

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE (CRFD) EN « SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

THE FACULTY OF EDUCATION

POST COORDINATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING IN SCIENCES OF EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

**ÉDUCATION EN MILIEU CARCERAL ET
REINSERTION SOCIALE DES DETENUS MINEURS
AU CAMEROUN.**

**CAS DE LA PRISON CENTRALE DE
YAOUNDE(KONDENGUI)
L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I**

*Mémoire présenté et soutenu le 06 Janvier 2022 en vue de l'obtention du Diplôme de Master en
Management de l'Éducation*

Spécialité : Administration des Etablissements Scolaires

Par

Joséphine BEKOLO MENYE

Matricule : 17S3695



Jury :

Qualité	Noms	universités
Président	MAINGARI Daouda, Pr	UYI
Rapport	Maureen EBANGA TANYI, Pr	UYI
Examineur	Ivan Cyrille CHAFFI, CC	UYI

À
Ma mère
NGOINETTE Esther Catherine

REMERCIEMENTS

La réalisation d'un travail de recherche n'est jamais l'œuvre du seul auteur. Il en est de même pour ce mémoire. Nous tenons à remercier ici tous ceux qui, de près ou de loin, ont bien voulu accepter d'y participer. Ainsi nos remerciements vont :

- Au Professeur Maureen Ebanga Tanyi qui l'a dirigé et qui, par ses conseils et sa grande disponibilité, nous a été d'une assistance quasi maternelle ;
- À Tous nos enseignants de la Faculté des Sciences de l'Éducation pour leur initiation à la méthode de recherche des travaux scientifiques et de façon particulière au Dr Chaffi Cyrille Ivan qui nous a beaucoup éclairées et surtout pour la disponibilité dont il fait montre ;
- À Monsieur Choupo Foka Ferdinand, Monsieur Apatho et bien d'autre pour les discussions enrichissantes et les documents prêtés
- À Mme Ngaffo Henriette, responsable du foyer de l'Espérance pour nous avoir facilité l'accès aux informations ;
- À l'Abbé Etoundi Ndongo Lucien pour son soutien psychologique et financier ;
- À nos enseignants du centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences de l'Education et Ingénierie Educative de l'Université de Yaoundé I, pour la formation académique et professionnelle qu'ils nous ont donné ;
- Au dirigeants, personnels et les enfants du foyer de l'Espérance et de la prison centrale de Yaoundé, qui ont bien voulu contribuer à la réussite de notre enquête sur le terrain, pour leurs soutient matériel, financière et moral ;
- À ma famille, mes frères et sœurs et surtout ma mère qui n'ont cessé de nous encourager et de nous soutenir dans le processus de rédaction de ce travail pour leur soutien moral et financière ;
- Que tous ceux-là et bien d'autres que nous ne saurions citer ici considèrent que ce mémoire est le fruit de tous les efforts consentis par eux ;
- Enfin à toute personne qui de près ou de loin aura contribué à la réalisation de ce travail.

SOMMAIRE

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES.....	V
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VI
RESUME.....	VII
ABSTRACT	IX
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE :	3
CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE	3
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUE L'ETUDE.....	4
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
1.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE	9
1.3. CONSTAT	10
1.4. PROBLEME.....	11
1.5. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	13
1.6. QUESTIONS DE RECHERCHE.	13
1.7. FORMULATION DES HYPOTHESES	14
1.8. INTERET DE L'ETUDE	15
1.9. DELIMITATION DE L'ETUDE.....	16
1.10. DEFINITION DES CONCEPTS CLES DE L'ETUDE.....	17
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE ET INSERTION THEORIQUE....	22
2.1. REVUE DE LA LITTERATURE.....	23
2.2. THEORIES EXPLICATIVES.....	38
2.3. STATUT SOCIAL ET STRATEGIES DE CHANGEMENT :	50
DEUXIEME PARTIE :	52
CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE	52
CHAPITRE 3 : PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUETE	53
3.1. TYPE DE RECHERCHE	53
3.2. SITE DE L'ETUDE.....	53
3.3. POPULATION DE L'ETUDES	54
3.4. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLON.....	55
3.5. PRESENTATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNEES ET JUSTIFICATION.....	56
3.6. DIFFICULTES RENCONTREES.....	61

3.7. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES	61
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	65
4.1. Présentation des résultats et analyse descriptives.....	65
4.2. ENCADREMENT PROFESSIONNELLE REÇUES EN PRISON	78
4.3. VERIFICATION DES HYPOTHESES ET ANALYSE INFERENTIELLE DES DONNEES .	81
CHAPITRE V : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	92
5.1. INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS	92
5.2. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES POUVOIRS PUBLICS SUR DEUX POINTS....	101
5.3. RECOMMANDATION A L'ENDROIT DES JEUNES DETENUS	102
5.4. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES FAMILLES.....	102
CONCLUSION.....	103
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105
ANNEXES	109
TABLES DE MATIERE.....	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la population par site	54
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon par sites	56
Tableau 3 : Analyse des variables.....	60
Tableau 4: Tableau synoptique de synthèse des hypothèses, variables, indicateurs et modalités	63
Tableau 5 : répartition en fonction du rapport entre la cohérence des cours dispensé au programme en vigueur.	73
Tableau 6 : répartition anciens détenus en fonction de la présence et l'utilisation de la bibliothèque	73
Tableau 7 : répartition des enseignants en fonction de l'accès aux informations Radio, TV et papier	74
Tableau 8: répartition des anciens détenus en fonction de la pratique des jeux d'ordre intellectuelle.....	74
Tableau 9: répartition des anciens détenus en fonction des cours reçu sur le développement personnel.....	75
Tableau 10: répartition en fonction du gout des anciens détenus à l'apprentissage et à la lecture.....	75
Tableau 11: répartition en fonction des enseignements reçus sur le droit, les libertés et devoirs des citoyens	76
Tableau 12: répartition en fonction des pratiques de la civilité et de la politesse des anciens détenus mineurs.....	76
Tableau 13: répartition des enseignants en fonction de l'esprit de solidarité	77
Tableau 14: répartition des anciens détenus mineurs en fonction des cours sur le civisme et l'amour de la patrie reçus	77
Tableau 15: Répartition en fonction de l'encadrement à la citoyenneté.....	78
Tableau 16 :répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en tricotage et/ou couture.....	78
Tableau 18 : répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en peinture et décoration	79
Tableau 19 : répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en coiffure..	80
Tableau 20: répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en fabrication de chaussures.....	80
Tableau 21 : Répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en esthétique.....	80
Tableau 22 : répartition des enseignants en fonction de l'insertion sociale des détenues mineurs	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des détenus mineurs selon le sexe	65
Figure 2 : Répartition selon la structure.....	66
Figure 3 : Répartition selon l'âge.....	67
Figure 4 : Répartition selon le motif d'incarcération.....	67
Figure 5: Nombre d'années passées en prison.....	68
Figure 6 : Jugement des détenus mineurs.....	69
Figure 7: Résidence des détenus avant leur incarcération	69
Figure 8: Niveau scolaire des détenus avant leur incarcération	70
Figure 9 : Type de formation avant l'incarcération.....	71
Figure 10 : L'existence d'une école en prison.....	72

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

2^{nde} :	Classe de Seconde
3^{ème} :	Classe de Troisième
4^{ème} :	Classe de Quatrième
5^{ème} :	Classe de Cinquième
6^{ème} :	Classe de Sixième
ACAT :	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Art. :	Article
Cf. :	Confère
CNDHL :	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun
CNURDE :	Convention des Nations Unies Relatives aux Droits de l'Enfant
ELA51 :	Elève non-voyant en classe de 5 ^{ème} 1 au Lycée d'Anguissa
Ely52 :	Elève non-voyant en classe de 5 ^{ème} 2 au Lycée d'Anguissa
ENO5E :	Elève non-voyant en classe de 5 ^{ème} au Lycée Bilingue de Nkol-Eton
EPS :	Education Physique et Sportive
EPT :	Education Pour Tous
ESF :	Economie Sociale et Familiale
HS :	Hypothèse Secondaire
MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
NEK5B :	Elève non-voyant en classe de 5 ^{ème} E au Lycée Bilingue de Nkol-Eton
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU DC :	Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime
OS :	Objectifs Spécifiques
PROMHANDICAM :	Centre de Promotion des Handicapés du Cameroun
QS :	Questions Spécifiques
SVT :	Science de la Vie et de la Terre
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
TICE :	Technologie de l'Information et de la Communication en Education
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

RESUME

Trois finalités possibles sont généralement attribuées à l'incarcération : sanctionner le coupable, réparer le mal commis et protéger la société. Cette dernière finalité passe notamment par un processus de réinsertion des délinquants, il s'agit de leur éducation/rééducation dans le but d'assurer une meilleure réinsertion sociale de ces derniers. Si les finalités de l'incarcération sont plus ou moins louables selon des observateurs, le constat quant à lui contraste avec les missions des prisons. Le Cameroun n'en est pas épargné. Le cadre législatif qui semble garantir un véritable droit à l'éducation ne reflète pas suffisamment la réalité perçue. L'éducation en milieu carcéral dont la finalité est de permettre une réinsertion sociale des détenus laisse à désirer donnant pour conséquence : le récidivisme, la mendicité, le retour à l'état initial (continuité des mauvaises habitudes), le chômage des ex détenus etc. Cette étude s'intéresse à l'éducation en milieu carcéral et la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun. Le cas d'étude est celui de la prison centrale de Kondengui L'objectif principal de la présente étude est d'évaluer le lien entre l'éducation que reçoivent les détenus mineurs à la prison centrale de Kondengui et leur réinsertion sociale. Il s'agit donc de se questionner si l'éducation reçu par les détenus mineurs à la prison centrale de Kondengui impacte sur leur réinsertion sociale. Pour répondre aux questions que suscite cette étude une enquête incluant les détenus, les formateurs et certains responsables a été menée nous avons à partir des théories émis quatre hypothèses :

HS1 : l'encadrement intellectuelle reçue en prison impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ;

HS2 : l'encadrement citoyenne en milieu carcéral impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;

HS3 : la formation au métier impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

HS4 : l'encadrement psychologique a une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

L'enquête a consisté à identifier le contenu du model éducatif dispensé à la prison centrale de Kondengui et à questionner un échantillon d'ex-détenus mineurs pour évaluer le niveau de leur réinsertion sociale après la sortie de la prison. Les résultats de l'enquête sont interpellateurs : l'éducation dont bénéficient les détenus mineurs à la prison centrale de Kondengui ne permet pas à suffisance leur réinsertion sociale comme en témoigne le taux des récidivistes et de retour aux mauvaises habitudes. Il importe de préciser que la majorité de la population carcérale présente des déficits en matière d'éducation et de formation professionnelle. Les résultats et les conclusions de la présente étude interpellent les différents acteurs interagissant dans l'éducation des détenus mineurs. Étant donné que l'éducation et la formation professionnelle en détention jouent un rôle primordial pour la réinsertion, il s'agit ici d'interpeller à l'amélioration, voire à la refonte du mode d'éducation et du contenu éducatif que reçoivent les détenus mineurs à la prison centrale de Kondengui dans la mesure où les carences d'éducation et de formation professionnelle qui caractérisent la population carcérale constituent un obstacle majeur à la réinsertion.

Mots clés : Éducation, Milieu carcéral, réinsertion sociale, détenus mineurs, Prison centrale de Kondengui Yaoundé

ABSTRACT

Three possible purposes are generally attributed to imprisonment: to punish the culprit, to repair the wrong committed and to protect society. This last purpose involves in particular a process of reintegration of delinquents; it is about their education / re-education with the aim of ensuring a better social reintegration of the latter. If the purposes of imprisonment are more or less laudable according to observers, the finding contrasts with the missions of prisons. Cameroon is not immune to this. The legislative framework which seems to guarantee a real right to education does not sufficiently reflect the perceived reality. Education in prison, the purpose of which is to allow prisoners to reintegrate into society leaves much to be desired, resulting in: recidivism, begging, return to the initial state (continuity of bad habits), unemployment of ex-prisoners, etc. This study focuses on education in prisons and the social reintegration of juvenile detainees in Cameroon. The case study is that of Kondengui. i Central Prison. The main objective of this study is to assess the link between the education that underage inmates receive at Kondengui Central Prison and their social reintegration. It is therefore a question of whether the education received by underage inmates at Kondengui central prison has an impact on their social reintegration. To answer the questions raised by this study, a survey including inmates, trainers and some officials was conducted, trainers and some managers were conducted we have from the theories made four hypotheses:

H1: the intellectual supervision received in prison has an impact on the social reintegration of juvenile detainees in Cameroon;

H2: civic and psychological support in prisons has an impact on the social reintegration of juvenile prisoners;

H3: professional supervision has an impact on the social reintegration of juvenile detainees in Cameroon.

H4: psychological support has an influence on the social reintegration of juvenile detainees in Cameroon.

The investigation consisted of identifying the content of the educational model provided at Kondengui central prison and questioning a sample of ex-juvenile detainees to assess the level of their social reintegration after release from prison. The results of the survey are questioning: the education enjoyed by juvenile inmates at Kondengui central prison does not sufficiently allow their social reintegration, as evidenced by the rate of repeat offenders and a return to bad habits. It is important to note that the majority of the prison population has deficits in terms of education and vocational training. The results and conclusions of this study challenge the different actors interacting in the education of juvenile prisoners. Given that education and vocational training in detention play a key role in reintegration, the aim here is to call for the improvement, or even the overhaul of the mode of education and of the educational content that detainees receive. Minors in the central prison of Kondengui insofar as the lack of education and vocational training which characterize the prison population constitute a major obstacle to reintegration.

Keywords : Education, Prison environment, social reintegration, juvenile detainees, Kondengui i Prison.

INTRODUCTION

Il convient certes de relativiser toute donnée statistique, mais il est tout aussi juste de constater que la délinquance des mineurs est indéniablement en hausse. Les mesures de rééducation en leur faveur en dehors des centres clos, ne sont pas très poussées au Cameroun. Les institutions qui recueillent les jeunes délinquants et se chargent de leur rééducation s'avèrent peu nombreuses et les dispositions administratives et matérielles sont jugées inappropriées car ne semblent pas suivre l'évolution des besoins sociaux en général et ceux de cette catégorie d'enfant en particulier.

La mesure répressive prime très souvent sur la mesure éducative, en ce qui concerne la sanction des actes délictuels des enfants âgés de 14 à 18 ans au Cameroun. C'est ainsi qu'il nous est loisible de dire qu'on les retrouvera toujours dans les prisons. Dans la revue « Actualités » de la Fédération de l'Éducation Nationale en France, Alain Chauvet (1998) considérait ces enfants comme des victimes de conditions politiques, économiques, sociales et culturelles néfastes. Il dit à cet effet : *C'est le cumul des carences familiales, de précarité économique, de distensions de liens sociaux, du manque d'adaptation du système éducatif... qui peut conduire à des actes de délinquance répétitifs* (page 54).

La majorité pénale au Cameroun est fixée à quatorze (14) ans. Les peines privatives de liberté gardent leurs qualifications juridiques et leurs conséquences, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants, malgré certaines nuances dues à l'âge comme « l'excuse atténuante de minorité » reconnue aux moins de 18 ans par le code pénal. Quel que soit la peine et quel que soient les motifs de l'acte conflictuel, la privation de liberté par le biais des centres carcéraux a pour but de préparer le détenu à réintégrer son milieu d'origine, d'une manière positive, à assumer dans tous les domaines sa liberté retrouvée. La rééducation dont bénéficie le mineur consiste à l'aider à : s'amender, se former par l'éducation scolaire et ou l'apprentissage d'un métier ; à assumer des responsabilités diverses au sortir de prison et s'assumer lui-même.

Tout ceci suppose un ensemble de moyens mis en place tant à l'intérieur de la prison qu'en dehors. Il s'agit des dispositions législatives, d'hommes, de structures visant à faire de l'ex-détenu un homme utile, non seulement à la société mais aussi et surtout à lui-même. Cependant depuis quelques années il est question d'humaniser les conditions de vie du détenu ; les mesures mises sur pied contribueraient ainsi à cesser de faire du

séjour carcéral un chemin de croix agrémenté de châtiments corporels, de tortures et de travaux forcés. La volonté est certes manifeste mais il ne faudrait pas se contenter de vœux pieux. Notre étude est basée sur : l'incidence de l'éducation en milieu carcéral sur l'insertion sociale du détenu mineur ; en d'autres termes nous prenons le processus de rééducation à son dénouement et nous examinons les résultats.

Ces résultats ne devraient pas être l'aboutissement des seules mesures mises sur pieds et expérimentées dans le milieu carcéral. Ils doivent se combiner à l'action entreprise par les autorités afin d'assurer le suivi post-carcéral de l'ex-détenu. La réussite ou l'échec d'un processus de rééducation s'apprécie par rapport au taux de récidive. Un taux de récidive négligeable témoignerait de l'efficacité de la rééducation, tandis qu'un taux élevé attesterait de ses insuffisances. Nous ne devons pas nous contenter des statistiques établies à cet effet afin d'en venir aux conclusions. L'acteur de l'éducation que nous sommes à le devoir d'aller sur le terrain et de vivre les situations qui se présentent, d'analyser les observations faites, de tirer les conclusions scientifiques qui s'imposent et de proposer des solutions aux divers problèmes soulevés.

Notre étude s'intéresse à l'éducation en milieu carcéral et la réinsertion sociale des détenus mineurs. La présente étude est structurée en cinq chapitres :

- Problématique de l'étude
- Cadre conceptuelle de l'étude et revue de la littérature
- Revue de la littérature
- Méthodologie
- Présentation, analyse, discussion, interprétation des résultats et recommandations

Le cadre théorique comporte deux chapitres dont la première traite de la problématique de l'étude, et le second de son insertion théorique, relative à la revue de la littérature et aux théories explicatives du sujet.

Le cadre méthodologique développe la démarche que nous nous proposerons de suivre pour mener l'enquête sur le terrain. Il se structure autour de la technique de collecte de données.

La troisième partie, ou cadre opératoire présentera les données recueillies sur le terrain, leur analyse, la vérification de nos hypothèses, l'interprétation des résultats. Il ne nous restera qu'à proposer une ligne d'action pour faire face aux préoccupations que nous ne manquerons pas de soulever.

PREMIERE PARTIE :
CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUE L'ETUDE

Cette partie est consacrée à la formulation de notre problème de recherche et au développement de la problématique. Selon Grawitz (2004, p.326), une problématique est « *l'ensemble des hypothèses, des orientations, des problèmes envisagés dans une théorie, dans une recherche* ». Elle est une notion qui se situe au départ de toute entreprise scientifique, qui sert d'assise au positionnement d'une recherche. (Njale, 2010) lui assigne la fonction essentielle de sélection et de mise en ordre par le chercheur et selon ses perspectives propres, des éléments qui composent le territoire des questionnements auquel s'adresse la recherche. La situation problématique devient alors l'ensemble des éléments que le chercheur va considérer comme pertinent pour assoir l'existence du problème sur lequel il se propose de plancher. Pour ce faire, nous commencerons par retracer le contexte de l'étude. Ce chapitre se propose de construire l'objet de l'étude autour de la question principale de recherche. La démarche consiste à présenter et décrire le contexte de l'étude, formuler et positionner le problème soulevé par cette étude, énoncer la question de recherche et déterminer les hypothèses de l'étude.

1.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au terme de la convention révisée en 1996, l'État assure à l'enfant le droit à l'instruction, l'enseignement primaire public est laïc, obligatoire et ouvert à tous sans distinction. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'État. Selon l'article 3 de la loi d'Orientation de 1998, l'Éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux (art, 4). Le système d'éducation camerounais comprend les secteurs formels, informels et non formels. Les chefs d'États et de Gouvernements des pays membres de l'organisation des Nations Unies ont adopté en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable à l'horizon 2030. Ce nouveau programme qui proclame que personne ne doit être laissé en marge du progrès social (« no one left behind »), comprend 17 objectifs 231 indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés pour l'élimination de la pauvreté sous ses formes et dans toutes ses dimensions. L'accès aux infrastructures de base telles que : l'eau, l'éducation, la santé...

1.1.1. Sur le plan international

La convention signée le 8 décembre 2011 par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministre de la justice et des libertés réorganise les conditions d'intervention de l'éducation nationale dans les établissements pénitentiaires et redéfinit les modalités de partenariat mises en œuvre entre les deux ministères. La présente circulaire en précise les principales orientations. L'enseignement en milieu pénitentiaire doit être adapté aux caractéristiques propres des publics concernés, caractérisés par leur hétérogénéité et l'importance relative des plus bas niveaux. Il définit comme prioritaire les publics pour lesquels une obligation d'enseignement est prévue. Il est enfin structuré, pour chaque personne détenue, par un parcours de formation individualisé.

La finalité et les objectifs de l'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale). La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent ses priorités. L'enseignement est fondé sur les mêmes exigences et les mêmes références qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun des connaissances et des compétences (cf. article.122-1 et suivant du code de l'éducation). Il se fixe les mêmes modalités de validations des acquis, en particulier par la préparation et la passation de diplômés.

L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis le repérage initial jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et ou par la tenue du livret personnel de compétences de l'éducation nationale (cf. article D311-1 et suivants du code de l'éducation).

Les éléments d'information recueillis par le parcours de formation sont saisis sur les applications informatiques pénitentiaires (Gide-Cel) et dans des livrets personnels de compétences. Ces éléments sont accessibles aux services pénitentiaires en charge du suivi socio-éducatif ou de la réinsertion socio-professionnelle des personnes détenus et aux juges d'applications des peines. Aujourd'hui, il existe un consensus mondial sur

l'importance de l'éducation, comme un préalable pour les pays en développement en vue de répondre aux nombreux défis auxquels ils font face. Au niveau international, l'importance de l'éducation apparaît à travers deux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés par les Nations Unies en 2000, à savoir « assurer l'éducation primaire pour tous ». D'ici 2015, donner à tous les enfants garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant (CNUDR) adoptée par l'Assemblée Générale le 20 novembre (1989). Considérée comme premier instrument juridique international qui formule les garanties applicables à l'éventail entier des droits de l'enfant. C'est une amélioration des déclarations des Droits de l'enfant précédentes, dont déjà celle de (1924) qui stipulait que « l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ». Les enfants, prises par les tribunaux ou les autorités administratives, l'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale. Il est donc question de voir si l'on peut considérer le fait que l'enfant soit séparé de ses parents. L'État est garant des intérêts supérieurs de la société toute entière. Il doit donc prendre des mesures appropriées pour faciliter la réadaptation et la réinsertion sociale des enfants qui ont été privé de liberté pour infraction à la loi pénale. Tout enfant convaincu d'infraction à la loi pénale recevra un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de dignité, de la valeur personnelle qui vise à faciliter sa réintégration dans la société.

De l'enfant dans le cadre carcéral. Elle a anticipé, afin d'éviter d'entraîner les enfants dans les procédures judiciaires complexes dont ils ressortiront plus meurtri que guéri. Dans son article 37 alinéas (6), il est dit que l'enfant ne doit pas être privé de liberté d'une manière illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit... n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible. Cet éventail de droits en faveur de l'enfant propose aux États membres d'établir un âge minimum en-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale.

1.1.2. Sur le plan national

Le programme de Développement Durable est un cadre international de référence à l'horizon 2030 dans lequel doivent converger les différentes politiques publiques pour assurer un monde plus juste, plus durable et pacifique. Le Cameroun a adhéré aux Objectifs de Développement Durable (ODD), lesquels reprennent les 8 objectifs du Millénaire pour le développement dont le gouvernement s'était engagé à poursuivre la

mise en œuvre jusqu'à l'horizon 2020 dans le cadre du développement socio-culturel et économique. Capitalisant les bonnes pratiques reçus de la mise en œuvre des ODD à savoir : la définition de la vision à l'horizon 2035, le Cameroun ambitionne réajuster son programme économique pour prendre en compte les ODD.

Dans son objectif 4 : il s'agit de « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissages tout au long de la vie ». Cet objectif se concentre sur l'accès à l'éducation. Au terme, tous les camerounais doivent bénéficier sans discrimination d'une éducation et des possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie, qui leur permet d'être socialement productifs. L'éducation intègre l'acquisition des compétences fondamentales techniques ou professionnelles.

D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et les garçons suivent, sur un même pied d'égalité un cycle complet d'enseignement Primaire et secondaire de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles. Faire en sorte que tous les enfants sans distinction de sexes aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et d'une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle devrait être possible.

Dans le point 5 de l'objectif 4, en 2030, les inégalités dans le domaine de l'éducation ne doivent plus exister. Faire en sorte que tous les jeunes sachent lire, écrire et compter. Le taux d'alphabétisation des (15-24) ans est de (68%). Construire des établissements scolaires adapter aux enfants, ou adapter des établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sur, non violent, inclusif et efficace. Accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale.

Dans le même sens, l'éducation en prison doit avoir les mêmes objectifs que l'éducation au dehors. Plus particulièrement les objectifs de l'éducation en prison doivent être, pour l'essentiel en vue de faciliter le droit d'apprendre dont jouissent les hommes et les femmes en liberté. Le droit d'apprendre est défini dans la déclaration adoptée par la 4ème conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) sur l'éducation. Il se décompose ainsi :

- Le droit de lire et d'écrire
- Le droit de questionner et de réfléchir

- Le droit à l'imagination et à la créativité
- Le droit de lire son milieu et d'en écrire l'histoire
- Le droit d'accéder aux ressources éducatives.

L'engagement du Cameroun en faveur de l'Éducation pour tous(EPT) s'inscrit en droite ligne des principes édictés lors de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous de (05-au 09) mars 1990 à Jomtien en Thaïlande et réitéré par le Forum Mondial sur l'éducation en avril 2000 à Dakar au Sénégal. Pour illustrer les efforts fournis par le Cameroun en vue de promouvoir l'accès de tous à l'éducation, nous avons comme priorité la qualité du service éducatif à travers : le développement de la petite enfance, la réduction des déperditions scolaires, l'amélioration de l'encadrement pédagogique, promouvoir l'accès au TIC dans les systèmes de formation ...De l'éducation pour tous à l'adaptation de l'objectif de développement durable (ODD4), le Cameroun pour promouvoir le droit de tous les citoyens à l'éducation. Mvogo, M. (coordinateur national de l'EPT).

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT, 2011) montre qu'au Cameroun en 2010, la population carcérale était de 24 238 pour une capacité d'accueil de 17000 réparties dans soixante-quatorze prisons opérationnelles. Selon des statistiques de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun (CNDHL). Un certain nombre de mesure a été pris par le Cameroun pour humaniser les prisons, et améliorer les conditions de détention d'une manière générale. C'est grâce aux facteurs d'ordre économiques et politiques. C'est ainsi que nous voyons des pays les plus avancés économiquement, subordonner l'octroi de leur aide aux pays pauvres au degré de respect des Droits de l'Hommes atteint par ces pays. Et l'action des Organisations non-gouvernementales et internationales à l'instar d'AMNISTY Internationale. Cet éveil des consciences a suscité une pluralité de législation dans le domaine de l'amélioration des conditions de détention des mineurs. C'est ainsi qu'au Cameroun nous sommes passé du terme de prison tout court à « maison de rééducation en milieu clos ». Le décret n 92/052 du 27 mars 1992 parle même de « prison clos » pour les mineurs de quatorze à dix-neuf ans (14-19) ans.

Nous sommes cependant conscients du fait que les seules structures élaborées dans le milieu carcéral pour aider le mineur ne suffisent pas. À votre avis, pour que le tableau soit complet et que l'entreprise de réinsertion soit couronnée de succès, il faudrait associer l'éducation et la formation professionnelle à un certain nombre de facteurs qui tiennent compte du milieu extérieur. Nous pensons précisément à l'environnement

socio-économique, à l'entourage du jeune délinquant mais surtout à la postcure, c'est-à-dire après ce tour d'horizon des législations tant internationales que nationales promouvant et protégeant les personnes défavorisées tout en favorisant et facilitant leur éducation et partant leur intégration au sens large, il faut que nous marquions un temps d'arrêt sur l'objet de cette étude.

1.2.JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'insertion sociale des détenus mineurs inclut un certain nombre de facteurs parmi lesquels la formation scolaire en prison, l'apprentissage d'un métier l'éducation morale et professionnelle. Aider un jeune délinquant à se réinsérer dans la société, c'est mener à son profit une double action, d'une part une action éducative tendant à l'amener à continuer ou à commencer l'acquisition d'un certain nombre de connaissance, à le réconcilier avec lui-même et avec les autres. D'autre part, une action professionnelle qui vise à mettre le mineur en état de gagner sa vie, en lui faisant effectuer l'apprentissage d'un métier afin qu'il parvienne à son autonomie et l'assume pleinement. L'impact de cette action se mesure entre autre par la non récurrence des concernés. Au mécanisme de suivi des ex-détenus mineurs une fois leur peine purgée.

La situation économique de notre pays influence la concrétisation de l'apprentissage du mineur en termes de disponibilité de l'emploi. La quête de l'autonomie pourrait se trouver compromise au cas où l'ex-détenu resterait oisif. Il pourrait en être autant au cas où l'entourage du mineur serait inapproprié ; c'est-à-dire face à une famille qui a démissionné, ou dans un cadre familial dont l'influence est déficiente, en cas de retrouvaille à la sortie de prison avec des camarades ou amis équivoques dont l'influence peut ressusciter la nocivité sociale du mineur, même si celle qui l'a conduit en prison a été radicalement endigué.

La combinaison de tous ces facteurs devrait n'avoir pour but que de fournir un tremplin aux jeunes, afin de l'amener par la confiance et les conseils à mener à bien ses efforts pour retrouver son équilibre. Concrètement et au regard de ce qui précède, il convient de se demander si les moyens mis à la disposition des centres de détention des mineurs permettent une bonne réinsertion de ceux-ci une fois la peine purgée. Il faudrait pour cela analyser l'adéquation de ces moyens tant en qualité qu'en quantité. En d'autre terme, on pourrait se demander par exemple.

- Quelle est la valeur qualitative et quantitative des hommes et des biens affectés à l'encadrement scolaire et professionnel des jeunes.

- Si les agents de l'administration pénitentiaire ayant en charge les détenus mineurs ont reçu une formation spéciale répondant aux besoins de cette catégorie de détenus.
- Si l'éducation morale au cas où elle aurait un impact sur le processus de réinsertion.

Si l'aménagement physique des lieux de détentions et les exigences alimentaires des mineurs permettent à ces derniers de poursuivre d'une manière saine leur croissance psychique et physique.

1.3.CONSTAT

Le détenu est une personne assez particulière en raison de son statut, le regard porté sur lui dans la société n'est pas souvent sympathique il est craintif, accusateur, haineux. Ce regard traduit la stigmatisation et la discrimination dont-ils sont victimes ainsi que l'effet des clichés sociaux associés aux personnes incarcérées. Il est d'autant plus négatif que le motif de condamnation est connu et s'apparente au viol ou à un assassinat. Nombreux sont qui, sombrant dans l'arbitraire, pensent que cette catégorie de personne mérite la torture, voire la mort. Même en milieu éducatif ce constat est fait.

En effet, l'école se définit généralement par rapport à l'éducation ; Macaire (1979). Définit comme : « *l'art d'élever les enfants. Elle prépare à devenir des hommes complets, instruits, consciencieux, utiles à la société, (...). Développer la personnalité de l'enfant, tel est son premier objectif* ». Selon la législation en vigueur au Cameroun, il n'existe pas en prison spécifique qui ne puisse accueillir que les mineurs. Mais dans les prisons, il est généralement prévu dans les quartiers réservés aux mineurs. Ainsi, à Kondengui, l'on parle du « centre socio-éducatif », qui vise à perpétuer la formation scolaire des jeunes scolarisable, dans les mêmes normes que leurs pairs qui sont hors de l'univers carcéral.

Les programmes scolaires sont les mêmes que ceux en vigueur dans tout le territoire national, hormis bien évidemment les Aléas dû à la condition de détenu. Le principe ici est de former des hommes utiles à la société. Dépourvus de nocivité, car « l'homme que l'éducation doit réaliser en nous ce n'est pas l'homme tel que la nature l'a fait mais tel que la société veut qu'il soit » (Durkheim, 1922).

Partant du centre socio-éducatif de la prison centrale de Kondengui ou "ce qui en tient lieu", Balaam, Y. relève le caractère utopique des mots qui composent cette appellation, car, la réalité de ce qu'ils traduisent est autre. Décrivant le "local "qui tient

lieu de salle de classe, il en relève la vétusté et le caractère plus que dépassé de ce que l'on peut abusivement appeler "infrastructure". Abondant dans le même sens, Mbala Mbarga dit : « mis sous mandat de dépôt, les pensionnaires de ce centre, bien que séparé, vivent en contact permanent avec toutes les catégories des détenus adultes ».

L'apprentissage d'un métier en prison fait partie de l'ensemble des mesures préconisées en rééducation. Dans le cadre carcéral, il s'agit essentiellement de travail manuel. À Kondengui, l'oisiveté, le manque d'exercice est une menace au processus de rééducation. Inoccupé, l'esprit vagabonde, l'on ressent beaucoup plus la privation de liberté, les membres risquent, à force d'immobiliser, une atrophie. C'est pour cela que dans ce centre carcéral, les corvées à l'extérieur et les sports sont considérés comme une nécessité.

L'apprentissage d'un métier revalorise le travail manuel et cultive chez le détenu, le besoin de produire aux fins de satisfaction des besoins personnels. Il conduit ainsi, par l'habitude, le détenu à se départir de ce que Garofalo considère comme une « nocivité sociale ». L'action professionnelle du détenu en état de gagner sa vie, de se sentir à lui-même et aux autres. L'éducation morale n'est pas non plus à négliger dans le processus de rééducation. L'éducation dans les prisons est un moyen de réadaptation et de réorientation, si vous relâchez une personne avec les mêmes compétences avec lesquelles elle est entrée en prison, elle participera aux mêmes activités qu'avant ». Étudiante au programme Mary Mount Bedford Hills. Plus le degré est élevé, plus le taux de récidive est bas. Le problème du casier judiciaire rend encore son intégration plus difficile dans la société.

1.4.PROBLEME

À partir du constat fait, la présente étude pose le problème de réinsertion des détenus mineurs après leur incarcération à la prison en d'autre terme un problème de la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de suivi des détenus mineurs au Cameroun. En effet, il existe un contraste assez observable entre le projet de réinsertion sociale des détenus mineurs dans les prisons camerounaises, et dans le cas particulier de la prison de Kondengui et les observations faites sur le terrain. Cet échec étant entre autre l'une des causes de la récidive.

D'après (Blumer et Riot, 2004), les problèmes sociaux sont les produits d'un processus de définition collective. C'est-à-dire que pour être reconnus en tant que tels, ils doivent émerger, être légitimés en tant que problèmes sociaux, faire l'objet d'une

mobilisation d'actions visant leur résolution qui donne lieu à des plans d'actions officiels pour les traiter. Ces derniers se transformant au cours de leur mise en œuvre concrète. Dans cette perspective interactionniste, les « définisseurs » des problèmes sociaux deviennent une partie de ces mêmes problèmes. Les interactions et les négociations à la base de leur définition abritent en fait des intérêts et des buts divergents concernant la mise en place des projets visant leur traitement (Blumer & Riot, 2004). Ainsi, tant les groupes impliqués dans la situation problématique que ceux qui ne le sont pas mais dont le problème heurte la sensibilité et les valeurs (Mayer et Laforest, 1990) participent à l'identification et à l'émergence du problème en tant que tel. Selon ces auteurs, l'appropriation d'une question sociale comme champ d'action ou de compétence de la part du groupe ou d'individus participe aussi à la construction du problème en tant que tel.

C'est en ce sens que la réinsertion peut être conçue comme un problème social à part entière. Elle représente une situation problématique qui est en soi source d'enjeux et d'intérêts divers sur différents niveaux concernant sa prise en charge et fait l'objet d'un processus collectif incessant qui réactualise sa définition selon le contexte. Les problèmes sociaux résultent en fait de constructions situées dans le temps et l'espace. S'il y a des problèmes sociaux permanents et d'autres qui sont relatifs et occasionnels, d'autres peuvent ne plus susciter la même attention ou devenir relativement tolérés, alors que certains changent suivant les époques (Mayer et Laforest, 1990). Ce qui paraît être le cas de la réinsertion (cf. Clinquenois, 2006 ; Quirion, 2012). En fait, elle est susceptible d'être affectée à la fois par la société, pour laquelle il s'agit d'en défendre les membres, l'ordre social, les valeurs et la solidarité relative qui la régissent. Par le domaine politique, au sein duquel le jeu politique fait de la réinsertion une priorité de lutte contre la récidive. Par la société civile, composée de mouvements associatifs, de citoyens, de victimes, de personnes à réinsérer, ayant chacun ses intérêts qui influencent les choix politiques. Par l'opinion publique, redéfinissant et donnant une visibilité relative à la question. Par les domaines judiciaires et législatifs, ayant pour tâche de garantir la justice et l'ordre sociaux. Et par les appareils administratifs, les institutions carcérales et les dispositifs policiers, tous concernés de manière plus ou moins directe par la réinsertion.

Chacun de ces niveaux et leurs acteurs, comme nous le verrons par la suite, concourent à la réinsertion comme problème.

1.5.OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif est une communication d'intention, une indication qui décrit ce que l'on se propose d'atteindre ou de réaliser à l'issue de son travail. Toute étude est entreprise en vue d'apporter une contribution soit de façon directe, soit indirectement en appelant aux pouvoirs publics, à la résolution du problème qu'elle aura identifié. Dans ce sens, nos objectifs dans cette étude se déclinent en un objectif général et quatre objectifs spécifiques. Les objectifs de la présente étude viseront à garantir la congruence avec les questions de recherche et les hypothèses de recherche. Les objectifs ici formulés sont donc ceux que nous nous fixons en fonction des questions ci-dessus formulées.

1.5.1. Objectif général

Nous rapportant à la question principale de la présente étude, notre objectif principal sera de vérifier si l'éducation en milieu carcéral a une incidence sur la réinsertion des détenus mineurs au Cameroun.

1.5.2. Objectifs spécifiques

OS1 : Vérifier si l'encadrement intellectuel reçu en prison influence la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ;

OS2 : Examiner si l'encadrement citoyen en milieu carcéral a une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;

OS3 : vérifier si la formation à un métier a une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

OS4 : l'encadrement psychologique a-t-elle une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?

1.6.QUESTIONS DE RECHERCHE.

Ici il s'agira pour nous d'analyser d'abord la question principale et enfin les questions spécifiques.

1.6.1. Question principale

Le détenu est une personne particulière de par son statut, sa situation, les conditions dans lesquelles il évolue. Un simple regard le déstabilise et peut rendre toute sorte d'éducation difficile. La question principale qui se dégage de cette étude est celle de savoir si l'éducation en milieu carcéral a une incidence significative sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ? Autrement dit, la formation scolaire en prison favorise-t-elle une meilleure réinsertion sociale du détenu mineur ?

Il s'agit pour nous de mettre en évidence la relation entre l'encadrement intellectuelle qui est relative à l'éducation scolaire reçu en prison et les différentes formes d'accompagnements qui en découlent. Le gouvernement au Cameroun a mis en place un processus d'aide et d'accompagnement des mineurs incarcérés afin de préparer leur réinsertion au sortir de la prison. Notre travail consiste donc à évaluer s'il existe une adéquation entre la prison, l'éducation, l'accompagnement et la réinsertion sociale de ces mineurs.

Déoulant de cette question principale, nous avons constitué trois (04) questions secondaires :

1.6.2. Questions spécifiques

QS1 : l'encadrement intellectuel reçu en prison influence-t-elle la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?

QS2 : l'encadrement citoyen en milieu carcéral a-t-elle une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ?

QS3 : la formation à un métier a-t-elle une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?

QS4 : l'encadrement psychologique a-t-elle une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?

1.7.FORMULATION DES HYPOTHESES

Les hypothèses ici formulées sont des propositions de réponse aux questions sus-posées. Toutefois, celles-ci feront l'épreuve de la vérification qui permettra de leurs confirmations ou leurs invalidations. Dans notre étude nous distinguerons deux types d'hypothèses : hypothèse générale qui répondra à la question principale sus-posée et les hypothèses secondaires qui seront des réponses provisoires aux questions spécifiques.

1.7.1. Hypothèse générale

À la question principale de savoir si l'éducation en milieu carcéral a une incidence significative sur la réinsertion des détenus mineurs au Cameroun ? Notre hypothèse de recherche sera négative, à savoir que l'éducation en milieu carcéral n'a pas une incidence significative sur la réinsertion des détenus mineurs au Cameroun. Cette hypothèse s'appuie sur le constat que nous avons fait sur la question de l'éducation en milieu carcéral.

1.7.2. Hypothèses secondaires

Tout comme cela a été fait pour l'hypothèse générale, les hypothèses secondaires de la présente étude sont des réponses anticipées aux questions secondaires qui ont découlé de la question principale. Dans le cadre de la présente étude, nous désignons par **HS1** : l'encadrement intellectuel reçue en prison impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ;

HS2 : l'encadrement citoyen en milieu carcéral impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;

HS3 : la formation à un métier à un impact sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

HS4 : l'encadrement psychologique a une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

1.8.INTERET DE L'ETUDE

Toute étude scientifique devant de quelque manière qu'il soit contribuer au recul de l'ignorance, à contribuer à la connaissance de l'objet étudié ou encore à faire avancer la science, nous espérons que les travaux réalisés dans le cadre de la présente étude pourront avoir être d'un intérêt aussi bien sur le plan social, scientifique, psychologique que pédagogique.

Notre étude sur l'incidence de l'éducation en milieu carcéral sur l'insertion sociale des détenus mineurs au Cameroun a un intérêt social, scientifique, psychologique et pédagogique.

1.8.1. Sur le plan social

Les résultats de cette étude pourront constituer un support pour les partenaires de l'éducation qui pourraient s'y référer pour une formation plus spécialisant des éducateurs, des agents, des gardiens de prisons. Afin qu'ils se rendent compte du caractère délicat que revêt la tâche d'assumer la sécurité, l'épanouissement et la catégorie d'enfants que constituent les mineurs incarcérés dans l'intégration sociale.

1.8.2. Sur le plan scientifique

Dans le cadre des sciences de l'éducation et plus précisément du Management de l'éducation et dans l'Administration des Établissements Scolaires, il s'agit de s'imprégner des réalités d'une éducation des jeunes, qualifiée de parallèle, en vue d'une plus grande ouverture d'esprit dans le champ de la recherche éducationnelle.

1.8.3. Sur le plan psychologique

Selon J. Piaget, la psychologie est l'étude scientifique des faits psychiques. Ces derniers concernent la vie mentale, les activités de l'esprit. Notre étude permettra aux encadreurs de mieux comprendre les enfants mineurs leurs état d'esprit et leur comportement.

1.8.4. Sur le plan pédagogique

La pédagogie est une méthode de pratiques éducatives. Elle constitue pour le personnel pénitentiaire un guide pédagogique en ce sens qu'elle attire leur attention sur la méthode, la formation et le caractère à adopter face à un environnement inapproprié car il existe une inadéquation entre les textes et la pratique sur le terrain en termes d'éducation carcérale.

1.9. DELIMITATION DE L'ETUDE

Rikam en 2009 souligne à propos de la délimitation de l'étude qu'elle vise à circonscrire le champ d'étude pour favoriser une bonne compréhension. Notre délimitation comportera le plan spatial, temporel et thématique.

1.9.1. Sur plan spatial

Notre étude se déroulera au Cameroun dans la région du Centre capitale politique et siège des institutions, département du Mfoundi et particulièrement dans les centres de réinsertion des détenus mineurs dans l'arrondissement de Yaoundé IV au Cameroun. Ce choix n'est pas au hasard c'est parce que dans ces centres il y'a un centre « socio-éducatif » bien qu'il ne soit pas formellement reconnu. Les jeunes détenus bénéficient néanmoins des cours formels ou non ils suivent une éducation.

1.9.2. Sur plan temporel

Cette étude couvre la période de l'année 2020/2021.

1.9.3. Sur le plan thématique

Cette étude s'inscrit dans le cadre des recherches en sciences de l'éducation. D'une manière générale, elle concerne l'éducation dans une acception plutôt large. Il s'agit, de prendre en compte la philosophie éducative de notre pays dans sa globalité. Mais plus particulièrement notre étude s'intéresse à certaines variables du processus d'éducation de ce que l'on peut appeler abusivement « masse marginalisée ». Nous examinerons donc les variables qui interviennent dans l'insertion de cette catégorie de personnes dans la société.

Parmi ces variables, figurent la formation à un métier des détenus mineurs qui sont responsables de leurs insertions dans la société, la valeur quantitative et qualitative des programmes scolaires et extrascolaires destinés aux détenus mineurs, les dispositions mises sur pieds pour assurer la continuation de l'encadrement intellectuelle, l'encadrement citoyen, l'encadrement psychologique et la formation à un métier des mineurs incarcérés. De toutes ces variables et bien d'autres encore, dépend la pleine réinsertion du mineur dans la société. Cette réinsertion peut être quantifiable à travers un certain nombre de faits observables parmi lesquels figurent : l'épanouissement du mineur en milieu carcéral, son admission dans un cycle scolaire normal une fois sa peine purgée, la prise de conscience du sens de la dignité et de la valeur personnelle, de son devoir de vivre en harmonie avec les lois de sa société.

1.10. DEFINITION DES CONCEPTS CLES DE L'ETUDE

Afin de rendre notre étude accessible à la majorité de nos lecteurs, nous nous devons de définir ici certains concepts. Pour justifier l'importance de cette démarche, le sociologue Loubet, Del Bayle, J, L (1979) dit à cet effet : « la première démarche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien ce qui est en question ».

Milieu carcéral

Le mot « carcéral » étymologiquement vient de l'adjectif latin *Carceralis*,'' dérivé de « carcer » qui signifie « prison ». Par extension il évoque la vie du prisonnier. Le milieu carcéral évoque donc la prison. Le terme « prison » issu de la forme latine « préhension » qui signifie action de prendre. Désignait à l'origine « l'action de capturer » c'est également un terme générique qui englobe différentes sortes d'établissements ; les maisons d'arrêt, les centres de semi-liberté et les établissements pour peine.

Selon le dictionnaire Robert, le mot « prison » désigne : « un établissement fermé aménagé pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté ou des prévenus en instance de jugement ».

Le décret n 92/052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire voit en la prison, un centre pénitentiaire à effet d'assurer : la détention des personnes incarcérées à titre préventif. Détention des personnes condamnées par les tribunaux. La détention des personnes faisant l'objet d'une mesure de garde à vue.

Le milieu carcéral est donc une prison qui comprend au moins deux régimes de détentions différents : maison d'arrêt, centre de détention et /ou maison centrale. Il s'agit d'un établissement regroupant des quartiers distincts pouvant appartenir aux différentes catégories d'établissements pénitentiaires. (Art D 70 alinéas 3 du code de procédure pénale).

Éducation

C'est l'art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie ; dans le (Gide, journal, 1923.p. 776). L'éducation des enfants, la formation ou la direction de l'individu (Carrel, 1935) étymologiquement, éducation c'est « guider hors de ». C'est-à-dire développer, faire produire. Il signifie plus couramment l'apprentissage et le développement des facultés intellectuelles, morales et physiques, les moyens et les résultats de cette activité de développement.

Selon Émile Durkheim sociologue français, dans "évolution pédagogique en France, 1938/1969. L'éducation traditionnelle : instance sur l'effort, l'imposition, la transmission par les adultes de la culture nécessaire à l'interrogation sociale.

Éducation comme action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et mentaux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné. L'éducation est une pratique sociale, travail de la société sur elle-même. Toute société fabrique toujours par son système éducatif les hommes dont elle a besoin. Pour le sociologue, l'éducation scientifique ne peut devenir le model éducatif du monde moderne, qu'à la condition d'être pleinement formatrice. Elle doit être à la fois : éducation intellectuelle : formation de l'esprit. Éducation morale : formation de la volonté. Éducation esthétique : formation du gout et de la sensibilité. Éducation politique : formation du citoyen. E. Durkheim "éducation morale, PVF, 1963.

Selon Alain, Nietzsche, l'éducation vient du verbe éduquer, il distingue trois synonymes : élever, enseigner, former. Le premier renvoie à la famille, le second à l'école, le troisième tend, depuis quelques temps à se substituer à la notion d'éducation, qu'il s'agisse de formation initiale, professionnelle, tout au long de la vie.

Éducation carcérale ou en prison :

C'est une activité éducative qui se déroule dans une prison.

Détenus mineurs

Le code pénal Camerounais en son art 80 fixe la majorité pénale à dix-huit (18) ans. Avant cet âge, le jeune est pénalement responsable mais bénéficie dans toute sa mesure de « l'excuse atténuante ». L'enfant âgé de quatorze ans (14) que l'on retrouve dans les prisons est donc un détenu mineur, déjà condamné ou gardé à titre préventif.

Selon le Dictionnaire de la langue française repris par Nangombé, les mineurs détenus sont des « enfants repris de justices avant l'âge ou la loi leur donne la responsabilité de leurs actions et privés de libertés par mesure de protection ». ²

D'après l'encyclopédie Quillet, les jeunes détenus sont des « jeunes gens qui, ayant subi une condamnation, sont à cause de leur âge soumis à un régime particulier ».

Insertion sociale

Cette notion étant liée à la réinsertion, renvoie en premier lieu au champ de l'action politique et sociale. Elle est apparue dans les années 70 dans le champ de la littérature sociologique. L'insertion s'attache avant tout à définir le processus qui va conduire l'individu à trouver sa place au sein de l'institution sociale, au sein d'une sphère sociale particulière. Vidon, G. (2002, p 36), parle de « la notion d'insertion-adaptation réciproque qui pose le de l'intégration. Celle-ci sous-entend une notion de réciprocité de la part de la société d'accueil et de l'individu en processus d'insertion. C'est-à-dire que l'insertion ne saurait être superficielle mais doit s'enraciner dans des liens et des identités partagées par tous. C'est soulever le problème de l'appartenance à un moment où nos sociétés génèrent des phénomènes d'exclusion sociale ».

Poirier, Y. (1991, p. 6), définit l'insertion par son contraire, c'est-à-dire par l'exclusion, par le fait d'être en dehors de quelque chose. Il faut amener les personnes concernées vers un intérieur. Le petit Larousse, (2002, p, 11), définit ainsi le terme « insérer » : « trouver sa place dans un milieu : s'intégrer, s'introduire ». L'insertion est le fait, la manière d'insérer, de s'insérer dans un groupe. Cette première définition générale montre que le terme insertion se trouve relié à celui d'intégration, et lorsqu'elle pose problème, elle soulève la question de réinsertion.

D'après [www. Picardmed.com](http://www.Picardmed.com), l'insertion sociale globale désigne un ensemble d'action d'accompagnement personnalisé se visant un effet global d'interventions croisées (emploi, soins, logement, culture, éducation). En ce qui nous concerne elle épouse l'accompagnement social.

La réinsertion sociale

Edoa, s'inspirant de Cusson identifie la réinsertion sociale à la « resocialisation » qu'elle définit comme étant la réadaptation d'un individu qui s'est trouvé en marge de la norme sociale. Allant dans le même sens, MboroMboro définit la réinsertion comme « la réadaptation à la vie normale du jeune corrigé ou traité pendant son séjour carcéral ». « Réinsérer », s'applique à une personne qui a été en contradiction avec les normes régissant une société ou les comportements globaux de celle-ci. Il s'agit de mettre en œuvre un ensemble de mesure dont l'objet est de donner l'occasion à cette personne de rejoindre la majorité en s'amendant.

- Structures des prisons

Les immeubles devant abriter les détenus doivent présenter des caractéristiques édictées par l'ensemble des règles minima N° 12, 13, 14, 15, 16, 17. Elles portent entre autres sur les cellules, les dortoirs, les installations sanitaires et électriques de ces lieux, l'aération ainsi que l'hygiène des détenus. Ces règles stipulent que tous les locaux de détention et en particulier ceux où dorment les détenus doivent répondre à toutes les normes d'hygiène, compte tenu du climat, notamment en ce qui concerne le volume d'air, la surface minimale au sol, l'éclairage, le chauffage et la ventilation (règle 13). Dans tout local où les détenus doivent vivre ou travailler, les fenêtres doivent suffisamment grandes pour que le détenu puisse lire et travailler à la lumière naturelle et être agencées de façon à permettre l'entrée d'air frais, la lumière artificielle doit être suffisante pour permettre au détenu de lire ou de travailler sans altérer sa vue (règle 14). Les installations sanitaires doivent être adéquates pour permettre au détenu de satisfaire ses besoins naturels. D'une manière propre et décente (règle 15). Les installations de bain et douche doivent être suffisantes pour que chaque détenu puisse être à même et tenu de les utiliser (règle 16). Tous locaux fréquentés régulièrement par les détenus doivent être correctement entretenus et être maintenus en parfait état de propreté à tout moment (règle 17) (ONUDC ? 2015).

- La culture carcérale : La prise en compte des modalités d'enseignement et des activités culturelles en prison, entre dans une perspective d'humanisation qui prépare aussi à la réinsertion sociale des détenus.
- Les activités socioculturelles : elles consistent à développer les moyens d'expression, les connaissances et les aptitudes des détenus (travail).
- L'action culturelle : chaque établissement pénitentiaire doit mettre en place une programmation culturelle, et que la présence d'une bibliothèque dotée de suffisamment d'ouvrages instructifs et récréatifs, et les personnes détenues doivent être encouragée à l'utiliser pleinement.
- L'association culturelle et sportive : elle soutient et développe l'action socioculturelle et sportive au profit des détenus. Elle est constituée de personnes bénévoles. Les règles minima prévoient que chaque détenu qui n'est pas occupé à un travail en plein air doit avoir, si le temps le permet, une heure au moins par jour d'exercice physique approprié en plein air. Les jeunes détenus doivent recevoir pendant la période réservée à l'exercice une éducation physique et récréative. Chaque détenu doit être autorisé, dans la mesure du possible à satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, en participant aux services organisés dans la prison et en ayant en sa possession des livres de culte et d'instruction religieuse de sa confession (règle 66).

Un système de privilèges adopté aux différents groupes de détenus et aux différentes méthodes de traitement doit être mis en place dans chaque prison afin d'encourager la bonne conduite, de développer le sens des responsabilités et de susciter l'intérêt et la coopération des détenus en vue de leur traitement (règle 95).les détenus condamnés doivent avoir la possibilité de travailler et de participer activement à leur réadaptation. Le travail pénitentiaire doit, dans la mesure du possible, être de nature à entretenir ou accroître la capacité des détenus à gagner honnêtement leur vie après leur libération. Une formation professionnelle utile doit être dispensée aux détenus qui sont à même d'en profiter et particulièrement aux jeunes. Dans les limites compatibles avec une sélection professionnelle appropriée et avec les exigences de l'administration et de la discipline pénitentiaire, les détenus doivent pouvoir choisir le type de travail qu'ils souhaitent accomplir (règle 98). Des dispositions doivent être l'instruction religieuse dans les pays où cela est possible (règle 104).

- **LE SYSTEME PENITENTIAIRE CAMEROUNAIS**

L'administration pénitentiaire désormais rattachée, au ministère de la justice. Elle a pour mission la gestion des prisons camerounaise. Ces dernières ont pour rôle de priver de liberté les individus ayant commis des crimes ou certains délits et de tenir, à la disposition de la justice, des personnes en attente de jugement (Bounoungou, 2012). Cette section est réservée à la mission des prisons au Cameroun, la classification des prisons au Cameroun et l'organisation et la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires des prisons au Cameroun.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE ET INSERTION THEORIQUE

L'investigation documentaire dans toute recherche scientifique est indispensable car elle permet non seulement de faire l'état de la question que l'on traite, mais aussi de s'assurer qu'on ne reprend pas inutilement une question qui aurait déjà été traitée par le passé. Cette partie de notre travail nous conduira dans cet exercice. Nous commencerons

par clarifier les concepts-clés de notre étude, ensuite nous évoquerons les différents auteurs ayant dans leurs travaux, planché sur un sujet connexe au notre, et enfin nous interrogerons les théories susceptibles d'expliquer notre sujet.

Après avoir présenté le problème de la recherche, il convient dans ce chapitre de définir les concepts clés de notre étude, de présenter les théories qui la sous-tendent et enfin, nous passerons en revue ce qui a déjà été fait au tour de la question puis les travaux des autres chercheurs qui nous ont guidés et qui pour nous sont importants pour permettre de mieux expliquer cette étude.

2.1.REVUE DE LA LITTERATURE

La revue de la littérature constitue une partie importante dans le travail de recherche, du point de vue de sa qualité. Il s'agit ici pour nous d'évaluer le travail déjà fourni par les prédécesseurs à propos de l'insertion ou la réinsertion sociale des détenus en général et des détenus mineurs en particulier. À propos des travaux antérieurs et de la bibliographie, Grawtz, M. dit : « certains redoutent la contagion des idées émises. Un esprit non prévenu sera plus libre pour émettre des hypothèses, mais les risques de recommencer un travail déjà fait, ou de négliger des sources utiles, paraissent également importants.

2.1.1. Mission des prisons au Cameroun

Le service public pénitentiaire assume une triple mission ; il participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, au maintien de la sécurité publique et il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. L'administration pénitentiaire en général assure une double sécurité ; la sécurité de la société en surveillant les personnes qui lui sont confiées en veillant au respect des détenus et à l'application des règles de détention (MINJUST, 2007). D'après le décret n°92/052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun, les centres pénitentiaires ou prisons sont aménagés dans le ressort des différentes circonscriptions administrative afin d'assurer la détention des condamnés par les tribunaux, la détention des personnes faisant l'objet d'une mesure de garde à vue. Ce décret définit la classification, l'organisation et le fonctionnement des établissements pénitentiaires aux Cameroun.

2.1.2. Classification des prisons au Cameroun

Dans son article 2, les prisons sont classées selon la nature de leurs activités en cinq catégories : les prisons d'orientation ou de sélection, les prisons de relégation

réservées, les prisons de production, les prisons écoles, les prisons spéciales. Les prisons d'orientation ou de sélection situées dans les chefs-lieux des régions reçoivent des personnes condamnées dont la durée excède un an, avant orientation dans les prisons ; tous les mineurs de moins de dix-huit ans condamnés par les tribunaux ou placés dans un centre de rééducation pour observation. Les personnes condamnées à des courtes peines par les juridictions de la région concernée ; les évacués sanitaires qui ne peuvent recevoir un traitement approprié dans les ressorts administratifs de leur prison d'incarcération. Les prisons de relégations sont réservées aux personnes exécutant une peine de relégation sous régime de travail et de réforme sociale, ainsi qu'aux personnes condamnées irrécupérables ou trop indisciplinées pour les autres centres pénitentiaires. Les prisons de production permettent aux personnes condamnées de participer par leur travail à l'effort national de développement. Les prisons école sont destinées à la formation théorique et pratique des condamnés ou des mineurs placés en rééducation. Les prisons spéciales sont réservées aux femmes et aux mineurs (ACAT, 2011).

2.1.3. Organisation des prisons au Cameroun

Selon l'article 9, il existe trois catégories de prison suivant leur organisation, créée par arrêté du Ministre chargé de l'Administration Pénitentiaire : les prisons centrales, les principales, les prisons secondaires. La communauté carcérale regroupe le personnel de l'administration pénitentiaire répartis par grade et par sexe et aussi les personnes incarcérées. Le gros des effectifs se retrouve dans les dix prisons centrales du Cameroun, où les prisons de Douala et de Yaoundé possèdent la plus grande au regard de leur population carcérale (ACAT, 2011).

Le personnel de l'administration pénitentiaire : ces effectifs se présentent en trois catégories qui sont les administrateurs, les intendants, et les gardiens. Les administrateurs assurent les fonctions de conception, de direction et de contrôle. Les intendants sont chargés de l'élaboration et de l'application, au niveau intermédiaires, tandis que les gardiens chefs des prisons, assurent les tâches d'exécution spécialisée. Le cadre d'administration et intendants représente environ 10% de l'effectif total, alors que le personnel d'encadrement spécialement chargé de la surveillance des détenus en constitue 90%. En contact permanent et direct avec les détenus ils assurent la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement et participent à l'individualisation de la peine. (ACAT, 2011).

Les personnes incarcérées : la prison accueille trois catégories de personnes ; il s'agit de celles qui sont en détention provisoire, des personnes faisant l'objet d'une condamnation et celles retenues à l'issue d'une mesure de garde à vue. Au plan national, à la lecture des articles 20 du décret n° 92/052 du 27 mars 1992 portant organisation du régime pénitentiaire au Cameroun, et de l'article 553 du code de procédure pénale, une séparation stricte doit être faite entre les prévenus, les condamnés, les femmes et les mineurs. Pour le cas des mineurs, le code de procédure pénale en son article 706 al.1 dispose que « le mineur ne peut être dans un établissement de rééducation ou dans un quartier spécial d'une prison habilitée à recevoir des mineurs ».

2.1.4. Réinsertion

La réinsertion des détenus constitue un des problèmes de la société actuelle. Quelle place faut-il accorder aux personnes ayant été condamnées à une peine privative de liberté et comment les inciter au respect des normes sociales une fois à l'extérieur ? S'il est indispensable de sanctionner certains actes, il convient également d'œuvrer afin que celui qui est condamné puisse tirer profit de sa peine ou du moins ne soit pas désocialisé davantage. Dans le but d'atteindre ces objectifs, la société cherche à occuper (par des travaux en atelier, par exemple) les personnes condamnées et aussi de favoriser le maintien des liens sociaux avec les proches. La réinsertion sociale et professionnelle des détenus constitue donc un enjeu important de notre société que nous allons décrire ci-dessous.

2.1.4.1. Réinsertion socioprofessionnelle

Réinsertion sociale L'insertion ou réinsertion sociale, par opposition à l'exclusion, est le fait de créer et de maintenir des liens avec les autres, c'est-à-dire, d'appartenir, ou du moins d'en avoir le sentiment, à une collectivité. Le degré d'insertion sociale est défini, d'une part, par la qualité, et la fréquence des relations nouées au sein du groupe, mais aussi, par le sentiment, d'appartenance qu'a l'individu face au dit groupe. « Un groupe est intégré quand ses membres, se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de, participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières ». (Durkheim, Si le processus d'exclusion est multiforme, celui de l'insertion doit être multidimensionnel et tenir compte des particularités de l'individu ainsi que de son parcours. En se fiant à la définition donnée ci-dessus de l'insertion sociale ou plutôt du sentiment d'appartenance à un groupe, il est possible de constater qu'un détenu, lors de son incarcération, peut sans mal être intégré

au sein du pénitencier (Goguel, A., 2003). Il lui est possible d'entretenir des liens d'une certaine qualité avec les autres détenus ainsi qu'avec les gardiens. De plus, il nous est aisé de supposer qu'un groupe de détenu puisse partager des désirs et des rêves communs ce qui, comme nous l'avons vu, est facteur d'intégration. Dans ce cas qu'entend-t-on par la nécessité de réinsérer les détenus ? A relever également que le sentiment d'être intégré, indépendamment du niveau d'intégration réelle, est à prendre en compte.

2.1.5. L'insertion est à considérer sous deux aspects :

D'une part, l'insertion d'un groupe au sein d'une communauté ou d'une façon plus large d'un pays. Un groupe est inséré lorsqu'il est caractérisé par un degré important de cohésion et lorsqu'il est, ou se sent, socialement accepté par l'ensemble d'un territoire. Souvent, les individus sont classifiés dans des groupes selon des critères péjoratifs. Nous trouvons donc des groupes tels que : les sans-abri, les toxicomanes, les pauvres,....et ce qui nous intéresse, les délinquants. Ici déjà, nous sommes confrontés au fait que les détenus sont écartés de par leurs statuts, mais aussi, de par les préjugés qu'a le reste de la population à leur rencontre.

D'autre part, l'insertion désigne la situation d'un individu qui est en interaction avec les autres. Nous avons vu, lors de la détention, que le détenu peut être inséré dans le groupe. Le problème intervient donc au moment de la mise en liberté. Effectivement, celui-ci va être confronté aux représentations sociales du reste de la population et risquer d'être victime d'un certain isolement.

2.1.5.1. Réinsertion sociale

Dans notre société essentiellement structurée autour des rôles économiques, l'axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l'insertion est le travail. Le fait de pourvoir à ses propres besoins est une valeur importante de notre société. Bien souvent le rôle économique fonde l'intégration sociale de l'individu. Selon Freud « le travail est le lien le plus fort entre l'homme et la réalité » (TAP, P., Malewska-Peyre, H, 1993, p. 47-48) bien que cette référence date du XIX^{ème} siècle, elle est toujours valable à l'heure actuelle. De plus, nous sommes très souvent définis par notre activité professionnelle. Avoir une activité professionnelle représente davantage que le simple fait de travailler, c'est avant tout entretenir un rapport social et s'offrir un espace dont le potentiel en liens sociaux est important, du moins pour la majorité des personnes de notre société. Pour la plupart des individus, un emploi est une forme d'appartenance qui permet de définir son statut social

et financier. Il permet également de structurer le temps et de nourrir son identité. La profession est devenue une indication importante du statut de l'individu.

A ce stade, il est intéressant de se poser la question suivante : est-ce le fait d'exercer une activité professionnelle qui favorise l'émergence d'un réseau social dit sain ou est-ce l'inverse ? Cette question trouvera, en partie du moins, réponse lors de l'analyse des informations recueillis durant nos interviews. Celle-ci, est étroitement liée à une autre question qui est : du point de vue du détenu, par où commence la réinsertion ? Lors de nos réflexions, il est apparu que dans notre société la réinsertion sociale passe souvent au deuxième plan au détriment de la réinsertion professionnelle.

2.1.5.2.Rupture de la trajectoire professionnelle

Le marché du travail est devenu un monde dur, par ailleurs, le burnout est un thème dont on parle énormément aujourd'hui mais qui hier encore était méconnu. L'efficacité exigée oblige les individus à posséder l'aptitude de répondre à des événements imprévisibles et de faire l'apprentissage des nouveaux savoirs en permanence quelque soit le niveau de formation initiale. La nécessité de se former continuellement est devenue une réalité. « Les changements dans la relation entre le diplôme et l'emploi apparaissent alors comme le symptôme de ceux intervenus dans les entreprises qui, confrontées à des évolutions technologiques beaucoup plus rapides que par le passé, sont plus attentives aux capacités d'adaptations des salariés » (Goguel, A., 2003, p. 110). Cette réalité oblige les entreprises à exiger une formation de base plus élevée et une flexibilité importante de la part de l'employé qui de ce fait, est placé dans une situation de vulnérabilité et d'incertitude permanente. Il nous est possible de supposer que d'anciens condamnés n'ont pas été entraînés durant leur peine à une telle flexibilité. Cela pose d'autant plus de problème si la peine fut d'une durée plus ou moins longue. Dans l'hypothèse où une personne se trouve dans l'incapacité à s'adapter, pour une raison ou une autre, elle court le risque de devenir inemployable.

La personne dite inemployable ne possède pas les compétences individuelles requises entre autre parce qu'elle n'est pas suffisamment flexible mais également mal formée aux nouvelles techniques survenues dans sa profession lors de son incarcération. Elle se situe en décalage et donc incapable de satisfaire aux normes en vigueur. Les raisons peuvent être d'ordre économique ou social. La première comprend l'âge, les qualifications professionnelles, etc. et la deuxième réunit les caractéristiques de nature

comportementales. Cela comprend le savoir être et les relations interindividuelle (Tanyi, 2018). Les détenus sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail. Certes, bien souvent ils réunissent plusieurs facteurs handicapant une réinsertion professionnelle. Outre le fait qu'ils portent une étiquette de délinquant suscitant la méfiance des employeurs, ces personnes entretenaient, souvent déjà avant la condamnation, des difficultés avec le travail. Selon M. Atangana, chef du Service pénitentiaire du de Kondengui, cela serait, en partie, la conséquence d'un manque de compétences sociales résultant d'une mauvaise socialisation (Tanyi, 2018). Plus haut, nous avons évoqué la notion d'inemployabilité, celle-ci concerne directement une bonne partie des condamnés de longue peine. Une des limites concerne la capacité de ces personnes à participer à une action économique due à leur retrait plus ou moins prolongé de la vie sociale et économique. Par là nous entendons que cette population est catégorisée comme déviante et la stigmatisation qui en résulte aura pour effet d'entraver de manière importante leur réinsertion tant sociale que professionnelle. Les représentations existantes autour de ces individus font qu'ils attirent la méfiance et suscitent l'inquiétude auprès de leurs concitoyens. Le monde professionnel n'échappe pas à cette réalité. Un détenu même après avoir purgé sa peine reste un délinquant potentiel. C'est donc une forme de stigmatisation avec laquelle le condamné va devoir composer.

L'enjeu principal autour de la qualité de la réinsertion pour les détenus est la récidive. Le rapport portant sur la récidive établie par Claudio Besozzi en 2000, fait mention de l'existence d'un lien entre ces deux éléments. Une réinsertion de qualité réduit les risques de récidives. « Les ex-détenus qui trouvent rapidement un emploi à leur sortie de prison et ceux qui réussissent sur le marché du travail récidivent beaucoup moins que ceux qui restent chômeurs ou qui rencontrent des échecs dans leur emploi. (Maurice Cusson, Prison.eu.org) ». Ce phénomène fait clairement apparaître les intérêts que la société a à tout mettre en œuvre afin de faciliter le retour à une activité professionnelle.

La délinquance juvénile a fait l'objet de nombreux travaux. Tous semblent converger vers un même avis : les actes de délinquances résultent d'un certain nombre de facteurs. Ceux-ci sont d'ordre familial, social, économique et mettent celui qui commet en contradiction ou en conflit avec la société. Il s'agit donc d'œuvrer pour la réconciliation du délinquant avec la société. À notre sens, cette insertion est sous-entendue par un processus global dont les manifestations vont du milieu de détention du mineur : cadre physique qualité de l'encadrement à l'extérieur, une fois libre ; son environnement familial ou social en général, le suivi de l'ex-détenu pour assurer la

transmission entre la prison et la liberté retrouvée, les opportunités qui lui sont offertes pour trouver ou retrouver un emploi, par exemple, ou réintégrer un établissement scolaire, et poursuivre une formation prématurément interrompue par son incarcération.

Il nous est certes difficile d'établir un taux de récidive des mineurs ; nous entendons par là le nombre de jeunes dans un échantillon donné qui, après avoir purgé une peine de prison, se retrouvent à nouveau enfermés pour avoir été une nouvelle fois en contradiction avec la loi. Nous pouvons cependant affirmer qu'ils sont nombreux dans notre entourage, les jeunes qui n'arrivent pas à gérer profitablement leur liberté retrouvée. A la lumière de cette littérature, nous pouvons mieux comprendre les attitudes qui entravent ou bloquent le processus de l'insertion sociale et professionnelle des détenus et ex-détenus confrontés aux préjugés de la société et des employeurs en particulier, ces personnes sont victimes de stigmatisation et de rejet à cause de leurs antécédents.

Ainsi, pour ceux des détenus qui quittent la prison, la recherche d'un emploi est compliquée à cause du manque d'expérience et le manque de formation et l'absence de l'estime de soi et de la motivation. De tous ces problèmes, s'ajoutent les problèmes sociaux comme l'absence de soutien familial (Visher et Coll. ,2005 ; Rakiss, 2005 ; Graffan et Coll. ,2004). Réussir à trouver un emploi légal constitue un des meilleurs signes d'une libération réussie (Visher, Winterfield et Coggeshall, 2005). Les justiciables eux-mêmes estiment que trouver un emploi serait la clé pour une sortie de prison réussie (Burke, 1997).

2.1.6. Les différentes notions

La littérature relative au problème de l'insertion professionnelle en générale et de l'insertion professionnelle des détenus et ex-détenus en particulier, comporte des notions fondamentales et récurrentes. Outre les notions d'insertion, de réinsertion ou d'intégration, il est également judicieux de présenter en amont : la marginalisation des personnes à l'origine du besoin d'insertion, réinsertion ou réintégration.

2.1.6.1. La marginalisation

D'un point de vue sociologique, elle consiste à séparer des choses les réalités des normes d'une société, de façon volontaire ou non, au point d'en exclure. Les liens sociaux sont brutalement brisés. C'est une exclusion sociale, d'une stigmatisation, d'un handicap, d'une déviance. Mais elle peut également être choisie par un individu, par une protestation face à certaines pratiques ou idéologies de la société (Tourev, 2006).

2.1.6.2.Déshumanisation et infra-humanisation

Le concept de déshumanisation peut également être considéré comme une forme d'exclusion sociale. Haslam (2006) s'intéresse à ce processus suivant lequel un individu ou un groupe d'individus se voit renier ses caractéristiques proprement humaines par les autres. Elle se retrouve dépourvue de personnalité, l'infra-humanisation se réfère à un déni des sentiments, l'essence humaine serait ainsi considérée entière par et pour les personnes d'un groupe déterminé qui en attribuent par ailleurs un plus faible taux d'humanisation aux autres groupes. Leyens, Rodriguez-perrez, Rodriguez-torres, Gaunt, Paladino, Vaes et Demoulin (2001) indiquent notamment ou non, comme moins humains que les individus propre à notre groupe. Dans le contexte carcéral qui nous intéresse, il n'est pas difficile d'imaginer comment les détenus, vivant reclus et isolés de la société pour aussi de méfaits envers elle. Peuvent être « infra-humanisée » que ce soit parce que leur condition peut rappeler celle des animaux en cage, notre société peut être aisément trouvé des raisons pour justifier une considération de leur statut inférieur.

2.1.6.3.Insertion/ Réinsertion

Qu'il s'agisse d'insertion, réinsertion ou d'intégration sociale, l'objectif reste le même, à savoir permettre à toute personne, en capacité de le faire, de rejoindre le marché de l'emploi. L'insertion sociale définie comme « le processus d'accès à l'emploi » (Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, 1994), renvoie ainsi à la capacité d'atteindre cette autonomie. Il semble donc évident qu'intégrer un emploi et le conserver participer à l'épanouissement personnel (Bienaimé 1995). Les travaux de Vygostki (2003) sur la zone sur la zone proximale de développement permettent d'en illustrer les enjeux. Cette zone considère la place disponible d'un individu pour mener à bien de nouveaux apprentissages grâce à la médiation d'un expert, d'une tierce personne. Brossard en (2008) délimite cet espace par une borne inférieur, égale aux connaissances que l'on peut acquérir seul et par une borne supérieure, égale à ce que l'on peut apprendre grâce à l'aide d'une tierce.

Le principe d'insertion et de réinsertion des personnes en rupture avec le marché du travail, est fondé sur l'idée que le travail est un point essentiel qui permettra à ces personnes de se réinsérer socialement après un long moment passé à l'écart de la société. En effet, la notion du lien social est la base qui définit la citoyenneté : car donne un sens au contrat social qui lie directement le citoyen à la nation par des droits et devoirs. « Une nouvelle forme de lien social s'édifie, sur (""), le travail (""). L'individu doit, pour se

réaliser trouver sa juste valeur dans la société en y exerçant une fonction sociale afin d'assumer sa part du devoir collectif ». (Lalivé-D'Épinay, 1989, as cited in Larsimont, 2000, p. 31).

Cependant nous devons noter qu'il existe une différence entre intégration / réintégration et insertion et réinsertion. Car l'insertion se limite à introduire une personne dans un milieu social donné, l'intégration, quant à elle établit une meilleure interdépendance entre cette personne et sa communauté.

Selon un document de l'Organisation des Nations Unies l'insertion / réinsertion sociale des détenus englobe ; « les efforts déployés dès après l'arrestation pour soustraire les intéressés au système de justice pénale et les faire condamner de préférence à une peine de substitution. Par exemple, la justice réparatrice ou un traitement adapté ». (2008, p.1). Le but ici est d'appliquer des sanctions de substitutions au lieu de condamner à peine de prison, épargner les effets délétères et désocialisant de l'incarcération. (ONU 2008, p.18).

Nous devons noter que la réinsertion basée sur les formations proposées aux détenus et des techniques et normes de travail. La connaissance de l'informatique, des nouvelles technologies de l'information sont des critères déterminants pour le recrutement. Il est donc primordial de donner un sens plus large à la réinsertion.

2.1.7. Les notions d'exclusion/ disqualification/désinsertion sociale

De nombreux travaux en sciences sociales portent sur le concept d'exclusion sociale mais très peu sur l'exclusion professionnelle et socioprofessionnelle des détenus. Pour Racine (2007), l'exclusion professionnelle est une dynamique sociale dialectique entre déterminants macros et micros, tant politique, étatique que sociaux.

Selon la littérature sur le sujet, l'exclusion est une rupture sociale résultant d'une mise à l'écart d'un ou de plusieurs groupes sociaux de la sphère productive en se basant sur des motifs. Billette, Lavoie, Seguin et Van Pevenage (2010) précisent que plusieurs facteurs comme les réticences à l'embauche ou les barrières sur le marché de l'emploi favorisent ces exclusions. Par ailleurs, ce concept renvoie à une redéfinition de l'identité professionnelle. Il lui faut justifier dans certains documents les années passées en prison.

Pour illustrer cela, soulignons les exigences sociales en milieu d'emploi, et tant d'autres obstacles qui sont des contraintes menant à l'exclusion professionnelle des détenus il revient que même si ces perceptions sociales négatives ne sont pas le fait de l'individu, elles sont un construit social qui se reprend dans la pensée dominante en se

basant sur la différence : « mais le processus de désaffiliation ne se résume pas à la seule question de l'identité sociale c'est-à-dire la manière dont les personnes sont perçues par leur groupe social et comment ils se reconnaissent dans ce groupe social » (Castel, 1995, p.2). Devant cette impossibilité de trouver un emploi les ex-détenus peuvent se retrouver « socialement disqualifié et en proie à la récidive ».

Il existe plusieurs terminologies qui ont repris ce constat sous d'autres formes. Ainsi nous avons les désinsertions sociales. (De Gaulejac, Leonetti, Blondel et Boullier, 1995). Nait de la conjonction de deux logiques : une collective qui délaisse ceux dont elle n'a pas besoin et une logique individuelle. De Gaulejac estime qu'il faut partir des orientations, en l'occurrence du détenu, et le valoriser pour qu'il cesse d'être objet et devienne sujet. Pour cela il lui faut de l'accueil, de l'instauration, et l'écoute qui sont des facteurs sur lesquels il faut travailler.

2.1.7.1. Incarcération et réhabilitation

Marginalisation, désinsertion sociale déshumanisation et leurs conséquences sous-tendent un besoin de réhabilitation des individus exclus. Pour les détenus il est primordial de préparer leur réhabilitation.

L'incarcération c'est une privation de liberté. Mais cette notion a été traitée dans les approches approfondies et critiques. Pour Foucault, le lieu d'incarcération serait « le lieu d'une industrialisation extensive de l'assimilation des normes du milieu par les individus dont toute sensibilité, la subjectivité, le corps même sont construits par la microphysique du pouvoir. Une telle normative est instruite par la discipline des processus subtils qui font appel à des dressages indirects de la corporalité de la part d'une institution qui se soucie moins de tuer que de redresser » (As cited in Guyard, 2012, p.4). La pensée sur la prison se fonde sur une mission double de la prison : surveiller et punir. Et dont le but est : « quadriller, contrôler, mesurer, dresser les individus les rendre dociles et utiles » (Foucault, 1975, para. 1).

Ordinairement, « la prison est le lieu dans lequel on enferme ceux qui ont commis une faute légale ou morale. Le judiciaire punit toute faute légale à la loi » (Foucault, 1995, as cited in Guyard, 2012, p.4). Ce discours critique de la notion d'incarcération n'est pas nouveau. Déjà au 19^e siècle, Charles Lucas estimait que : « l'éducation seule peut donc servir d'instrument pénitentiaire (...) la question de l'emprisonnement est une question d'éducation » (1838, p.3).

Toutefois, la politique d'incarcération converge sur la formation et la réinsertion des détenus. En effet, l'incarcération devrait ouvrir plus d'espace pour céder la place à d'autres termes pour rendre l'idée de la mission réhabilitable de la prison. Tel que : réhabilitation des centres

2.1.7.2. Le phénomène de la postcure

Quand un jeune mineur a été en contradiction avec la loi, l'on étudie en profondeur les mobiles de ses agissements, sa personnalité. C'est après cela que l'on élabore un ensemble de mesure tendant à le changer positivement, ceci dans un milieu bien précis. Généralement, les activités menées dans ce milieu sont empreintes de directivisme. Les actions, à cause du peu de place laissé aux initiatives personnelles, sont collectives. Les jeunes s'habituent donc à ce climat stérile et plutôt sécurisant pour certains, car ils n'ont en général aucun effort à fournir, ils ne font que subir. Il y en a même qui ne désirent pas sortir de prison car n'ayant par exemple pas de famille ou ne pouvant se prendre en charge. Il y'a une autre catégorie de jeunes qui, à la sortie de prison, sont grisés par la liberté retrouvée, d'où l'importance de leur suivi. Car l'absence de suivi expose le mineur à plusieurs dangers, à de nombreuses sollicitations nocives. Dans ce cas, quel que soit le degré de diminution de la nocivité du délinquant, il y'a de grands risque de rechute. Chazal dit à cet effet que dans ces conditions « tout sujet largement amélioré reste très fragile au contact de son milieu ».

Dans notre contexte, les structures chargées du suivi du détenu à la sortie de prison sont, le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la santé, le Ministère de l'administration territoriale. L'action des associations caritatives et congrégations religieuses n'est pas en reste. Chazal quant à lui préconise la notion de « big-brother » mesure américaine envisagée dans une situation de liberté surveillée. Il s'agit de délégués qui vont aider le jeune à se réinsérer dans la vie normale en lui facilitant les démarches que représente l'organisation de la vie d'un adolescent sur le double plan du travail et des loisirs. On ressent l'importance de ces éducateurs lorsqu'il s'agit par exemple de jouer les médiateurs entre les jeunes sortis de prison et les employeurs réticents en ce qui concerne l'embauche de ces ex- détenus. D'une manière un peu plus profonde, le développement qu'ils vont suivre permettront d'examiner quelques mesures de rééducation.

2.1.7.3. La rééducation

Le Dictionnaire Robert définit la rééducation comme l'action de refaire l'éducation d'une fonction lésée par un accident.

En droit pénal « c'est un ensemble de mesures d'assistance, de surveillance ou d'éducation ordonnée par le juge à l'égard d'une personne en contradiction avec la loi ou des personnes en danger moral ou physique ». nous considérons la rééducation dans le cadre de notre étude comme étant toute mesure mise sur pied pour favoriser la pleine réinsertion des détenus mineurs.

Dans son livre « L'enfance délinquante » J. Chazal pense que la rééducation du mineur exprime généralement une action sur un triple plan :

- **L'action thérapeutique** qui concerne les thérapeutiques médicales et psychologique tendant à améliorer le comportement du mineur.
- **L'action de préparation professionnelle** visant à mettre le jeune en état de gagner sa vie, en lui faisant par exemple effectuer l'apprentissage d'un métier ou l'encourager à mener une formation professionnelle et l'éducation scolaire.
- **L'action éducative** consiste à rendre plus autonome, facilite sa réintégration dans la communauté. Selon Foucault elle vise à rendre les détenus « dociles et utiles » à la société.

Pour résumer Chazal trouve 4 aspects de la rééducation qui sont : le déconditionnement du jeune délinquant, son reconditionnement, l'action par le groupe et la personnalisation du sujet :

- **Le déconditionnement** : consiste à enlever l'enfant de son milieu d'origine ou du milieu d'élection, s'ils sont nocifs qui conduira le mineur à se mettre en contradiction avec la loi.
- **Le reconditionnement** : c'est le fait de faire acquérir à l'enfant des réflexes conditionnés et l'amener par le biais de l'imprégnation et l'ambiance d'un groupe modèle.
- **L'action par groupe** : c'est en vivant des situations de groupe que l'enfant acquerra des qualités sociales fondamentales comme la tolérance le respect le dialogue. « Tout système éducatif appliqué à l'enfant est menacé d'échec s'il est en contradiction avec les aspirations, les besoins, le style de vie de son groupe ». C'est pour cela que l'on dit qu'élever le milieu c'est élever l'individu. C'est un peu ce que Fichter a appelé socialisation, définit comme un : « processus d'influence mutuelle

entre une personne et une autre ; processus qui aboutit à l'acceptation du modèle de comportement social et au fait de s'y adapter ». L'action par groupe ne signifie pas la dissolution de l'individu tout au moins de sa personnalité dans ce que les membres du groupe peuvent avoir en commun. Elle implique l'individualisme par un comportement. Pour cela le milieu doit remplir certaines conditions c'est la phase de la personnalisation

- **La personnalisation** : il doit germer à l'intérieur de l'individu, une personnalité jeune encore. Pour que celle-ci puisse s'épanouir le milieu du mineur doit satisfaire ses besoins bio-affectifs : besoin d'amour, de sympathie, d'appartenance, de sécurité et de s'affirmer.

On se pose de manière générale la question du droit de l'éducation en générale et celle des détenus en particulier. Les personnes détenues sont des condamnées, privées de liberté tous les autres droits peuvent être théoriquement exercés notamment le droit à l'éducation explicitement ou pas. Des lois, les textes d'orientations ou des recommandations abordent la question de l'éducation en prison. Se référant à la notion de droit, et à la possibilité de sa mise en œuvre en contexte carcéral. De ce fait nous comprenons clairement que chaque détenu a le droit d'être éduqué d'où le phénomène d'éducation carcérale. (Fanny Salah, 2018, vol.6) 'L'enseignement à distance en milieu carcéral, droit à l'éducation ou privilège'. Les personnes qui entrent dans le système pénitentiaire du monde on en moyenne un niveau d'instruction inférieur à celui de la population. Elle devient donc une éducation qui vise à rendre les détenus plus employables améliorant leurs compétences. Bien que l'administration et la participation des programmes dans les prisons peuvent être difficile, parfois les détenus peuvent être réticents à y participer, souvent en raison des échecs scolaires antérieurs, le gène causé par leur faible niveau d'alphabétisation ou manque d'intérêt. Il revient donc à l'éducation de canaliser le détenu afin de susciter en ce dernier la motivation durable au processus de scolarisation. Les études montrent régulièrement que l'éducation en prison, est un moyen efficace de réduire les taux de récidives. Ce qui permet d'économiser le coût des futures peines de prison, au Royaume Uni on estime que chaque livre dépensé pour l'éducation en prison permet au contribuable d'économiser plus de 2 livres sterling.

Augmentation de l'emploi réduction. Cette relation inverse entre le degré et le taux de récidive n'est pas surprenante. Selon un rapport publié en (2009), par la Correctional Association of New-York, une formation universitaire est devenue l'un des atouts les plus précieux des Etats-Unis. Un baccalauréat à plus de 1 million de dollars de

gains à vie. Ainsi, la présence (ou absence) d'un diplômé a de profondes répercussions sur les possibilités d'emploi offertes aux personnes précédemment incarcérées réintégrant la société. Un emploi rémunéré est l'une des caractéristiques déterminantes d'une réinsertion réussie et une réinsertion dans la société réduit en fin de compte la probabilité qu'une personne reproduise une activité illégale. « Les études universitaires aident à trouver un emploi et par conséquent, à passer plus facilement à l'extérieur ». Etudiante au programme Marymount Bedford Hills. On estime aujourd'hui à 2.3 millions le nombre de personnes incarcérées aux Etats-Unis. Globalement, les Etats dépensent plus de 52 milliards de dollars par an en services correctionnels et activités connexes.

Selon le Bureau of Justice Statistics, le coût de fonctionnement annuel-moyen par personne incarcérée en (2001) était de 22.650 dollars. Les dépenses annuelles par étudiant pour une université d'Etat standard telle que (l'université d'Etat de New-York) sont inférieures à 8000 dollars des Etats-Unis. En bref, il existe une différence de coût importante entre les dépenses au titre des services correctionnels et de l'éducation. A l'heure actuelle, environ 6% seulement des dépenses en services correctionnels servent à financer tous les programmes en prison. Y compris les programmes éducatifs. Une analyse de l'enseignement pénitentiaire dans 50 Etats conclut que « même si les programmes d'enseignements sont élargis, leur coût par prison est de loin inférieur au coût total de l'incarcération.

2.1.8. Rentabilité à long terme : effets de réduction du coût de la récidive

Le coût élevé de dépenses correctionnelles est exacerbé par un taux de récidive étonnamment élevé de 67.75%, ce qui contribue de manière significative à l'augmentation de la population carcérale. En réduisant, le taux de récidive, l'éducation dans les prisons a le potentiel considérable de réduire l'ensemble de la population carcérale et partant les coûts de la prison. Une étude réalisée par le département d'étude politique de l'Université de California à Los Angeles a révélé qu' « un investissement d'un million de dollars dans l'incarcération permettra d'éviter environ 350 crimes, alors que le même investissement dans l'éducation (correctionnelle) préviendra plus de 600 crimes. L'éducation correctionnelle est presque deux fois plus rentable que l'incarcération ». L'enseignement post secondaire procure également de nombreux avantages à l'opinion publique, notamment une diminution de la dépendance du soutien gouvernementale. Dans une enquête (IHEP) de (2005), de diplômés du secondaire ont déclaré bénéficier

d'une assistance publique dans chaque Etat que de titulaires d'un baccalauréat et dans 28 Etats, aucun titulaire de baccalauréat n'a été indiqué avoir bénéficié d'une assistance publique au cours de l'année. « Les programmes supérieurs dans les prisons peuvent représenter un investissement rentable ».

2.1.8.1.Réduction de la violence

Les directeurs des programmes d'éducation en prison font souvent état d'une amélioration notable de la conduite et de la discipline dans les prisons. Un directeur de l'état de New-York a noté que les infractions disciplinaires avaient diminué parmi ses étudiants au cours d'un semestre ; un autre a décrit la façon dont les étudiants incarcérés surveillaient de peur de perdre définitivement leur programme d'éducation en prison. Un rapport de (2009), conclut que « les changements de comportement peuvent être attribués à une meilleure capacité cognitive et au fait que la personne incarcérée a la possibilité de se sentir à nouveau humaine en se livrant à une activité aussi banale que celle d'aller en classe ». Je me suis qu'à San Quentin, le pouvoir de l'éducation avait réellement changé la culture de la prison. C'est inouï nulle part ailleurs dans le système pénitentiaire californien ». Christfino Kenyatta Leal, acteur majeur du projet de l'Université pénitentiaire (2011).

2.1.8.2.Les effets positifs sur les enfants dont les parents ont été incarcérés.

« Je pense que l'éducation peut faire la différence entre vie de crime et une vie productive. Mon niveau d'étude peut influencer sur le fait que mes jumeaux aspirent à devenir des criminels ou qu'ils aient la confiance en soi nécessaire pour occuper des emplois qui défient leurs esprits ». Gregory Brown, étudiant à Hudson Link. Le nombre d'enfants touchés par l'incarcération de leurs parents est considérable : au cours de la première décennie du 21^e siècle, plus de la moitié des personnes incarcérées avaient vécu avec leurs enfants avant leur incarcération et s'attendaient à être réunis après leur libération. Une éducation universitaire à une capacité considérable pour donner le bon exemple à ces enfants. De plus, de nombreuses études démontrent que les programmes d'enseignement post secondaire en prison offrent une chance de briser le cycle intergénérationnel de l'inégalité. Lorsque les parents incitent les enfants à prendre l'éducation plus au sérieux, il commence également à envisager des solutions de rechange viables à l'abandon scolaire et à la criminalité, rompant ainsi le cycle pénible de l'incarcération d'une génération à l'autre. « Plus nous aurons l'occasion d'apprendre à valoriser l'éducation et à en percevoir les possibilités, plus nous brisons le cycle de

l'incarcération, pas seulement pour nous même, mais pour les générations futures ». Chrisfino Kenya.

En ce sens qu'il correspond à la façon dont la société a finalement perçu et cherche à traiter le problème. Avant d'analyser la réinsertion sur le plan pratique il faut tout d'abord expliquer les assises théoriques.

2.2.THEORIES EXPLICATIVES

Selon Tsafak, G. la théorie est : « une série de construits, de définitions et de propositions inter-liées qui présentent une vue systématique d'un phénomène en spécifiant les relations entre les variables avec l'intention d'expliquer et de prédire le phénomène ». La théorie explicative se veut abstraite, simple et éclaircissante. C'est elle qui permet de généraliser l'objet de l'étude. La nôtre consiste à démontrer que la poursuite de l'éducation scolaire, l'apprentissage d'un métier, l'éducation morale et le suivi de l'ex-détenu constituent les facteurs déterminants de l'insertion sociale des détenus mineurs. Dans une visée compréhensive au sens Wébérien, la volonté de comprendre le phénomène de l'insertion par l'interprétation (Weber, 1992) inscrit le présent travail de recherche au sein d'une approche constructiviste.

Le constructivisme, posture théorique et épistémologique, permet ainsi d'appréhender toute réalité en tant que construction sociale aménagée par les acteurs multiples. Tels que les instances politiques, les institutions pénales chargées de maintenir l'ordre public ; les professionnels qui prennent en charge les individus judiciaires, la société civile ayant une influence due à l'opinion publique et à la démocratie semi-directe ainsi que les médias et les individus ayant commis des i fractions aux lois. Réfléchir aux modalités de prises en charge visant l'insertion et prendre en compte le sens donné aux pratiques et aux représentations (jugement, conception, perception, vision du monde) des professionnels permet ainsi de rendre compte de la complexité irréductible du phénomène étudié plus précisément, la présence des sciences sociales sur le terrain permet de déconstruire les chiffres et les préconçus par lesquels sont ordinairement présenté les questions qui ont traits à la réinsertion et à la récidive

Pour ce faire, la perspective théorique adoptée est celle de l'interactionnisme symbolique (Blumer, 1969). Elle permet de saisir les faits sociaux entant que processus se construisant via la dynamique des interactions et dont l'essence peut être restituée au travers de l'appréhension du sens donné par les acteurs sociaux à leurs actions, d'où le qualificatif de « symbolique ». (Molénat 2009).

2.2.1. Le constructivisme

Courant de pensée sociologique émerge dans les années 1920. Période où la pensée critique émerge dans le domaine des sciences sociales, va voir éclore une nouvelle révolution scientifique. Cette dernière s'inscrit dans la dynamique d'une remise en question, voire, d'une déconstruction de la sociologie classique marquée du sceau du positivisme qui, convient-il de le rappeler, constituait alors l'épistémé prédominant du savoir jusqu'alors instituée, notamment les sciences sociales. Ainsi, si la connaissance scientifique des faits est le seul chemin par lequel tout processus de connaissance peut prétendre à la vérité comme le préconise Auguste Comte, faudra-t-il encore que le phénomène à étudier soit considéré par le chercheur comme une donnée objective qui compte les principales caractéristiques que sont : l'extériorité par rapport aux personnes concernées par le phénomène, la contrainte que subissent ces derniers par rapport au phénomène qui toujours est un fait général et structurellement déterminant de l'action. Ce déterminisme institutionalo-structuraliste préconisé par des grandes figures des sciences sociales telles que : Emile Durkheim ou Claude Lévi Strauss. Entre autre, est de ce fait, ce sur quoi repose dans les années 1920. (Foucault).

C'est une théorie de la connaissance qui repose sur l'idée que notre image de la réalité sur les notions structurant cette image, sont le produit de l'esprit humain en interaction avec cette réalité, et non le reflet exact de la réalité elle-même. Pour Jean-Michel Besnier, le constructivisme désigne d'abord « la théorie issue de Kant selon laquelle la connaissance des phénomènes résulte d'une construction effectuée par le sujet ». Il note qu'en un sens voisin, « les travaux de Jean Piaget ont mis en lumière (...) les opérations de l'intelligence dont résultent les représentations du monde ».

2.2.1.1. Piaget et le constructivisme

Théorie de l'apprentissage, l'auteur cherche à décrire et surtout comprendre le fonctionnement cognitif de l'enfant et les étapes de son développement. Le potentiel biologique est prolongé au contact avec l'environnement ; cet exercice permet de développer l'organisme. Pour lui l'acquisition des connaissances se fait en trois étapes : Stade de l'intelligence sensorimotrice (0-2 ans), période de construction de l'objet permanent.

Stade des opérations concrètes (2-11 ans), c'est la construction des notions de quantités des fonctions symboliques, du langage de la conservation, de la réversibilité, de l'inclusion, de la classification.

Stade des opérations formelles (11-15 ans) ce stade se construit par le passage à la pensée conceptuelle et socialisée, le raisonnement est déductif. L'apprentissage chez Piaget repose sur deux modalités complémentaires qui sont : l'accommodation et l'assimilation. L'accommodation est l'adaptation aux nouvelles conditions et modifications des schèmes antérieurs établies et l'assimilation est l'incorporation des apports extérieurs. Le constructivisme souligne la relation entre l'organisme et le milieu. Toutefois, « les acquis de l'anthropologie se situent moins au niveau d'une théorie globale figée et totalitaire qu'au niveau croisement entre les différents courants de pensées et les méthodologies qui l'animent ». (Colleyen, 1998 ; 50). La perspective interactionniste a donc été complétée par un point de vue structuraliste. Ce dernier permet de cerner les logiques d'actions par les mouvements de coopération, voire de conflit, des acteurs sociaux. (Bourdieu, 1986,1993) ceux –ci sont, comme le rappelle l'auteur toujours situé au sein d'un cadre structurel contextualisé qui exerce une influence sur leurs actions et logiques.

2.2.2. Le socioconstructivisme

Courant de pensée sociologique contemporaine popularisé par Peter, L. Berger et Thomas Luckman dans leur livre "the social construction of reality (1966)". Développent des arguments théorisés au paravent par E. Durkheim s'appuyant eux-mêmes sur une tradition philosophique plus ancienne. Cette approche, à l'instar de la conception constructiviste développée en épistémologie, envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits » c'est-à-dire transformés en tradition. Le constructivisme social est se concentre sur la description des institutions, des actions en s'interrogeant sur la manière dont elles construisent la réalité.

2.2.2.1. Bruner et le socioconstructivisme

Le processus éducatif nécessite une structure de connaissance en un tout cohérent, pour faciliter sa compréhension. Pour l'auteur, il faut respecter les étapes pour un bon développement intellectuel chez l'enfant. Inspiré par Piaget et il a mis sur pied des modes de représentations des connaissances (mode actif, mode symbolique et le mode comique). Selon sa théorie, l'acte d'apprendre comporte trois processus (Lusignan et Groupil, 1993), l'acquisition de la nouvelle information, la transformation de cette information et l'évaluation. Pour le mener à bien, il préconise quatre techniques pédagogiques : l'emploi des contrastes, la formulation d'hypothèses, la participation, l'éveil de la conscience de l'élève.

Pour Bruner, (1987), apprendre est « un processus interactif dans lequel les gens apprennent les uns des autres ». C'est dans ce sens qu'il a contribué au développement du modèle social d'apprentissage. Il affirme que le modèle transmissif n'est plus à mesure de répondre convenablement aux exigences de maîtrise de savoir-faire, de cheminement vers l'autonomie d'acquisition du jugement, de capacité à s'auto-évaluer. Il voit plus le rôle de l'enseignant à travers le processus d'étayage. Les fonctions de ce processus attestent que ce qui est bénéfique tient autant aux aspects socio-affectifs qu'aux aspects cognitifs ou intellectuels.

2.2.2.2. Les aspects socio- affectifs

Ici nous pouvons citer : la mobilisation, le maintien de l'intérêt et de la motivation de l'élève dans le champ de la tâche ainsi que le but à atteindre. En apprentissage, l'enseignant doit faire en sorte que la tâche soit plus agréable à réaliser avec son aide. Premier aspect correspond à l'effort d'enrôlement, mettre l'élève davantage devant les exigences de la tâche. Solliciter sa motivation
Deuxième aspect : l'orienter vers la résolution du problème sans oublier le but à atteindre, encourager l'élève, faire preuve de sympathie

2.2.2.3. Les aspects cognitifs

Les bases d'assistance sur le plan cognitif concernent la prise en charge par l'enseignant de certains aspects de la tâche, la signalisation des caractéristiques spécifiques et la suggestion des résultats.

Alléger la tâche en simplifiant les difficultés afin qu'elles soient à la portée de l'élève.
Apprécier les efforts fournis par l'élève. Montrer ce qui doit être fait sans donner la réponse.

2.2.2.4. Effet du processus d'étayage

On en trouve deux :

Effet immédiat : celui qui est aidé parvient à faire des choses qu'il ne réussirait pas à faire correctement tout seul.

Effet d'apprentissage : ils sont le fruit du travail verbal d'explication et de compréhension des exigences de la tâche à réaliser et des procédures de résolutions.

2.2.2.5. Lev Vygotski et le socioconstructivisme

Dans ses recherches, en (1985) il met en avant le rôle de la culture dans l'apprentissage. Son hypothèse centrale est « le fonctionnement fondamentalement social

de l'être humain ». Il affirme que l'homme est un acteur culturel et social et qu'il développe grâce au processus social. Pour lui la vraie direction du développement ne va pas de l'individuel au social, mais du social à l'individu ». C'est l'éducation qui attire le développement. Il affirme par la suite que : « les recherches montrent incontestablement (...) que ce que l'enfant sait faire aujourd'hui en collaboration, il saura le faire demain ». Ainsi il parle de zone proche de développement pour décrire les fonctions chez l'enfant. (Groupil et Lusignan 1993). Ici, il veut montrer l'importance des formations dans les centres clos et milieu de détention des mineurs dans leur insertion sociale et professionnelle.

Dans la (p. 45). Il définit la zone proche comme étant la distance entre deux niveaux : celui du développement actuel, mesuré par la capacité qu'a un enfant de résoudre seul des problèmes. Apprendre revient alors à former une zone proche de développe. Comme chercheur. Selon Gredoler (1992). Piaget et Vygotski ont quatre points communs :

- L'établissement d'un cadre théorique pour l'étude des processus psychologique.
- L'identification de différentes structures psychologiques durant le développement.
- L'analyse des processus psychologiques requis pour atteindre des niveaux plus élevés de développement.
- L'affirmation que le développement psychologique ne procède pas par des petits changements isolés.

Dans son ouvrage, "pensée et langage," Vygotsky (1958). Affirme que « le seul apprentissage valable pendant l'enfance est celui qui anticipe sur le développement et le fait progressé.

2.2.3. La motivation

Entendu comme un ensemble des facteurs déterminant l'action et le comportement d'un individu pour atteindre un objectif ou réaliser une activité. C'est la combinaison de l'ensemble des raisons conscientes ou non, collectives et individuelles, qui incitent l'individu à agir au sein d'une équipe. Il apparait pour la première fois dans les travaux de Tolman (1932) et Lowin (1936).

2.2.3.1.La motivation du detenu

En prison, la transition de l'intra-muros à l'extra-muros peut passer par la formation professionnelle des détenus pour leur permettre de réintégrer un emploi à leur sortie et accélérer, ainsi, leur réinsertion sociale. Mais ces formations nécessitent, pour

être efficaces, la motivation du détenu. L'effet motivationnel (positive ou négative) que peuvent avoir les formateurs sur les apprenants est bien dans sur un facteur important, mais nous choisirons dans cette section de nous centrer principalement sur la motivation des détenus liés au contexte de vie dans lequel ils évoluent et aux caractéristiques spécifiques de ce public.

En Belgique, la fédération Bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle note parmi les problèmes rencontrés encours de formation (ISP). Le manque de motivation du entre autre au fait que les détenus s'engagent dans ces formations dans le but premier d'obtenir une attestation d'inscription dans le centre de formation qui leur sera utile pour une libération anticipée. Ce processus réduit le nombre de justiciables qui termine la formation. Notons aussi par-dessus tout qu'un public non motivé nuit à bon déroulement des formations. Au vu de ce qui précède, nous pouvons conclure que la formation n'est pas un élément de motivation.

Par ailleurs, la période de détention complique dans la majorité des cas, l'intégration socioprofessionnelle de l'ex-détenu du fait qu'il se trouve généralement à sa sortie de prison sans orientations sans repères. De surcroit, il doit faire face à des difficultés financières ou des complications familiales (abandon, isolement, séparation, bannissement). Ces contraintes et ces barrières ne peuvent que réduire la motivation du détenu. De plus l'enfance et l'adolescence est marqué par un déficit éducatif et affectif provenant des problèmes familiaux et matériaux. Leur motivation ainsi ébranlée, ils sont plus enclins à la démission qu'à franchir ces barrières (Paugam 1991).

En effet la formation suivie par un ex-détenu ne peut à elle seule lui assurer une réintégration. Car ce n'est qu'un outil, qui peut se révéler être inefficace. Lorsque la personne formée n'a pas l'attitude nécessaire pour se mobiliser. À plusieurs reprise, la littérature souligne que le fait d'être éloigné, plus ou moins longtemps du monde extérieur place l'ex-détenu ou le détenu dans un état d'incertitude et de manque de confiance qui est cause de la démotivation. L'absence d'une identité professionnelle peut désorienter le sujet.

Castel (1995) démontre que le travail remplit un rôle bien au-delà de celui de gagner sa vie. Il a une fonction d'intégrateur, d'association à des classes sociales et des classifications aux individus. C'est le statut de salarié et les protections sociales qui lui sont liées qui construisent les différentes classes : ouvrières, employés, cadres, agriculteurs et indépendants. De ce fait le no-travail a des répercussions complexes. Pour la psychologie et l'attitude des ex-détenus, devenu chercheur d'emploi. Sa motivation ne

peut être réelle que s'il a un sentiment d'appartenance visant à renforcer la confiance en lui. La motivation sur le plan pratique du détenu à s'engager dans une formation intra-muros peut être altérée par la lourdeur bureaucratique.

Nous constatons, ainsi que la problématique de la motivation des détenus pour la formation est un sujet d'une grande importance, car sans motivation de la part du détenu, aucune avancée sur la voie de la réinsertion ne peut être espérée. L'enquête intitulée « Activités d'enseignement et de formation en prison : états des lieux en communauté française », réalisé en 2009 par les chercheurs du centre de recherche et d'intervention sociologique (CRIS) de l'université de Liège et qui a été déjà citée, établit le constat de la faible fréquentation de la part des détenus. L'enquête du CRIS constate que la raison de la faible fréquentation et de la faible fréquentation et de communication sur les programmes de formation, qui est jugée suffisante, mais serait, plutôt à chercher dans le défi quant à l'attractivité de l'enseignement dans les prisons.

Par ailleurs, certains détenus jugés motivés ont en général des objectifs autres que ceux de la formation en tant que telle ou ceux liés à l'intérêt pour leur réinsertion professionnelle. En effet, nous constatons que le nombreux d'entre eux s'investissent dans ces activités pédagogiques pour des motifs personnels et variés, tel que :

- L'opportunité, pour certains détenus de pouvoir bénéficier plus facilement d'une libération conditionnelle
- L'opportunité de quitter la cellule, de rencontrer d'autres détenus ou encore de faire passer le temps. la formation n'est pas au final une fin en soi pour le détenu.

De plus, il est démontré que les détenus ne montent pas beaucoup d'enthousiasme à l'égard des formations du fait de la méfiance qu'ils ont vis-à-vis de tout ce qui évoque les structures scolaires.

La motivation du détenu à s'engager dans une formation est donc tributaire de multiples facteurs. Le sociologue français Bruno Milly qui s'intéresse à la situation dans les prisons, arrive au même constat que les chercheurs du CRIS et dénombre quatre grandes raisons qui expliquent, selon lui la faible audience de l'enseignement et de la formation en prison et la démotivation dont font preuve les détenus à l'égard de ces activités.

Les conditions d'incarcérations : les problèmes comme l'insalubrité des locaux ou la surpopulation carcérale impliquent des enjeux autrement plus vitaux qui concernent plutôt la santé ou l'intégrité physique que l'accès à la formation. Par ailleurs, « l'incarcération est généralement faite de temps courts et incertains, difficilement

compatibles avec l'investissement durable dans un projet et un parcours de formation ». (Milly, 2010, para.11). Les procédures judiciaires sont généralement l'élément qui détermine le rythme de vie du prisonnier.

La structure des dispositifs de formation : des pratiques pédagogiques relatives à l'obligation pour les détenus de suivre des cursus complets de formation. La raison de ce choix vient du fait que les formateurs et enseignants professionnels cherchent à détourner des détenus à vouloir suivre une formation sans engagement et investissement véritable. Mais pour garantir une motivation des détenus pour la formation, il faudrait instaurer plus de souplesse dans ces exigences avec des horaires et des programmes plus adaptés.

Le profil sociodémographique des détenus : la plupart des détenus sont adultes et considèrent les études comme dépassés. « Une projection dans de nouveaux parcours de formation leur répugne alors généralement, surtout si ces parcours leur paraissent présenter des formats scolaires (dont les tests de niveaux pratiqués à l'entrée et certaines pratiques pédagogiques.

L'inscription de l'enseignement dans le dispositif carcéral : l'accès à l'éducation et aux formations n'est jamais prioritaire pour les directions pénitentiaires absorbées par les contraintes de la gestion quotidiennes des établissements. Ainsi, on peut procéder aux transferts de détenus sans se soucier du fait qu'ils suivent ou non une formation. En outre, le personnel pénitentiaire ne favorise pas l'articulation des activités de travail et de formation.

2.2.4. La théorie de l'étiquetage social (Labeling theory) Howard Saul Becker, 1980

C'est une théorie soulignant comment le concept de soi et le comportement des individus peuvent être déterminés ou influencés par les termes utilisés pour les décrire ou classer. Elle est reliée aux concepts de déviance, de prophétie auto-réalisatrice et de stéréotype. L'étiquetage social provoque de la stigmatisation sociale. Etroitement liée à la théorie de l'interactionnisme symbolique. Howard Saul Becker.

Au cours des années 1980, les études en psychologie et sociologie concernant l'influence de l'étiquetage social sur la stigmatisation sociale ont mis en lumière des conséquences négatives pour les individus stigmatisés, exclusion sociale, estime de soi. Au niveau théorique et empirique, les tenants de la théorie de l'étiquetage modifiée ont présenté un effort de systématisation, à travers une théorisation synthétique des processus de stigmatisation et contribué à revisiter le concept.

Théorisée par Becker, l'étiquetage cherche à rendre compte de l'effet, sur les personnes désignées comme déviantes (personnes incarcérées ou des cas sociaux), des réactions de rejet par les personnes les entourant et par la société générale. Certaines étiquettes déclenchent le plus souvent des réactions négatives ont des effets négatifs sur l'identité, l'estime et la participation sociale des personnes dites déviantes, qui tendent à renforcer de plus en plus les comportements condamnés (consommation de la drogue, le vol et la criminalité).

Poser une étiquette n'est pas forcément négatif, puisqu'un label peut aussi permettre de développer d'autres formes de sociabilité, mais que certains labels provoquent des réactions négatives dans le cadre donné. La théorie de l'étiquetage qui a porté le détenu sur le banc des exclus de la société, est un mécanisme que la sociologie conceptualise pour aboutir à la théorie (Labeling theory). Dont E. M. Lemert, E. Goffman et H. Becker sont les représentants. E. M. Lemert, qui se penche sur le problème de la délinquance développe une théorisation que rend bien compte du processus de construction de l'identité déviante. Il distingue d'une part, le fait de commettre un acte transgressif sans conséquence pour le statut du sujet, il s'agit de déviance primaire et d'autre part, les conséquences de la réaction sociale de rejet face au comportement atypique du sujet qui, cette fois, vont retentir sur son identité psychosociale, provoquant ainsi une déviance secondaire.

L'approche interactionniste conçoit donc que la déviance comme résultant d'un processus interactif et séquentiel au cours duquel le sujet considéré comme déviant est d'abord étiqueté comme tel par ses proches, puis par les institutions qui vont sanctionner ses transgressions. A chaque étape le sujet va intérioriser l'image que les autres se font de lui et va s'auto-définir comme déviant, façonnant ainsi tout un pan de son identité. Cette identité va à son tour favoriser la commission d'actes ce qui en retour va solliciter de nouvelles réactions sociales stigmatisant. On voit donc bien comment peut se faire la transition entre l'attribution de caractéristique (stigmatisation) qu'opère l'environnement sociale et l'acceptation (auto-attribution) de telles caractéristiques qui viennent modifier l'identité du même sujet.

Dans cette conception, l'identité n'est pas conçue comme structure rigide donnée une fois pour toutes au terme de l'enfance. Au contraire, elle s'inscrit dans un processus de développement personnel qui se poursuit la vie durant. L'identité se modifie et se construit dans les interactions avec autrui par le biais de négociation plus ou moins

conflictuelles entre l'attribution d'identité (statut, étiquette) et l'acceptation de celle-ci (social pathology, new york, 1951).

2.2.5. La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner

La théorie de l'identité sociale s'inscrit dans la perspective de l'étude des conflits intergroupes. Elle postule que la seule catégorisation en deux groupes distincts entraîne la discrimination à l'encontre de l'exo groupe dans le but de différencier son groupe des autres. Tajfel et Turner (1979, 1986) établissent une définition du concept de groupe : c'est « une collection d'individus qui se perçoivent comme membres d'une catégorie, qui attachent une certaine valeur émotionnelle à cette définition et qui atteignent un certain degré de consensus concernant l'évaluation de leur groupe et de leur appartenance à celui-ci » (p. 40, notre traduction). Le groupe existe donc lorsque les individus ont conscience d'en faire partie ; lorsqu'ils se catégorisent dans ce groupe. La catégorisation sociale est « un outil cognitif qui segmente, classe et ordonne l'environnement social et qui permet aux individus d'entreprendre diverses formes d'actions sociales ». Elle définit également la place de chacun dans la société.

Les groupes sociaux peuvent donc fournir à leurs membres une identification appelée « identité sociale ». Les auteurs s'interrogent d'abord sur un contexte qui amène les individus à se définir comme « tout comportement produit par un ou plusieurs individus à l'encontre d'un ou plusieurs individus basés sur l'identification des protagonistes comme appartenant à différentes catégories sociales ».

2.2.5.1. Catégorisation sociale et discrimination intergroupe

Après la théorie des conflits réels, la répartition inégale de ressources rares telles que le pouvoir ou la richesse entre les groupes entraîne un fort ethnocentrisme et une rivalité entre le groupe privilégié et le groupe subordonné. De nombreuses recherches montrent toutefois que les membres de groupes désavantagés tendent à dénigrer leur groupe et à valoriser le groupe dominant. Ces individus intérioriseraient l'évaluation négative de leur groupe. Contrairement aux prédictions qui peuvent être faites à partir de la théorie des conflits réels, certains individus ayant un faible statut social ont donc des attitudes positives envers l'exo groupe. Les données indiquent que dans une situation sociale où la distribution des ressources est institutionnalisée, légitimée et justifiée, l'ethnocentrisme est faible. Toutefois, lorsqu'un groupe subordonné remet en question son statut et cherche à se construire une identité sociale positive, les conflits pour les ressources rares apparaissent. Tajfel et Turner proposent alors une hypothèse concernant

les conflits intergroupes dans une société hiérarchisée : la distribution inégale des ressources rares génère un conflit entre les groupes dominants et dominés si ces derniers rejettent leur évaluation négative initialement acceptée ; ils remettent ainsi en cause le statu quo et cherchent à acquérir une identité sociale positive. Les groupes dominants tentent alors soit de justifier et de maintenir le statu quo, soit de créer une nouvelle hiérarchie mais qui reste en leur faveur. Cette hypothèse soulève de nombreuses questions concernant par exemple les conditions amenant les différences de statut entre les groupes à accroître ou au contraire à diminuer les conflits intergroupes.

Tajfel et Turner se basent sur des données expérimentales pour examiner ces questions. Nous venons de voir qu'un conflit d'intérêt n'est pas suffisant pour générer un conflit ouvert entre les groupes opposés mais des études permettent de penser que ce ne serait pas non plus une condition nécessaire pour voir apparaître de la compétition et de la discrimination.

Le principal paradigme lié à la théorie de l'identité sociale est le paradigme des groupes minimaux. Il repose sur la création de deux groupes sur la base de critères arbitraires. Chaque individu doit ensuite allouer des points à des individus dont il ne connaît que l'appartenance groupale. Cette situation ne met en jeu aucun conflit d'intérêt, les groupes sont anonymes, il n'existe aucune hostilité entre les groupes avant le début de l'expérience, il n'y a aucune interaction entre les membres d'un même groupe ou entre les groupes. Enfin, il n'y a aucun lien entre les gains personnels et ceux recueillis par le groupe. Ces groupes sont donc dits « minimaux » car ils sont purement cognitifs. Cette situation épurée génère pourtant une compétition entre les groupes et des comportements discriminatoires envers l'exo groupent. Il semble donc que la seule présence d'un exo groupe entraîne ce type de comportement. Pour Tajfel et Turner toutefois, la compétition et la discrimination observées ne sont pas l'expression d'une lutte pour des ressources. L'enjeu est la création d'une identité sociale positive.

- **Identité sociale et comparaison sociale :** Rappelons que l'identité sociale est la partie du concept de soi d'un individu qui résulte de la conscience qu'à cet individu d'appartenir à un groupe social ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance. À partir de cette définition, les auteurs établissent trois principes généraux :

- Les individus cherchent à accroître ou maintenir leur estime de soi. Ils aspirent donc un concept de soi positif

- Les catégories sociales et le fait d'appartenir à ces catégories sont connotés positivement ou négativement. Ces évaluations sont partagées aussi bien par les membres d'un groupe que par les membres des différents groupes. La valeur de l'identité sociale dépend de l'évaluation des groupes en jeu dans l'identité sociale de la personne.

- L'évaluation d'un groupe se fait par comparaison avec certains autres groupes sur des dimensions importantes. S'il ressort de la comparaison un écart en faveur de l'endogroupe, cela lui confère un fort prestige, mais si la comparaison est négative pour l'endogroupe le prestige qui en est retiré est faible. Tajfel et Turner dérivent de ces suppositions trois principes théoriques :

- Les individus tentent d'acquérir ou de maintenir une identité sociale positive.
- Une identité sociale positive résulte de comparaison favorable entre l'endogroupe et des exogroupes pertinents : l'endogroupe se distingue positivement des exogroupes pertinents.
- Lorsque l'identité sociale est insatisfaisante, les personnes tentent soit de quitter leur groupe pour rejoindre un groupe plus valorisé, soit de rendre leur groupe actuel plus positivement différent.

L'hypothèse est alors faite que la pression pour obtenir une évaluation positive de son groupe lors des comparaisons amène les groupes à vouloir se différencier des autres. Trois facteurs influencent la différenciation intergroupe. Tout d'abord, les individus doivent avoir intégré leur appartenance groupale à leur concept de soi. Ils doivent être identifiés à l'endogroupe. Ensuite, la situation doit permettre une comparaison intergroupe sur des dimensions pertinentes. Tout critère différenciant entre les groupes n'a pas une valeur évaluative, seules certaines caractéristiques ont de l'importance pour les groupes impliqués dans la comparaison. Enfin, la comparaison ne peut pas se faire avec n'importe quel exogroupe. La similarité, la proximité et la saillance situationnelle sont des critères pour déterminer quels exogroupes sont pertinents pour la comparaison.

Compétition « réaliste » et compétition « sociale » :

L'objectif de la différenciation est de maintenir ou d'acquérir une certaine supériorité par rapport à l'exogroupe sur certaines dimensions. Tout acte de ce type s'inscrit dans une démarche de compétition. Cette compétition est qualifiée de « sociale » car elle est motivée par une évaluation en termes de comparaison sociale. Elle diffère de la compétition « réaliste » qui résulte d'intérêts incompatibles entre les groupes. De plus, les conséquences en termes de comportements sont également différentes.

À la suite d'une compétition réaliste, le groupe perdant doit être hostile envers les vainqueurs car il a été privé d'une récompense et que l'interaction a été exclusivement conflictuelle. Après une compétition sociale en revanche, les perdants peuvent accepter la supériorité des vainqueurs tant que les termes de la compétition sont perçus comme étant justes et légitimes. Ce concept de compétition sociale apporte un nouveau regard sur les résultats obtenus avec le paradigme des groupes minimaux. Dans cette situation épurée, le nombre de point est la seule dimension de comparaison disponible. La discrimination peut être interprétée comme la volonté de différencier son groupe sur cette dimension.

2.3.STATUT SOCIAL ET STRATEGIES DE CHANGEMENT :

D'après la théorie de l'identité sociale, le statut n'est pas une ressource rare comme peuvent l'être le pouvoir ou la richesse. Le statut est le résultat des comparaisons intergroupes. Il reflète la position du groupe sur une dimension de comparaison donnée. Le fait d'avoir un faible statut n'entraîne pas directement de la compétition, celle-ci apparaît à travers la recherche d'une identité sociale positive. Il existe en effet diverses façons de réagir face à une identité sociale négative.

La première est désignée par le terme de « mobilité individuelle ». Si un individu croit en la mobilité sociale et que son groupe d'appartenance lui confère une identité sociale négative, alors il tentera de quitter ce groupe pour rejoindre un autre groupe ayant un statut plus élevé. Cette stratégie est individuelle, elle n'apporte aucun changement au statut du groupe. La mobilité individuelle nécessite donc un dé-identification des individus envers leur groupe d'appartenance.

Les individus peuvent également recourir à la « créativité sociale » :

Les membres de groupes à faible statut peuvent chercher à se distinguer plus favorablement en modifiant les éléments de comparaison. Cette technique est collective mais n'implique pas de réel changement de position pour le groupe. Les individus peuvent par exemple trouver de nouvelles dimensions sur lesquelles comparer l'endogroupe et l'exogroupe. L'objectif est d'établir la comparaison sur une dimension favorable à l'endogroupe. Il est toutefois difficile de rendre cette nouvelle dimension légitime aux yeux de l'exogroupe. Si la supériorité de celui-ci est menacée, des tensions entre les groupes risquent d'apparaître. On peut également changer la valeur associée aux attributs du groupe : ce qui conférerait un statut négatif au groupe est valorisé pour obtenir

une comparaison favorable à l'endogroupe. La dimension de comparaison ne change pas mais la connotation négative qui lui était associée est rejetée.

Les individus peuvent enfin se comparer à un autre exogroupe. Plus particulièrement, il est préférable d'éviter de se comparer avec des exogroupes ayant un statut élevé. La troisième stratégie est appelée « compétition sociale ». Dans cette situation, la dimension initiale de comparaison est conservée. L'endogroupe cherche à renverser la situation pour atteindre une position valorisée. L'application de cette stratégie implique un conflit intergroupe visant la modification de la position de chaque groupe.

Au regard de ces différentes stratégies, Tajfel et Turner s'interrogent sur ce qui fait que les membres des groupes subordonnés n'entrent pas en conflit avec les groupes dominant. Tout d'abord, s'il apparaît possible de passer d'un groupe à l'autre les individus vont favoriser la mobilité individuelle. Or, cette stratégie implique de se dé identifier de son groupe ce qui entraîne une réduction de la cohésion de ce groupe. Ce détachement du groupe a deux principales conséquences. D'une part, les individus ne considèrent plus que les groupes distincts aient des intérêts distincts. D'autre part, cela est un obstacle à la mobilisation du groupe pour mener des actions collectives servant leurs intérêts. Dans ces conditions, le changement du statut du groupe est fortement compromis.

Ensuite, si le passage entre les groupes est objectivement ou subjectivement difficile, cela favorise la créativité sociale. Cette stratégie, et surtout le changement de l'exogroupe utilisé pour la comparaison, permet aux individus d'accepter leur situation ce qui freine toute volonté de changement et donc toute compétition intergroupe. La mobilité individuelle ainsi que certaines formes de créativité sociale interviennent donc dans la réduction des risques de conflits intergroupes. L'intérêt de la théorie de l'identité sociale réside dans l'intégration de divers processus dans un cadre théorique cohérent et testable. Il associe en effet la catégorisation sociale, l'auto-évaluation à travers l'identité sociale et la comparaison intergroupe afin de fournir une explication aux différentes formes de comportements sociaux, de conflits sociaux et de changements sociaux.

DEUXIEME PARTIE :
CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE

CHAPITRE 3 : PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUETE

Après avoir élaboré la grille de lecture de l'étude et énoncé les hypothèses, le travail qui nous incombe actuellement dans ce chapitre 3 intitulé méthodologie de l'étude est, selon Angers (1992), l'ensemble des méthodes et des techniques qui orientent l'élaboration d'une recherche et qui guident la démarche scientifique. Cette méthodologie va nous permettre non seulement de collecter les données, de les analyser, afin de les interpréter pour confirmer ou infirmer nos hypothèses. Toutefois, avant d'aller plus loin, il nous apparaît fort intéressant de présenter le type de recherche d'où le nôtre tient sa raison d'être.

3.1. TYPE DE RECHERCHE

Notre étude est de type descriptif et corrélationnel. Elle se veut descriptive en ce sens qu'elle veut décrire un phénomène tel qu'il se manifeste sur le terrain. Pour ce faire, elle le présente sous forme de tableaux qui fournissent des informations chiffrées sur les réponses des anciens détenus questionnés. Aussi, elle est corrélationnelle parce qu'elle fait référence à la plausible relation qui existerait entre les variables et voudrait voir la relation de dépendance qui peut s'établir entre l'éducation en milieu carcéral et la réinsertion sociale.

3.2. SITE DE L'ETUDE

Cette étude a été menée au sein de des Foyers de réinsertion sociale des ex détenus mineurs et dans certains endroits de la rue. Notre étude se déroule dans les foyers agréés car elle est située dans la capitale des institutions, et ce sont les foyers sociaux de référence au Cameroun. (Foyer de l'Esperance ex-détenus, Arche de Noé, Foyer saint Yves Laurent, la rue) et dans certains établissements de la place telle que le lycée d'Ekounou qui est situé juste après la Mairie d'Ekounou et le collège Frantz Fanon est situé juste au carrefour Mobil Kondengui.

3.2.1. Justification du choix du site de l'étude

Le choix de ces sites (foyers sociaux et la rue) s'est fait parce que c'est dans ces endroits que nous trouvons les ex détenus mineurs des prisons et plus particulièrement de la prison de Nkondengui. Grâce à ceux des ex détenus mineurs de ces foyers nous avons eu accès a ceux des ex détenus qui étaient déjà partie des foyers et les ex détenus mineurs

qui ne sont pas passés par les foyers parce que dès leur sortie de prison les parents ont pris la peine de leurs ramener à la maison. Nous avons également travaillé avec les ex détenus qui ont continué leurs études dans les établissements de la place telle que le collège Frantz Fanon et le Lycée d'Ekounou.

3.2.2. Présentation du site de l'étude

Le foyer de l'espérance est situé a Kondengui derrière la prison centrale, Le foyer Arche de Noé est situé à Nvolyé juste avant le collège saint Benoit dans l'arrondissement de Yaoundé, le Foyer saint Yves Laurent est situé à Nvolyé derrière le collège saint Benoit. En ce qui concerne les établissements. Nous avons également la prison de Nkondengui où nous avons retrouvé les détenus mineurs récidivistes.

3.3. POPULATION DE L'ETUDES

Une population selon Rongere (1979, p.63) est « l'ensemble 'individus qui peuvent entrer dans le champ d'enquête et parmi lesquels sera choisi l'échantillon ». C'est aussi un ensemble de sujet, d'objets ayants une ou plusieurs caractéristiques observables communs (population homogène), soit des caractéristiques différents (population hétérogène) sur lequel porteront les investigations d'un chercheur et répondent aux objectifs de l'enquête. Dans le cadre de notre travail de recherche, notre population est constituée des ex détenus mineurs de la prison de Nkondengui :

- Les ex détenus mineurs issus des foyers ;
- Les ex détenus issue de la rue ;
- Et les ex détenus dans les établissements scolaires ;
- Les détenus récidiviste retournées en prison.

Etant donné que cette population nous parait importante, nous avons extrait de celle-ci une portion sur laquelle nous mènerons effectivement nos investigations.

Tableau 1: Répartition de la population par site

Sites	Fréquence	Pourcentage valide
Foyer arche de Noé	30	30%
Foyer de l'Esperance	25	25%
Foyer saint Yves Laurent	12	12%
La rue	10	10%
Les détenus mineurs récidivistes en prison de Nkondengui	8	8%
Collège Frantz Fanon	2	2%
Lycée d'Ekounou	3	3%
Total	90	100,0%

Source : données du terrain

3.4. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLON

Cette section nous permet de présenter ce qu'est la technique d'échantillonnage, tout en précisant et en décrivant celle pour laquelle nous avons optés dans la recherche pour la constitution de l'échantillon.

3.4.1. Les techniques d'échantillonnage

En sciences sociale et Educative il existe deux techniques d'échantillonnage à savoir : les techniques probabilistes et les techniques non probabilistes.

3.4.2. Les techniques probabilistes

Dans la méthode dit probabiliste, chaque individu de la population a une probabilité (chance) connu, différent de zéro d'appartenir à l'échantillon. Ici on distingue plusieurs types :

- L'échantillonnage aléatoire simple
- L'échantillonnage systématique
- L'échantillonnage stratifié
- L'échantillonnage proportionnel ou par quotas
- L'échantillonnage en grappe
- L'échantillonnage par étapes ou à plusieurs phases

3.4.3. Les techniques non probabilistes ou empiriques

Ici il n'y a pas de probabilité, le choix de l'échantillon se fait de façon raisonnée. On distingue :

- L'échantillonnage par jugement
- L'échantillonnage accidentel

Pour notre étude, nous adoptons un échantillon de convenance (par choix raisonné) ou intentionnel (la technique d'échantillonnage non probabiliste) parce que nous avons besoin des ex-détenus mineurs qui sont déjà pas facile a retrouvé. Le choix raisonné consiste à faire une sélection préalable au sein d'un groupe qui est bien connu, l'objectif est de recueillir des renseignements sur les membres de la population qui remplies nos différents critères. L'échantillonnage est typique par rapport au fait qu'on étudie, cette étude est orientée vers un type de phénomène et d'individus qui se distinguent des autres selon leurs caractéristiques c'est-à-dire que les participants ne présentent pas les mêmes caractéristiques et non pas les mêmes chances d'être inclus. La sélection de ces participants a été faite sur la base des informations recueillies auprès de la prison de Kondengui.

3.4.4. Echantillons

L'échantillon est une population constituée d'un ou de plusieurs individus tirés de la population mère. Selon Miles et Huberman (2003) les chercheurs qui utilisent l'approche mixte travaillent généralement avec des échantillons restreints de personnes, logés dans leur contexte et étudiés en profondeur. L'objectif de l'échantillonnage est de fournir le maximum de renseignements et la qualité de l'information recueillie est plus important que la taille de l'échantillon. Notre échantillonnage est constitué de 90 participants qui sont des ex détenus mineurs choisi selon leur disponibilité. Au départ nous avons un effectif total de 300 détenus mineurs et ex détenus.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon par sites

Sites	Fréquence	Pourcentage valide
Foyer arche de Noé	30	30%
Foyer de l'Esperance	25	25%
Foyer saint Yves Laurent	12	12%
La rue (Eglise de Kondengui)	10	10%
Les détenus mineurs récidivistes en prison de Kondengui	8	8%
Collège Frantz Fanon	2	2%
Lycée d'Ekounou	3	3%
Total	90	100,0%

Source : données du terrain

$$Ts = \frac{\text{effectif de l'échantillon}(n)}{\text{effectif de la population}(N)}$$

$$Ts = \frac{90}{300} = 0,3$$

3.5. PRESENTATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNEES ET JUSTIFICATION

Cette section présente et justifie les instruments de collecte des informations qui vont servir à répondre aux questions spécifiques de recherche. Nous avons élaboré nos instruments de collecte de l'information en similitude avec nos questions spécifiques. Nous utilisons à la fois l'enquête par questionnaire comme instrument de collecte de l'information dans la mesure où ils permettent de manière pertinente et efficace de rassembler des informations liées à nos questions spécifiques de recherche.

3.5.1. Technique de collectes des données : l'enquête par questionnaires

La technique de collecte de données utilisée est le sondage par questionnaire. C'est une technique d'observation directe qui consiste à cueillir les réponses des sujets à partir de fiches de questionnaires construits sur l'échelle de Likert allant de 0 à 5 points. Comme le soulignent

Blais et Durand (1997), l'utilisation du sondage est celle d'un « instrument de collecte et de mise en forme de l'information, fondé sur l'observation de réponse à un ensemble de questions posées à un échantillon d'une population ». Le sondage se présente sous la forme de questionnaires ponctuels et auto-administrés aux ex détenus mineurs ; le caractère ponctuel rend compte des caractéristiques d'une situation à un moment donné, et le caractère auto-administré permet une transmission fidèle de l'information (Page-Lamarque, 2004). Ces enquêtes visent entre autres à produire des statistiques nécessaires pour établir des relations entre composante personnelle de l'ex détenu et la réinsertion et les variables présumées déterminantes de ces usages, et aussi de décrire ces usages et les degrés de maîtrises des différents aspects de l'encadrement intellectuelle et implication des détenus mineurs à cette encadrement. Nous cherchons, dans les données suscitées par sondages :

- Vérifier si l'encadrement intellectuel reçu en prison influence la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ;
- Examiner si l'encadrement citoyen en milieu carcéral a une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;
- Vérifier si la formation à un métier a une incidence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.
- l'encadrement psychologique a-t-elle une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?

3.5.2. L'élaboration du questionnaire

Pour élaborer le questionnaire qui va opérationnaliser ce travail de recherche, nous nous sommes inspiré des questionnaires mis en œuvre dans le cadre d'études empiriques réalisées pour appréhender sur l'encadrement intellectuel reçu en pris ondes ex détenus, mais aussi pour évaluer le degré réinsertion des ex détenus mineurs. (www.umontreal.ca, 2006, www.univ-ouaga.bf, 2006 ; Ouédraogo, 2011; Collis, Peters et Pals, 2001 ; Poellhuber et Boulanger, 2001 ; Venkatesh, Morris, Davis et Davis, 2003 ; Fishbein et Ajzen, 1975). Ces sondages vont assurer un nombre assez important de variables sur l'éducation en milieu carcérale, l'encadrement citoyen en milieu carcéral, la formation à

un métier et l'encadrement psychologique. La combinaison de ces variables va permettre d'analyser et de répondre aux questions de recherche. La majeure partie des questions posées dans ces fiches de questionnaires se situe sur l'échelle de Likert allant de 0 à 5 points.

Dans ce qui suit, on va présenter et définir les variables à collecter, préciser les questions du questionnaire qui vont permettre de saisir ces variables. En présentant les différentes thématiques contenues dans le questionnaire :

- La section 1 permet de recueillir les données démographiques sur les participants (son nom ; son sexe ; son âge ; département d'attache ; son diplôme le plus avancé ; rôle au sein de la faculté ;
- La section 2 est dédiée à l'analyse **encadrement scolaire (intellectuel) reçues en prison**, d'un point de vue individuel.
- La section 3 porte sur l'analyse encadrement en éducation a la citoyenne reçue en prison nécessaires pour la réintégration sociale.
- La section 4 porte sur encadrement psychologique reçues en prison.
- La section 5 formation a un métier reçu en prison
- La section l'insertion sociale des détenus mineurs

Ce questionnaire est composé de deux types de questions :

Les questions fermées : une question est dite fermée lorsque l'ensemble des choix est prédéterminé ; le répondant ayant à choisir entre une ou plusieurs de ces possibilités. Elle prend la forme d'une question à choix multiples et comporte plusieurs avantages :

- La facilité de traitement ;
- La facilité d'administration car l'enquêteur peut facilement guider le répondant et éviter des réponses inappropriées ;
- La réduction du biais possible dû à l'enquêteur, il ne peut pas orienter le type de réponse, le questionnaire le fait pour lui ;
- La facilité de codification du questionnaire.

Les questions ouvertes : signalons qu'il s'agit là des questions où le répondant peut répondre librement, sans que le choix des réponses ne soit prédéterminé. Comme désavantage, on note le fait tout d'abord que, la possibilité des biais dû à un nombre restreint de choix disparaît. En outre, les questions ouvertes ont également des bienfaits psychologiques (le répondant, en général aime qu'on lui demande son avis).

3.5.3. Instrument de collecte des données : déroulement de l'enquête

Il s'agit ici de mettre en évidence la manière dont s'est déroulée la collecte des données sur le terrain. Cette partie comprend le pré-test et la collecte des données proprement dite.

3.5.3.1. La pré-enquête

C'est une étape qui vient avant l'enquête proprement dite et permet d'éviter des ambiguïtés dans le travail de recherche. Cette pré-enquête permet d'essayer sur un échantillon réduit les instruments prévus pour effectuer l'enquête elle-même. Ainsi elle a pour objectif de s'assurer sur le terrain que l'instrument de collecte des données est valable, que les questions seront bien comprises et que les réponses correspondent bien aux informations recherchées. Ainsi il était donc question pour nous de vérifier si les questions principales de notre questionnaire ne prêtent pas à confusion, si elles sont claires et limpide α

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,809	69

$$\alpha = 0,809$$

Ce qui nous a permis de comprendre que notre test est fiable avec un coefficient de fiabilité très fort

3.5.3.2. Le pré-test

Il consiste à essayer sur un échantillon réduit, le questionnaire, nous l'avons administré à 6 ex détenus mineurs des deux sexes, des foyers, le 10 février 2021 de 9h à 11 heures, il s'en suivie quelques modifications dues, soit à l'incompréhension, soit à l'insignifiance, soit à l'absence de certaines informations ou l'invalidité de quelques questions. Nous avons donc vu notre questionnaire de pré-enquête de 59 passer 49 à 49 items dont cinq questions qui portent sur l'identification des ex détenus mineurs.

3.5.3.3. Présentation du questionnaire

Lors de l'élaboration de notre questionnaire, nous avons commencé par des questions simples ayant trait à l'identification du sujet enquêté. Ensuite, nous avons axé l'interrogation sur des questions plus précises et un peu plus complexes pouvant nous aider à répondre à la question de recherche : c'est la méthode d'entonnoir. Le questionnaire est bâti à partir d'une architecture composée de thèmes à aborder et des

questions s’inscrivant à l’intérieur de ces thèmes. Plus précisément, notre questionnaire se situe dans le prolongement des variables importantes pour notre étude.

Tableau 3 : Analyse des variables

Variables	Thèmes	Items
Variables indépendantes (conditions)	- encadrement scolaire (intellectuelle) reçues en prison	Q1 à Q11
	formation a un métier reçu en prison	Q26- Q33
	encadrement psychologique reçues en prison	Q18-Q25
	encadrement en éducation à la citoyenne reçue en prison	Q12-Q25
Variable dépendante	- réinsertion sociale	Q34 -Q49

Source : données du terrain

3.5.3.4. Administration du questionnaire : collecte des données proprement dite

Cette phase est indispensable en recherche dans la mesure où elle permet de recueillir des informations pertinentes relatives au phénomène étudié et permet au chercheur de passer de la simple spéculation ou une observation des faits à l’expérimentation. En effet, il est question ici de décrire les circonstances dans lesquelles ont été collectées les données.

Pour ce qui est de la distribution des questionnaires, Une fois le questionnaire rédigé, nous l’avons distribué à un petit groupe de participant afin qu’ils puissent réagir immédiatement sur le questionnaire en formulant leur feedback et suggérer des améliorations. Sur cette base, certaines questions ont été modifiées, d’autres ont été supprimées ou reformulées. La version finalisée du questionnaire a été adopté puis distribuer aux différents participants des foyers, de la rue, de la prison et des établissements

Les questionnaires ont été envoyés aux 90 ex détenus mineurs qui ont effectivement répondu favorablement aux lettres de consentement. En outre, nous avons essayé d’expliquer à la remise des questionnaires, les objectifs de l’étude même si cela figure sur la page de garde des questionnaires. Les travaux de terrain se sont effectués à travers un chronogramme inscrivant l’occurrence et/ou la réalisation des événements ci-dessous :

- Test des questionnaires sur un échantillon de 5 ex détenus des Foyers
- Correction des questionnaires après le test des questionnaires.
- Réalisation des travaux de sondage par envoi des questionnaires aux ex détenus mineurs volontaires pour l’enquête.

-Récupération des questionnaires remplis.

-Saisie des données d'enquêtes.

Quelques incertitudes ont été observées notamment la lenteur des réponses aux lettres de consentement ; et dans ce cas précis, nous avons également utilisé nos relations personnelles auprès des responsables des Foyers pour atteindre ce taux de participation de 100%.

3.6. DIFFICULTES RENCONTREES

La collecte des données n'a pas été sans embuches surtout quand il s'agit de le faire auprès des ex détenus des prisons car il fallait à chaque fois évité de devenir l'enquêté, et de rester dans son thème. L'information collectée ne saurait servir à grand-chose si des méthodes et instruments précis et adéquats d'analyse n'ont pu être identifiés pour analyser le phénomène étudié. Ce sont ces méthodes d'analyse qui vont permettre de combiner les données collectées pour produire un rapport de recherche

3.7. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES

Il est question ici du choix des méthodes d'analyse et des instruments d'analyse qui vont permettre de traiter l'information collectée. La méthode qualitative tout comme la méthode quantitative nécessite un traitement minutieux des données après collecte des informations.

3.7.1. L'analyse des données quantitative

Dans le cadre de notre travail, le traitement des données a consisté à une manipulation des informations collectées sur le terrain. Nous avons procédé au codage des modalités pour simplifier l'analyse. Les outils statistiques qui nous ont permis de mettre en forme les données de terrain sont le pourcentage en statistique descriptive, mais également le test de Pearson (R de Pearson) car il permet d'établir l'existence ou non d'une corrélation entre les variables des hypothèses formulées.

Le test de Pearson : il fait appel à la méthode de statistique inférentielle. Pour utiliser le r de Pearson, nous avons pris en compte quelques paramètres tels que le seuil de signification $\alpha= 5\%$; l'effectif théorique de chaque classe doit être supérieur à 5. L'usage du R de Pearson doit respecter un ensemble d'étapes :

1^{ère} étape : formulation des hypothèses (Ha) et (Ho)

2^{ème} étape : choix du seuil de signification ($\alpha= 5\%$)

3^{ème} étape : calcul du nddl

4^{ème} étape : calcul du r de Pearson

5^{ème} étape : détermination du r de Pearson théorique à partir du seuil de signification

6^{ème} étape : principe de décision

- Si r de Pearson calculé \geq r de Pearson théorique on rejette l'hypothèse H_0 puis on accepte l'hypothèse H_a ou encore si le r de Pearson est inférieur à 0,5
- Si r de Pearson $<$ r de Pearson théorique on accepte H_0 et on rejette H_a

7^{ème} étape : prise de décision ou encore si le r de Pearson est supérieur à 0,5

8^{ème} étape : conclusion.

3.7.2. Les logiciels à utiliser

Nous utilisons respectivement les programmes suivants pour analyser les données de sondages :

- Le tableau Excel va servir de logiciel relais où toutes les données d'enquêtes seront saisies et re-codifiées avant d'être exportées dans les logiciels spécialisés ci-dessous.
- Le SPSS 18.1 version anglaise dispose de fonctionnalités ayant permis en tout premier lieu d'épurer notre base de données ; il a servi aussi de faire les tests de fiabilité des différents construits utilisés pour collecter cette information avant de servir aux analyses descriptives et les études de corrélation.
- Le logiciel MS Word a servi comme support de traitement de textes, de rédaction de ce travail de mémoire.

Tableau 4: Tableau synoptique de synthèse des hypothèses, variables, indicateurs et modalités

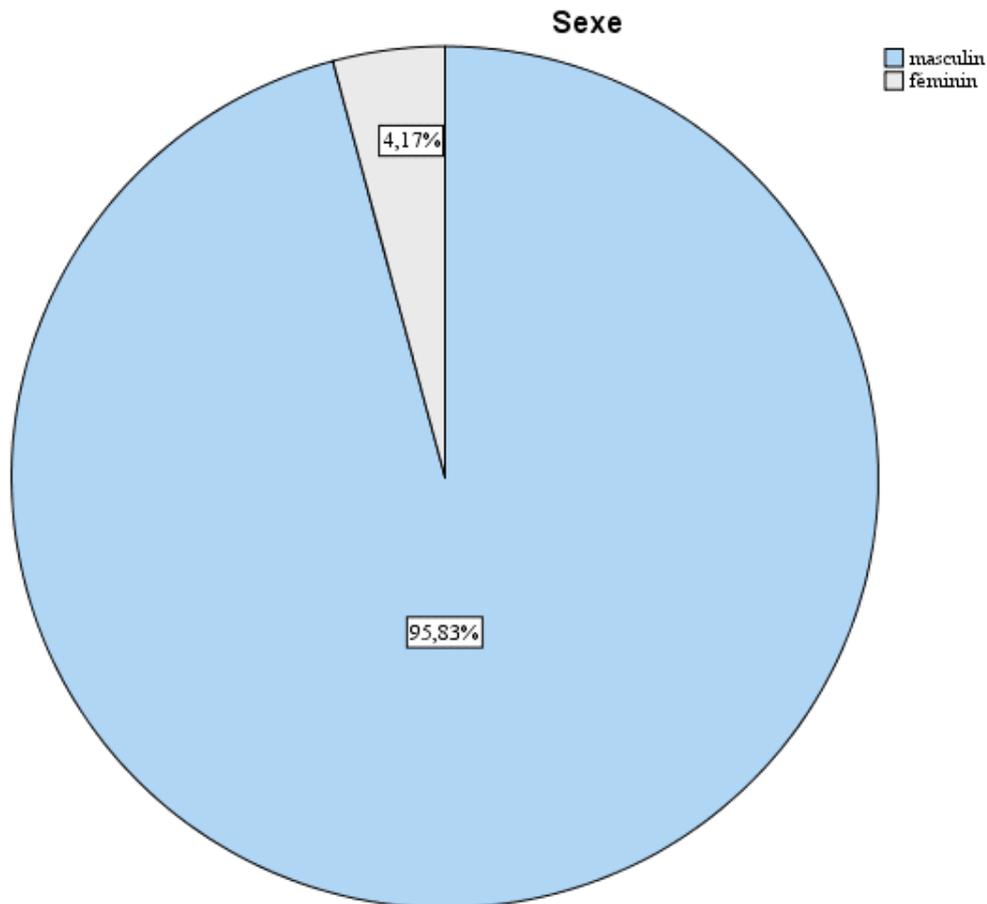
Thème	Question principale	Hypothèse générale	Hypothèse spécifiques	Variables	Indicateurs	Modalités	Questions	Test
Education en milieu carcéral et insertion sociale des détenus mineurs	l'éducation en milieu carcéral a une incidence significative sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ?	HG : le succès d'une meilleure insertion sociale des détenus mineurs est fonction de la qualité d'éducation scolaire reçue au cours de la détention	HS1 : l'encadrement intellectuel (scolaire) dont bénéficient les détenus mineurs favorise l'insertion sociale des détenus mineurs	VI 1 : l'encadrement intellectuel (scolaire) dont bénéficient les détenus mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements dispensés • Conformité des programmes • Progrès dans l'acquisition des savoir • Disponibilité • La compréhension 	Pas du tout d'accord En désaccord D'accord Tout à fait d'accord Pas de réponse	Q1 à Q11	R de Pearson
				VD : l'insertion sociale des détenus mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • acceptation par le milieu • réadaptation progressive • respect des règles sociales • acceptation par l'entourage • acceptation dans le monde de l'emploi 	Complète, Définitive, Moyenne, Temporaire, Approximative	Q34 -Q49	R de Pearson
			HS2 : encadrement en éducation à la citoyenneté reçue en milieu carcéral favorise l'insertion sociale des détenus mineurs	VI 2 : encadrement en éducation à la citoyenneté et psychosociale reçues en milieu carcéral	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité des enseignements • Adéquation des contenus de cet enseignement • Matérialisation dans les comportements 	Pas du tout d'accord En désaccord D'accord Tout à fait d'accord Pas de réponse	Q12-Q25	R de Pearson
				VD : l'insertion sociale des détenus mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • acceptation par le milieu • réadaptation progressive • respect des règles sociales • acceptation par l'entourage • acceptation dans le monde de l'emploi 	Complète, Définitive, Moyenne, Temporaire, Approximative	Q34 -Q49	R de Pearson
			HS3 : la formation à un métier reçu en prison favorise	VI 3 : la formation a un métier reçu en prison	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation effective à un métier • Adéquation de la formation • Existante d'un matériel approprié • Maitrise progressive de la discipline 	Pas du tout d'accord En désaccord D'accord Tout à fait d'accord Pas de réponse	Q26- Q33	R de Pearson

			l'insertion sociale des détenus mineurs	VD : l'insertion sociale des détenus mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • acceptation par le milieu • réadaptation progressive • respect des règles sociales • acceptation par l'entourage • acceptation dans le monde de l'emploi 	Complète, Définitive, Moyenne, Temporaire, Approximative	Q34 -Q49	
			HR4 : l'encadrement psychologique influence significativement la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.	VI4 : l'encadrement psychologique	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation par le milieu • réadaptation progressive • respect des règles sociales 	Pas du tout d'accord En désaccord D'accord Tout à fait d'accord Pas de réponse	Q18-Q25	R de Pearson
				VD : l'insertion sociale des détenus mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • acceptation par le milieu • réadaptation progressive • respect des règles sociales • acceptation par l'entourage • acceptation dans le monde de l'emploi 	Complète, Définitive, Moyenne, Temporaire, Approximative	Q34 -Q49	R de Pearson

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

4.1.PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE DESCRIPTIVES

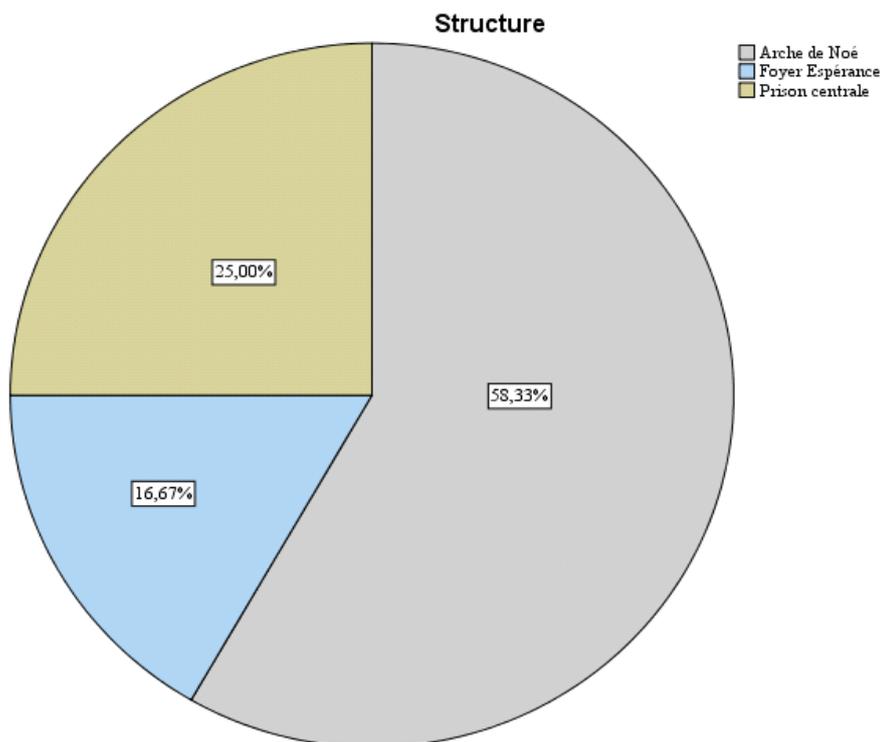
Figure 1 : Répartition des détenus mineurs selon le sexe



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Le diagramme ci-dessus nous présente un effectif de 5% seulement de filles mineures en prison. Sur 95% de garçons mineurs. En effet en prison et dans le quartier 13 réservé aux mineurs, il n'y a aucune adolescente fille. Les 5% représenté sont celles du foyer frère Yves qui s'occupe des filles de la rue et celles des familles abandonnées. Nous avons donc découvert qu'il y avait une petite minorité de 4 qui avaient été en prison. Au vu de tout cela nous pouvons donc conclure que les garçons sont en grande majorité présents dans les foyers et en prison, car la délinquance juvénile est à un taux très élevé chez l'adolescent garçon que chez la fille.

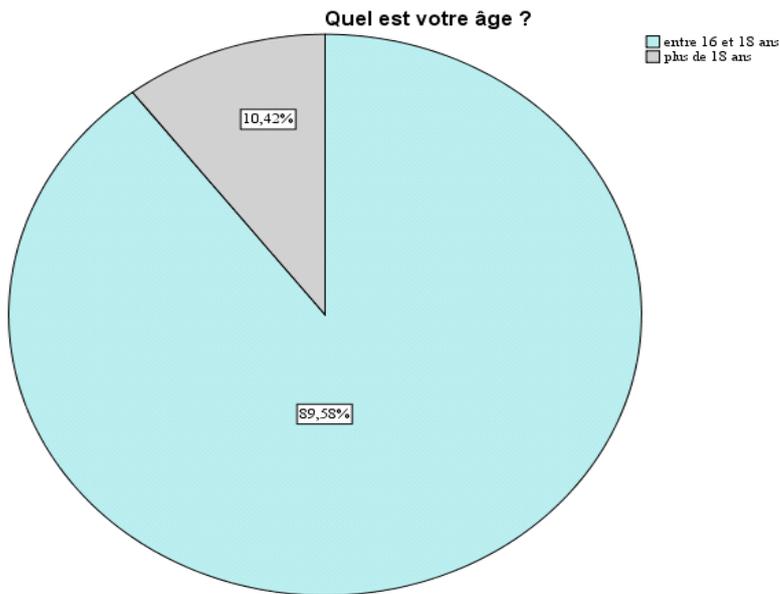
Figure 2 : Répartition selon la structure



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Ce diagramme nous présente des statistiques des centres dans lesquels nous avons trouvé les détenus et les ex-détenus. Arche de Noé 58% des ex-détenus mineurs, Foyer de l'Espérance 17%, Prison Centrale de Kondengui 25%. Cela veut dire que à la Prison Centrale ou nous avons 25% représente le taux de récidiviste que nous avons enregistré. Le Foyer de L'Espérance compte 16% car il s'occupe des enfants de la rue principalement. En grande majorité les adolescents qu'on retrouve sont les enfants de la rue, mais nous avons découvert qu'il y'avait quelques ex-détenus sortant de la prison et qui ont bien voulu avec l'accord de la responsable du foyer rester au foyer de l'espérance. Pour ce qui est de l'Arche de Noé, où nous avons un pourcentage très élevé il s'agit du foyer principal ou sont les détenus sortis de prison car le foyer de l'espérance, l'arche de Noé, foyer frère Yves. Sont tous un seul organe qui avaient été fondé en 1975 par le premier homonié (Frere Yves) de la prison nommée par Mrg JEAN ZOA, il ferra directement le constat selon lequel, les jeunes au quartier mineurs sont en majorité des enfants de la rue. Comment faire pour y remédier il va construire un espace pour accueillir les enfants de la rue pour les éviter la prison par la suite il va accueillir les ex-détenus sans famille. Par souci d'efficacité, il va créer trois centres avec les mêmes objectifs pour s'occuper des enfants de la rue, des ex-détenus, et des détenus de la prison centrale.

Figure 3 : Répartition selon l'âge



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

L'âge des mineurs de la prison varie entre 14,16, 18 ans. Et là nous avons 10% et de 18 et plus nous avons 90%. Cela veut dire que, les adolescents de 14 à 18 ans sont en minorités car ils sont pour la plupart ceux qui sortent des familles et qui se sont retrouvés dans les mauvaises pratiques avec l'influence des pairs. Mais nous avons fait un constat lors de notre descente à la prison que la grande majorité a plus de 18 ans et nous avons même aussi des hommes de plus de 30 ans qui s'y trouvent et considéré comme mineurs.

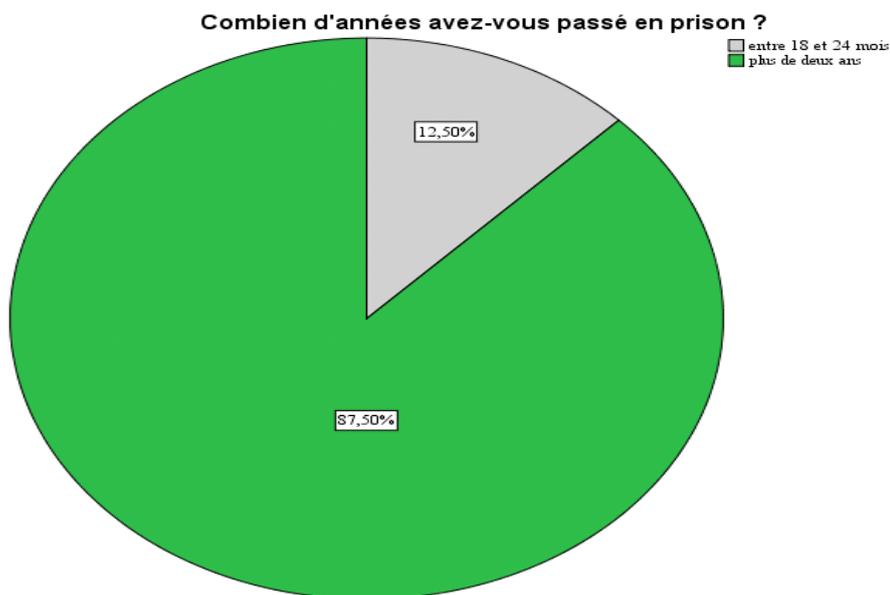
Figure 4 : Répartition selon le motif d'incarcération



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Le diagramme ci-dessus nous montre les statistiques sur les raisons qui ont conduit les mineurs en prison et nous avons 88% de cas de vol, 8% de cas de bagarre et 4% d'autres cas cela peut être les meurtres, les coups et blessures. Au vue de ce diagramme nous disons donc que le vol est le principal motif qui conduit les mineurs en prison en ceci que la grande majorité vient de la rue et trouve toutes les astuces pour survivre. Cambriolage, braquage agression avec risque de blessures et parfois conduisant à des meurtres. Pour la minorité qui est diverse nous avons des cas de séquestrations dans les écoles, les viols, les mauvaises pratiques et la consommation de la drogue.

Figure 5: Nombre d'années passées en prison



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Le diagramme ci-dessus nous montre le nombre d'années que passent les mineurs en prison. 95% de mineurs passent plus de deux ans et 15% entre 18 et 24 mois. Lors de notre passage en prison nous avons trouvé près de 50% de mineurs ayant plus de deux ans en prison, mais sans jamais été condamné. Ils n'ont jamais été condamné par conséquent ne peuvent même pas savoir combien d'années ils passeront dans cette maison d'arrêt. C'est là la grande difficulté l'oublie des détenus en prison.

Figure 6 : Jugement des détenus mineurs



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Dans ce diagramme, nous constatons la grande difficulté pour un détenu qui est le jugement. Nous avons 25% de détenus qui ont été jugés et près de 75% non jugés. C'est cela la grande difficulté en milieu carcéral les détenus sont pour la plupart oublié et purge parfois plus de temps que prévu.

Figure 7: Résidence des détenus avant leur incarcération

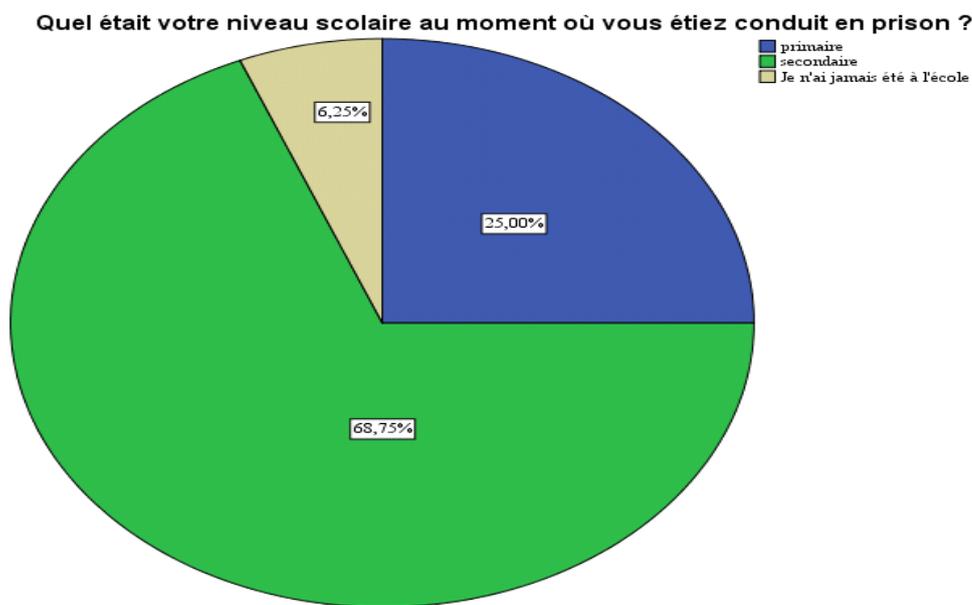


Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Le diagramme nous montre qu'il y'a 75% de détenus qui viennent de la rue, 6% dans les familles, 2% vivent seul et 16% avec un ami. Cela explique très bien les

statistiques car la plupart vient de la rue et sont abandonné à eux-mêmes obligé de se prendre en charge par conséquent ils vont voler. Pour ceux qui viennent des familles nous avons le déséquilibre dans les familles. Nous avons les parents qui envoient très jeune les enfants exercer des commerces de la rue ils seront alors exposés à diverses malversations. Pour d'autres, les familles sont recomposées et ça déstabilise les enfants. Pour ceux qui sont avec un ami ou une connaissance nous avons la peur de se retrouver dans la rue ou sans toit. Qui pousse obligatoirement les mineurs à se livrer dans la débauche.

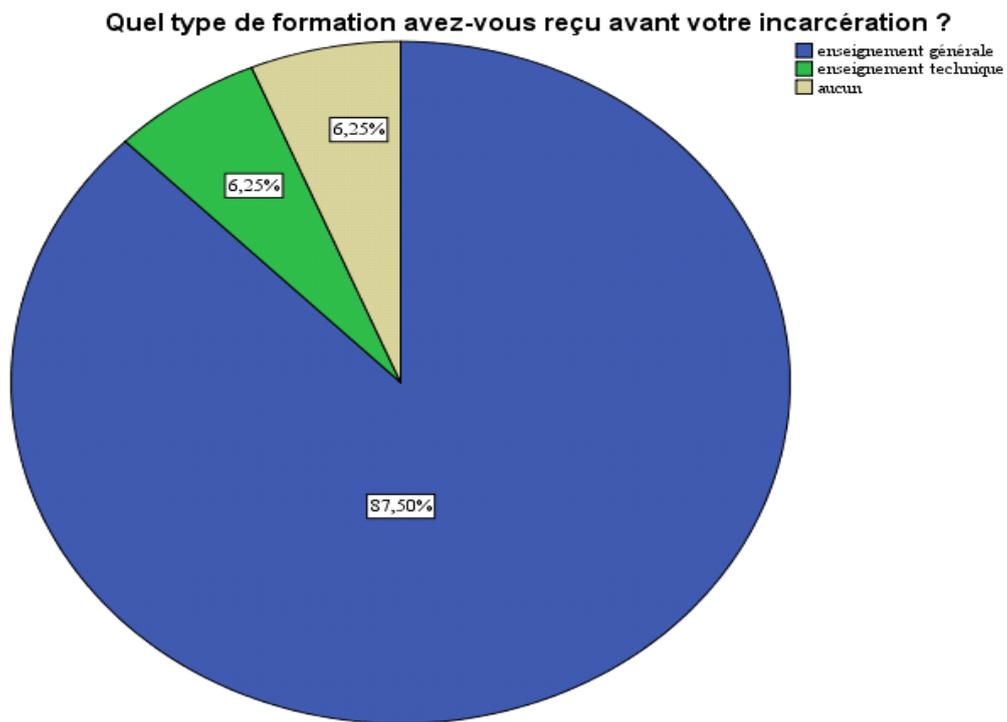
Figure 8: Niveau scolaire des détenus avant leur incarcération



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

La plupart des détenus mineurs qu'on retrouve en prison et ceux qui se trouvent dans les foyers ont pour la plupart arrêté les études au niveau secondaire avec un pourcentage de 68%, pour ceux du primaire nous avons 25%, pour ceux qui n'ont jamais été à l'école nous avons 6%. Le diagramme met en exergue la réalité qui prévaut dans nos établissements scolaires il est très fréquent de nos jours dans les établissements scolaires secondaire des jeunes qui se livrent à l'utilisation abusive des stupéfiants, entre autre : la drogue. Nous réalisons aussi un taux sur élevé de décrochage scolaire. Les jeunes décrochent de plus à partir du secondaire ils se livrent à des pratiques qui les conduisent en prison.

Figure 9 : Type de formation avant l'incarcération



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

Le diagramme ci-dessus présente la formation reçue par les détenus avant leur incarcération. Nous avons pour l'enseignement général 86%, pour l'enseignement technique 6%, pour les apprentissages diverses nous avons 6%. Cela explique pourquoi les détenus mineurs sont en masse dans les prisons car ils sont pour la plupart les enfants qui ont décroché durant leurs études secondaires. Ils sont donc en majorité les enfants de la rue ceux sortant des familles déséquilibrées ou des familles extrêmement pauvres on va les retrouver dans la rue exerçant des petits métiers qui les rends vulnérables et à la merci des prédateurs.

Figure 10 : L'existence d'une école en prison



Source : auteur, (2020), à partir de Microsoft Excel

La prison a-t-elle une école ou est dispensé les cours nous avons 95% de réponses en accord avec la question. Et 5% de réponses en désaccord. Cela explique tout simplement la réalité des lieux. À l'entame nous avons une école à la prison ou sont dispensés les cours. Mais au vu de la réalité cette école est un centre socio-éducatif conçu à la base pour des activités culturelles et par la suite deviendra un centre éducatif ou sont dispensés des cours mêmes comme le cadre et l'infrastructure ne respecte pas le cadre et les critères d'une école normale, le personnel enseignant est en majorité des détenus et des bénévoles. C'est pour cela que nous n'avons pas eu un pourcentage de 100%.

Tableau 5 : répartition en fonction du rapport entre la cohérence des cours dispensé au programme en vigueur.

Les cours dispensés à la prison tiennent compte du programme d'enseignement défini par les Ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaire.	Fréquence	Pourcentage valide
entièrement désaccord	24	26,7
fortement en désaccord	21	23,3
indécis/neutre	12	13,3
fortement d'accord	24	26,7
entièrement d'accord	9	10,0
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Il ressort de ce tableau que près de 45 anciens détenus disent que les cours dispensés ne tiennent pas compte des programmes des Ministères en charges de l'éducation donc 50% des effectifs, 12anciens détenus sont indécis par rapport au type de programme soit 13,3% des anciens détenus enquêtés et 33 anciens détenus disent que les cours correspondent aux programmes.

Tableau 6 : répartition anciens détenus en fonction de la présence et l'utilisation de la bibliothèque

La prison à une bibliothèque contenant des livres de lectures, libre d'accès à tous les prisonniers	Fréquence	Pourcentage valide
entièrement en désaccord	6	6,7
fortement en désaccord	3	3,3
indécis/neutre	3	3,3
fortement en accord	45	50,0
entièrement en accord	33	36,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Un regard porté sur le tableau ci-dessus montre que dans l'ensemble sur les 90 anciens détenus enquêtés, 9anciens détenus n'utilisent pas la Bibliothèque dont disent que cela n'existe pas dans la prison dont 10% des effectifs, 3anciens détenus sont indécis par rapport à la présence de la bibliothèque soit 3,3% et 72anciens détenus utilisent la bibliothèque en confirme son existence soit 86,7% de l'effectif des anciens détenus.

Tableau 7 : répartition des enseignants en fonction de l'accès aux informations Radio, TV et papier

vous avez accès aux informations de la radio, de la télévision et/ou de la presse papier	Fréquence	Pourcentage valide
entièrement en désaccord	45	50,0
fortement en désaccord	24	26,7
indécis/neutre	12	13,3
fortement en accord	9	10,0
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard de ce tableau ci-dessus, 45 anciens détenus sont entièrement en désaccord par rapport à leur accès aux informations, soit 50% des effectif, 24 sont fortement en désaccord par rapport à leur accès aux informations, soit 26,7% de l'effectif, 12 anciens détenus sont indécis soit 13,3% de l'effectif et 9 anciens détenus sont en accord par rapport à leur accès aux informations Radio, TV et journaux soit 10,0% des effectifs.

Tableau 8: répartition des anciens détenus en fonction de la pratique des jeux d'ordre intellectuelle

vous pratiquez les jeux d'ordre intellectuel dans les prisons ou la réflexion tels que les échecs, les jeux des mots, les jeux de construction, etc.	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	39	43,3
Fortement en désaccord	24	26,7
indécis/neutre	3	3,3
Fortement en accord	24	26,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, 63 anciens détenus ne pratiquent pas les jeux d'ordre intellectuelle soit 70% de l'effectif, 3 anciens détenus indécis soit 3,3% et 24 anciens détenus pratique les jeux d'ordre intellectuelle soit 26,7% de l'effectif total des anciens détenus.

Tableau 9: répartition des anciens détenus en fonction des cours reçu sur le développement personnel

vous recevez les cours sur le développement personnel pendant votre formation en prison	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	12	13,3
Fortement en désaccord	24	26,7
indécis/neutre	27	30,0
Fortement en accord	27	30,0
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard de ce tableau nous constatons que 12 anciens détenus disent ne pas recevoir ces cours soit 13,3%, 24 anciens détenus disent recevoir ces cours soit 26,7%, 9 anciens détenus disent recevoir totalement ces cours soit 30% et 9 trouvent ces cours extrêmement importants soit 30%. Dans ce tableau nous constatons que la majorité des anciens détenus donc 86,7% trouvent important le cours sur le développement personnel très important car cela leurs permet de se découvrir.

Tableau 10: répartition en fonction du gout des anciens détenus à l'apprentissage et à la lecture.

après votre passage à l'école de la prison vous avez désormais le goût de la lecture et de l'apprentissage	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	9	10,0
Fortement en désaccord	15	16,7
Accord	15	23,3
Fortement en accord	36	40,0
Entièrement en désaccord	9	10,0
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau nous constatons que 24 anciens détenus n'ont pas le gout de l'apprentissage et de la lecture après le passage à l'école de prison soit 26,7%, 21 anciens détenus trouvent que c'est important soit 23,3%, 36 anciens détenus trouvent très important soit 40% et 3 anciens détenus trouvent extrêmement important le gout à la lecture et à l'apprentissage soit 10%.

Tableau 11: répartition en fonction des enseignements reçus sur le droit, les libertés et devoirs des citoyens

La prison donne des enseignements sur les droits, libertés et devoirs des citoyens ou rappelle-t-elle ceux-ci aux prisonniers.	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	6	6,7
Fortement en désaccord	12	13,3
Accord	27	30,0
Fortement en accord	30	33,3
Entièrement en désaccord	15	16,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

ce tableau montre que 6 anciens détenus ne trouvent que la prison ne donne pas des enseignement d'éducation à la citoyenneté soit 20% de l'effectif, 12 anciens détenus trouvent que qu'il n'y a aucun effort en ce qui concerne l'éducation des détenus mineurs soit 13,3% des effectifs, 27 anciens détenus trouvent que la prison encadre bien les jeune détenus à l'éducation citoyenne soit 30% de l'effectif, 30 anciens détenus a trouvent très important l'encadrement sur la citoyenneté soit 33,3% des effectif et 15 enseignants trouvent extrêmement important l'enseignement des jeunes détenus à la citoyenneté .Nous constatons que 24 anciens détenus en générale trouvent très important l'utilisation des enseignement sur la citoyenneté dans un contenu spécifique d'apprentissage soit 80% de l'effectif total des anciens détenus.

Tableau 12: répartition en fonction des pratiques de la civilité et de la politesse des anciens détenus mineurs

La prison donne des enseignements sur la civilité ou encourage les prisonniers à la pratique de la civilité telle que la politesse à l'égard des autres	Fréquence	Pourcentage valide
pas du tout important	15	16,7
peu important	15	16,7
Important	24	26,7
très important	24	26,7
extrêmement important	12	13,3
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau nous constatons que 15 anciens détenus mineurs soit 16,7% trouvent que ce n'est pas du tout important de pratiquer la civilité et la politesse, 15 autres pensent que c'est peu importants soit 16,7% de l'effectif, par contre 24 anciens détenus mineurs trouvent qu'il est important de pratiquer la civilité et la politesse vis-à-vis des autres soit 26,7% des anciens détenus mineurs interrogés, 24 anciens détenus mineurs trouvent que la pratique de la politesse et de la civilité est très important soit 26,7% des effectifs et 12 anciens détenus mineurs soit 13,3% trouvent extrêmement important la pratique de la politesse et de la civilité.

Tableau 13: répartition des enseignants en fonction de l'esprit de solidarité

prison donne des enseignements sur la solidarité et encourage les prisonniers à la pratique de la solidarité telle que venir en aide aux autres ou aider l'autre à réaliser une tâche	Fréquence	Pourcentage valide
pas du tout important	3	3,3
peu important	21	23,3
Important	24	26,7
très important	36	40,0
extrêmement important	6	6,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, nous constatons que 24 anciens détenus mineurs soit 26,6% trouvent peu important la solidarité, 24 anciens détenus mineurs soit 26,7% trouvent important la solidarité, 36 anciens détenus mineurs soit 40% trouvent très important la solidarité soit 6,7% sont extrêmement important la solidarité. Nous observons que la grande majorité des anciens détenus mineurs soit 66 sur 90 trouvent très important la solidarité.

Tableau 14: répartition des anciens détenus mineurs en fonction des cours sur le civisme et l'amour de la patrie reçus

La prison donne des enseignements sur le civisme ou encourage les prisonniers à la pratique du civisme tel que le respect, l'attachement et le dévouement pour son pays ou pour sa collectivité	Fréquence	Pourcentage valide
pas du tout important	9	10,0
peu important	18	20,0
Important	36	40,0

très important	21	23,3
extrêmement important	6	6,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard des résultats du tableau, nous constatons que 9 anciens détenus mineurs soit 10% disent ne pas recevoir ces cours, 18 anciens détenus mineurs soit 20% trouvent disent ne jamais avoir reçus ces cours, par contre 36 anciens détenus mineurs soit 40% disent avoir reçus ces cours, 21 anciens détenus mineurs soit 23,3% disent avoir reçus la totalité des cours et 6 anciens détenus mineurs soit 6,7% trouvent extrêmement important ces cours.

Tableau 15: Répartition en fonction de l'encadrement à la citoyenneté

La prison offre aux détenus une formation en secourisme	31%	24%	6%	34%	10%
la prison donne des cours sur l'estime de soi	10%	20%	40%	20%	10%
la prison m'a permis d'être un peu plus poli qu'avant	15%	26%	12%	27%	20%
la prison m'a permis de maîtriser et respecter la devise de mon pays	12%	21%	24%	21%	22%
la prison m'a permis de désormais respecter les droits des autres citoyens.	5%	6%	19%	40%	30%
la prison m'a appris à gérer mieux les conflits avec les autres.	2%	3%	5%	50%	40%
la prison m'a appris l'esprit d'initiative et de patriotisme.	5%	35%	10%	10%	30%
Les prisonniers sont écoutés par des accompagnateurs (psychologues, religieux, ou une personne quelconque qui entretient régulièrement des causeries avec les détenus	12%	21%	24%	21%	22%
Les prisonniers ont le droit d'intégrer les activités de groupe	10%	20%	40%	20%	10%
Les prisonniers ont le droit de causer entre-eux.	15%	26%	12%	27%	20%

Source : données du terrain

Au regard du tableau nous observons que 60% des détenus mineurs disent avoir reçus régulièrement tous les cours sur l'éducation à la citoyenneté, en moyenne 30% disent n'avoir reçus des cours sur l'éducation à la citoyenneté et 10% disent avoir reçus les cours au rabais vu que les encadreurs n'étaient pas toujours présents.

4.2.ENCADREMENT PROFESSIONNELLE REÇUES EN PRISON

Tableau 16 :répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en tricotage et/ou couture

La prison offre aux détenus une formation en tricotage et/ou en couture	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	3	3,3
Fortement en désaccord	24	26,7

Accord	21	23,3
Fortement en accord	24	26,7
Entièrement en désaccord	18	20,0
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard de ce tableau nous constatons que 27 détenus mineurs soit 30% n'ont pas reçus de formation en tricotage, 63 détenus mineurs soit 70% ont reçu la formation en tricotage, 10 détenus mineurs n'ont pas été intéressés par la formation.

Tableau 17: répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en menuiserie.

La prison offre aux détenus une formation en menuiserie	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	6	6,7
Fortement en désaccord	18	20,0
Accord	21	23,3
Fortement en accord	30	33,3
Entièrement en désaccord	15	16,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, nous constatons que 55 détenus mineurs de sexe masculin ont été formé en menuiseries et 44% n'ont pas recus de formation en menuiserie.

Tableau 18 : répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en peinture et décoration

La prison offre aux détenus une formation en peinture ou en décoration	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	15	16,7
Fortement en désaccord	24	26,7
Accord	15	16,7
Fortement en accord	30	33,3
Entièrement en désaccord	6	6,7
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, nous constatons que près de 60% des détenus mineurs ont reçu une formation en décorations et peinture qui les permettrons de mieux s'intégrer

dans le monde de l'emploi après leurs incarcérations et 40% ne se sont pas intéressés à la formation en décoration et peinture.

Tableau 19 : répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en coiffure

La prison offre aux détenus une formation en coiffure.	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	6	6,7
Fortement en désaccord	24	26,7
Accord	36	40,0
Fortement en accord	20	26,7
Entièrement en désaccord	4	
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, nous constatons que presque tous les détenus mineurs ont reçus une formation en coiffure soit 60%. Disent-ils c'étaient une formation obligatoire pour tous les détenus mineurs et 40 % ne se sont pas intéressés à la formation.

Tableau 20: répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en fabrication de chaussures

La prison offre aux détenus une formation en cordonnerie ou en fabrication de chaussures	Fréquence	Pourcentage valide
Entièrement en désaccord	9	10,0
Fortement en désaccord	20	33,3
Accord	33	36,7
Fortement en accord	18	20,0
Entièrement en désaccord	10	
Total	90	100,0

Source : données du terrain

Au regard du tableau, nous constatons que peu de détenus mineurs s'intéressent à cette formation.

Tableau 21 : Répartition des détenus mineurs en fonction de la formation en esthétique.

La prison offre aux détenus une formation en informatique, en cuisine ou en esthétique	Fréquence	Pourcentage valide
Indécis/neutre	68	73,3
Fortement en accord	3	3,3
Entièrement en accord	19	23,3

Total	90	100,0
--------------	----	-------

Source : données du terrain

Au regard du tableau nous constatons que 70% des détenus mineurs ne s'intéressent pas à cette formation vu qu'ils ne trouvent pas beaucoup de débouchées après leurs incarcération.

Tableau 22 : répartition des enseignants en fonction de l'insertion sociale des détenues mineurs

avez-vous été accepté de votre entourage une fois sorti de la prison ?	C	D	M	T	A
j'ai été bien reçu par les membres de ma famille.	15%	26%	12%	27%	20%
J'ai été bien reçu par mes anciens amis.	12%	21%	24%	21%	22%
J'ai été bien reçu par mes voisins qui m'ont déroulé le tapis rouge	10%	30%	5%	35%	10%
Quels est l'apport de la formation reçue en prison pendant votre séjour ?	5%	6%	19%	40%	30%
la formation intellectuelle reçus en prison me permet de continuer mes études.	2%	3%	5%	50%	40%
la formation professionnelle reçue en prison me permet de m'auto-employer	5%	35%	10%	10%	30%
la formation reçue en prison me permet de travailler dans une société	12%	21%	24%	21%	22%
la formation à la citoyenneté me permet d'être polie, respectueux avec tout le monde.	25%	20%	5%	40%	10%
Une personne ayant un réseau social nombreux et diversifié a plus de chances de développer des compétences sociales qui l'aideront à retrouver et à maintenir un emploi	15%	10%	18%	22%	35%
Un ancien détenu, sortant de peine, bénéficiant d'un réseau varié et composé majoritairement de personnes actives aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément.	20%	8%	12%	50%	10%
Le réseau social d'un individu influence de façon déterminante son comportement et ses choix.	31%	9%	10%	31%	19%
les personnes que vous fréquentez vous aide à réintégrer professionnellement la société.	10%	30%	5%	35%	10%
il était facile de retrouver une activité professionnelle après la prison	5%	6%	19%	40%	30%
il était difficile de retrouver une activité professionnelle après la prison	15%	26%	12%	27%	20%
vous qualifiez votre entourage de sociable.	12%	21%	24%	21%	22%
je me sens intégré dans la société après ma libération car j'ai trouvé un emploi et je suis accepter par mes proches.	20%	8%	12%	50%	10%

Source : données du terrain

4.3.VERIFICATION DES HYPOTHESES ET ANALYSE INFERENTIELLE DES DONNEES

Dans l'analyse inférentielle des données, nous voulons vérifier dans quelle mesure les résultats auxquels nous sommes parvenus peuvent être généralisés. Cette analyse

repose sur la vérification des différentes hypothèses de recherche émises. Pour cela nous ferons usage du test de corrélation linéaire (R) de Bravais Pearson.

4.3.1. Rappel des hypothèses de recherche

HS1 : l'encadrement intellectuelle reçue en prison impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun ;

HS2 : l'encadrement citoyenne en milieu carcéral impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;

HS3 : la formation à un métier impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

HS4 : l'encadrement psychologique a une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

4.3.2. Vérification de la première hypothèse de recherche (HR1)

1^{ère} étape : Formulation des hypothèses statistiques H_a et H_o

H_a : l'encadrement intellectuel reçu en prison a une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

H_o : l'encadrement intellectuel reçu en prison n'a pas une influence sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

2^{ème} étape : Choix du seuil de signification (α)

Nous choisissons de travailler avec la marge d'erreur $\alpha = 5\%$ (0,05) qui est la plus recommandée en Sciences Sociales et qui représente notre marge d'erreur dans le rejet de notre hypothèse nulle.

3^{ème} étape : Calcul du test de corrélation R de Bravais Pearson

$$R_{XY} = \frac{n[(\sum XY) - (\sum X)(\sum Y)]}{\sqrt{[n(\sum X^2) - (\sum X)^2][n(\sum Y^2) - (\sum Y)^2]}}$$

Avec :

X : l'encadrement intellectuel reçu en prison

Y : la réinsertion sociale des détenus mineurs

$$R_{cal} = 0,318 \quad R^2 = 0,101$$

Tableau de corrélations calculées entre les compétences technologiques des enseignants et la gestion des systèmes d'évaluations à l'Université de Yaoundé1

Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	N
l'encadrement intellectuel reçu en prison	52,9333	9,36955	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	44,7667	8,41871	90

Corrélations

		l'encadrement intellectuel reçu en prison	la réinsertion sociale des détenus mineurs
l'encadrement intellectuel reçu en prison	Corrélation de Pearson Sig (bilatérale)	1	,329 ,076
	N	90	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	Corrélation de Pearson Sig (bilatérale) N	,329 ,076 90	

$R_{cal} = 0,329$

$R_{cal}^2 = 0,108$

4^{ème} étape : calcul du degré de liberté (ddl) et lecture de la valeur critique R_{lu}

ddl = n-2

AN: ddl = 90 - 2 = 88

Avec ddl = 88 et $\alpha = 0,05$, la lecture de la Table du R_{BP} donne $R_{lu} = 0,2173$

Mesure symétrique

		Valeur		Signification approximée
Nominal par Nominal	Coefficient de contingence	,592	,011	
Nombre d'observations valides		90		

a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.

b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

Le coefficient de contingence nous indique la force de la relation entre la formation intellectuelle reçue par les prisonniers mineurs à la prison centrale de kondengui et l'insertion sociale de ces derniers. Le coefficient de contingence a une valeur de 0,592 sur une valeur maximale possible de 1. Cette valeur étant nettement supérieure à la moyenne, nous concluons donc que l'encadrement intellectuelle reçue par les prisonniers mineurs à la prison centrale de kondengui et l'insertion sociale de ces derniers sont statistiquement significatives et de forte magnitude : HS1 acceptée

5^{ème} étape : Rappel de la règle de décision

H_0 est acceptée et H_a rejetée si $R_{cal} \leq R_{lu}$

Au cas où $R_{cal} > R_{lu}$, nous rejetons H_0 et acceptons H_a

$R_{cal} = 0,329 > R_{lu} (0,2173)$, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_a . D'où il y a un lien significatif entre l'encadrement intellectuel reçu en prison et la réinsertion sociale des détenus mineurs

6^{ème} étape : Conclusion

L'hypothèse de recherche HR_1 est confirmée. Donc l'encadrement intellectuel reçu en prison a une influence significative sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

4.3.3. Vérification de l'hypothèse de recherche (HR2)

HS2 : l'encadrement citoyen en milieu carcéral impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs ;

La deuxième hypothèse de recherche de cette étude stipule que : L'encadrement citoyen en milieu carcéral ont un impact sur la réinsertion sociale des détenus mineurs.

1^{ère} étape : Formulation des hypothèses statistiques H_a et H_0

H_a : L'encadrement citoyen en milieu carcéral ont un impact sur la réinsertion sociale des détenus mineurs

H_0 : L'encadrement citoyen en milieu carcéral n'ont pas un impact sur la réinsertion sociale des détenus mineurs

2^{ème} étape : Choix du seuil de signification (α)

Nous allons travailler avec la marge d'erreur $\alpha = 5\%$ (0,05) qui est la plus sollicitée en Sciences Sociales et éducative et qui représente notre marge d'erreur dans le rejet de notre hypothèse nulle.

3^e étape : Calcul du test de corrélation (R) de Bravais Pearson pour HR2

$$R_{XY} = \frac{n[(\sum XY) - (\sum X)(\sum Y)]}{\sqrt{[n(\sum X^2) - (\sum X)^2][n(\sum Y^2) - (\sum Y)^2]}}$$

Avec :

X : L'encadrement citoyen et psychologique en milieu carcéral

Y : la réinsertion sociale des détenus mineurs.

$$R_{cal} = 0,380 \quad R^2 = 0,144$$

Tableau de corrélations calculées entre L'encadrement citoyen et psychologique en milieu carcéral et la réinsertion sociale des détenus mineurs

Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	N
L'encadrement citoyen en milieu carcéral	36,6668	4,50542	88
la réinsertion sociale des détenus mineurs	44,7667	8,41871	88

Corrélations

		L'encadrement citoyen en milieu carcéral	la réinsertion sociale des détenus mineurs
L'encadrement citoyen en milieu carcéral	Corrélation de Pearson	1	,389
	Sig (bilatérale)		,086
	N	90	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	Corrélation de Pearson	,389	
	Sig (bilatérale)	,086	
	N	90	

4^{ème} étape : calcul du degré de liberté (ddl) et lecture de la valeur critique R_{lu}

$$ddl = n - 2$$

AN: $ddl = 90 - 2 = 88$

Avec $ddl = 88$ et $\alpha = 0,05$, la lecture de la Table du R_{BP} donne $R_{lu} = 0,2173$

5^{ème} étape : Rappel de la règle de décision

H_0 est acceptée et H_a rejetée si $R_{cal} \leq R_{lu}$

Au cas où $R_{cal} > R_{lu}$, nous rejetons H_0 et acceptons H_a .

6^{ème} étape : Décision

$R_{cal} = 0,380 > R_{lu} (0,217)$, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_a . Donc il existe un lien L'encadrement citoyen en milieu carcéral *et* la réinsertion sociale des détenus mineurs

Mesure symétrique

		Valeur	Signification approximée
Nominal par nominal	Coefficient de contingence	,396	,710
Nombre d'observations valides		48	

- L'hypothèse nulle n'est pas considérée.
 - Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.
-

Le coefficient de contingence nous indique la force de la relation entre la formation citoyenne reçue par les prisonniers mineurs à la prison centrale de kondengui et l'insertion sociale de ces derniers. Le coefficient de contingence a une valeur de 0,592 sur une valeur maximale possible de 1. Cette valeur étant comprise entre 0.20 et 0.40, la force du lien entre les deux variables est modérée. En outre, comme cela a été indiqué ci-dessus, les deux variables ne sont donc pas statiquement significatives et leur magnitude est faible. L'hypothèse nulle est donc ici acceptée. Il n'existe pas de lien entre la formation citoyenne reçue par les prisonniers mineurs à la prison centrale de kondengui et l'insertion sociale de ces derniers.

7^{ème} étape : Conclusion

L'hypothèse de recherche H_{R2} est aussi confirmée. Donc L'encadrement citoyen en milieu carcéral influence la réinsertion sociale des détenus mineurs

Mesure symétrique

4.3.4. Vérification de l'hypothèse alternative n° 3 :

Rappel de HS3 : l'encadrement professionnel impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

La troisième hypothèse de recherche de cette étude postule que

HR3 : l'encadrement professionnel impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

1^{ère} étape : Formulation des hypothèses statistiques Ha et Ho

Ha : la formation à un métier améliore la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

Ho : la formation à un métier n'améliore pas la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

2^{ème} étape : Choix du seuil de signification (α)

Nous allons travailler avec la marge d'erreur $\alpha = 0,05$ qui est la plus sollicitée en Sciences Sociales et éducative.

3^e étape : Calcul du test de corrélation (R) de Bravais Pearson pour HR3

$$R_{XY} = \frac{n[(\sum XY) - (\sum X)(\sum Y)]}{\sqrt{[n(\sum X^2) - (\sum X)^2][n(\sum Y^2) - (\sum Y)^2]}}$$

Avec :

X : l'encadrement professionnel

Y : la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

$$R_{cal} = 0,261 \quad R^2 = 0,068$$

Tableau de corrélations calculées entre l'encadrement professionnel et la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.

Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	N
la formation à un métier			

la réinsertion sociale des détenus mineurs	40,3668	4,37542	90
	44,7667	8,41871	90

Corrélations

		la formation à un métier	la réinsertion sociale des détenus mineurs
la formation à un métier	Corrélation de Pearson	1	,261
	Sig (bilatérale)		,164
	N	90	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	Corrélation de Pearson	,261	
	Sig (bilatérale)	,164	
	N	90	

4^{ème} étape : calcul du degré de liberté (ddl) et lecture de la valeur critique R_{lu}

$ddl = n - 2$

AN: $ddl = 90 - 2 = 88$

Avec $ddl = 88$ et $\alpha = 0,05$, la lecture de la Table du R_{BP} donne $R_{lu} = 0,2173$

5^{ème} étape : Rappel de la règle de décision

H_0 est acceptée et H_a rejetée si $R_{cal} \leq R_{lu}$

Au cas où $R_{cal} > R_{lu}$, nous rejetons H_0 et acceptons H_a .

6^{ème} étape : Décision

$R_{cal} = 0,261 > R_{lu} (0,2173)$, d'où le rejet de H_0 et l'acceptation de H_a . Donc : l'encadrement professionnel des détenus améliore la réinsertion sociale des détenus mineurs

Insertion sociale *la formation à un métier

Mesure symétrique

	Valeur	Signification approximative.

Nominal par nominal	Coefficient de contingence	,749	,000
Nombre d'observations valides		48	

- a. L'hypothèse nulle n'est pas considérée.
- b. Utilisation de l'erreur standard asymptotique dans l'hypothèse nulle.

Le coefficient de contingence nous indique la force de la relation entre l'encadrement reçu par les prisonniers mineurs à la prison centrale de Kondengui et l'insertion sociale de ces derniers. Le coefficient de contingence a une valeur de 0,749 sur une valeur maximale possible de 1. Le lien entre les deux valeurs est donc fort car comprise 0.40 et 0.80. Nous concluons donc pour ces deux variables qu'elles sont statistiquement significatives et de forte magnitude. L'hypothèse nulle est rejetée et l'hypothèse alternative est acceptée.

7^{ème} étape : Conclusion

L'hypothèse de recherche HR₃ est également confirmée. Donc : la formation à un métier des détenus améliore la réinsertion sociale des détenus mineurs.

4.3.5. Vérification de l'hypothèse de recherche n° 4 :

Rappel de HS4 : l'encadrement psychologique impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

1^{ère} étape : Formulation des hypothèses statistiques H_a et H_o

H_a : l'encadrement psychologique impacte sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

H_o : l'encadrement psychologique n'impacte pas sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

2^{ème} étape : Choix du seuil de signification (α)

Nous allons travailler avec la marge d'erreur $\alpha = 0,05$ qui est la plus sollicitée en Sciences Sociales et éducative.

3^e étape : Calcul du test de corrélation (R) de Bravais Pearson pour HR4

$$R_{XY} = \frac{n[(\sum XY) - (\sum X)(\sum Y)]}{\sqrt{[n(\sum X^2) - (\sum X)^2][n(\sum Y^2) - (\sum Y)^2]}}$$

Avec :

X : l'encadrement psychologique

Y : la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

$$R_{cal} = 0,182 \quad R^2 = 0,033$$

Tableau de corrélations calculées entre l'encadrement psychologique et la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun

Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	N
la formation à un métier	5,3668	1,37542	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	44,7667	8,41871	90

Corrélations

		l'encadrement psychologique	la réinsertion sociale des détenus mineurs
l'encadrement psychologique	Corrélation de Pearson	1	,182
	Sig (bilatérale)		,335
	N	90	90
la réinsertion sociale des détenus mineurs	Corrélation de Pearson	,182	
	Sig (bilatérale)	,335	
	N	90	

4^{ème} étape : calcul du degré de liberté (ddl) et lecture de la valeur critique R_{lu}

$$ddl = n - 2$$

$$AN: ddl = 30 - 2 = 28$$

Avec $ddl = 28$ et $\alpha = 0,05$, la lecture de la Table du R_{BP} donne $R_{lu} = 0,2173$

5^{ème} étape : Rappel de la règle de décision

H_0 est acceptée et H_a rejetée si $R_{cal} \leq R_{lu}$

Au cas où $R_{cal} > R_{lu}$, nous rejetons H_0 et acceptons H_a .

6^{ème} étape : Décision

$R_{cal} = 0,182 < R_{lu} (0,2173)$, d'où le rejet de H_a et l'acceptation de H_0 . Donc : l'encadrement psychologique n'influence pas la réinsertion sociale des détenus mineurs

7^{ème} étape : Conclusion

L'hypothèse de recherche HR_4 est rejeté. Donc : l'encadrement psychologique n'influence pas la réinsertion sociale des détenus mineurs.

Tableau 68: récapitulatif des résultats des tests d'hypothèses

Hypothèses de recherche	α	DII	Rcal	Rlu	Conclusion
HR1	0,5	88	0,329	0,2173	$R_{cal} > R_{lu}$, H_a acceptée donc HR1 confirmée
HR2	0,5	88	0,380	0,2173	$R_{cal} > R_{lu}$, H_a acceptée donc HR2 confirmée
HR3	0,5	88	0,261	0,2173	$R_{cal} > R_{lu}$, H_a acceptée donc HR3 confirmée
HR4	0,5	88	0,180	0,2173	$R_{cal} < R_{lu}$ H_0 accepté et HR4 rejetée
Conclusion	HG confirmée				

CHAPITRE V : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Dans cette dernière articulation de notre travail, nous nous appliquerons à interpréter les résultats issus de nos analyses inférentielles à la lumière des données théoriques recensées au chapitre 2.

5.1. INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

5.1.1. Interprétation et discussion de l'hypothèse de recherche N°1

La première hypothèse stipulait que : **l'encadrement intellectuel reçu en prison a une influence significative sur la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun.** Cette hypothèse a été confirmée avec $R_{cal} = 0,329 > R_{lu} = 0,2173$. Ce qui permet de comprendre que la réinsertion des détenus constitue un des problèmes de la société actuelle. Quelle place faut-il accorder aux personnes ayant été condamnées à une peine privative de liberté et comment les inciter au respect des normes sociales une fois à l'extérieur ? S'il est indispensable de sanctionner certains actes, il convient également d'œuvrer afin que celui qui est condamné puisse tirer profit de sa peine ou du moins ne soit pas désocialisé davantage. Dans le but d'atteindre ces objectifs, la société cherche à occuper (par des travaux en atelier, par exemple) les personnes condamnées et aussi de favoriser le maintien des liens sociaux avec les proches. La réinsertion sociale et professionnelle des détenus constitue donc un enjeu important de notre société.

D'une part, l'insertion d'un groupe au sein d'une communauté ou d'une façon plus large d'un pays. Un groupe est inséré lorsqu'il est caractérisé par un degré important de cohésion et lorsqu'il est, ou se sent, socialement accepté par l'ensemble d'un territoire. Souvent, les individus sont classifiés dans des groupes selon des critères péjoratifs. Nous trouvons donc des groupes tels que : les sans-abri, les toxicomanes, les pauvres,...et ce qui nous intéresse, les délinquants. Ici déjà, nous sommes confrontés au fait que les détenus sont écartés de par leurs statuts, mais aussi, de par les préjugés qu'a le reste de la population à leur encontre.

Les comportements des individus sont étroitement liés et déterminés par les structures dans lesquelles ils s'insèrent. L'entourage a une influence décisive quant à la configuration des habitudes, il transmet des normes et propose des échelles de valeurs. Le groupe constitue donc une référence centrale et normative qui va influencer sur le développement de la personnalité de l'individu (Tap, P. Malewska-Peyre, H., 1993, p.

31). Nous nous construisons donc en fonction de notre entourage. Une grande partie de la sociabilité se développe selon les normes et les règles élaborées par le groupe. De plus, les réseaux ont un impact sur la manière dont les problèmes seront résolus. L'aptitude individuelle à surmonter les difficultés est liée aux structures sociales et aux interactions avec le milieu. Les moyens qui seront mis en avant varient en fonction des possibilités et des limites de chacun. La théorie des réseaux considère les attributs individuels moins importants que les liens existants entre les différents acteurs faisant partie d'un même environnement (Brodeur, C., Rousseau, H., 1984, p. 18).

En plus des éléments avancés ci-dessus, le soutien social influence le bien-être psychique et physique. Les personnes recevant du soutien ont tendance à être moins déprimées et à avoir une meilleure estime d'elles-mêmes. Cette théorie générale s'applique également aux personnes anciennement détenues, il est donc intéressant de s'intéresser au réseau social fréquenté par une personne ayant connu une peine privative de liberté avant son incarcération afin d'identifier quelles étaient les normes et valeurs transmises.

Lorsqu'il est question de soutien social, il est aisé de l'associer à un processus positif. Pourtant, au vu de l'importance de l'environnement social sur le comportement des individus il est important de relever le fait que le réseau peut être source de nombreuses difficultés. Son influence étant démontrée il est aisé de comprendre comment il est possible d'intégrer les normes dites déviantes. Il importe donc d'observer plusieurs facteurs avant de se déterminer quant aux impacts positifs ou négatifs d'un soutien social. Le degré de disponibilité, la durée du soutien, l'absence de conflit ainsi que la réciprocité entre les deux individus sont autant d'éléments qui influencent l'impact et la nature du lien social. Plus un individu compte sur de personnes marginalisées parmi ses relations, moins il aura de chances de pouvoir compter sur une aide financière ou psychologique. Petit à petit, une coupure à l'égard de la vie sociale « normale » se fait (Emery, Y., 2005, p.30). Le réseau peut donc être aussi bien un élément positif que négatif, c'est-à-dire qu'elle pourra protéger un individu ou lui transmettre les exclusions. Cela s'explique par un modèle commun d'attitudes.

Il va de soi qu'un régime pénitentiaire complet et véritablement réhabilitateur comporte plus que ces trois composantes. Répondre aux besoins fondamentaux des détenus, assurer des conditions de vie décentes, répondre aux besoins en matière de soins de santé et établir des relations constructives entre le personnel pénitentiaire et les détenus dont ils sont responsables constituent indéniablement des obligations encore plus

fondamentales, sans le respect desquelles les programmes de réadaptation les plus novateurs ont peu de chances de porter leurs fruits. Il est essentiel également de prévoir des arrangements pour garantir la fourniture aux détenus d'un soutien et une supervision après leur libération. Ne pas dispenser ces services risque de rendre vains une grande partie des efforts consentis durant l'incarcé-ration dans le domaine de l'éducation et de la formation des détenus, qui retrouvent alors leurs comportements criminels passés. Malgré ces limitations de la feuille de route, les sujets dont elle traite, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi sont, sinon suffisants en eux-mêmes, un point de départ crucial dans tous les régimes pénitentiaires qui ont pour objectif d'être à la fois efficaces et conformes aux règles et normes internationales.

5.1.2. Interpretation et discussion de l'hypothèse de recherche n°2

La deuxième hypothèse était ainsi libellée :

HR2 : L'encadrement citoyen en milieu carcéral a un impact sur la réinsertion sociale des détenus mineurs

Cette hypothèse a été confirmée avec $R_{cal} = 0,380 > R_{lu} = 0,2173$. Comme justification de ce résultat, nous pouvons dire que l'encadrement citoyen en milieu carcéral influence significativement la réinsertion sociale des détenus mineurs. Cette hypothèse a été confirmée avec $R_{cal} = 0,261 > R_{lu} = 0,2173$. Cela peut se justifier comme pour les cas précédents par la motivation que suscite le contexte pour les détenus mineurs qui souhaite s'affranchir des attitudes négatives vis-à-vis de la société après leur sortie de prison. L'encadrement citoyen dont ils bénéficient pendant leur séjour en prison leur permet de comprendre et d'apprendre les lois et règlements du Cameroun et leur permet d'éviter de se retrouver à l'avenir dans la même situation, tant il est que la majorité de ces mineurs ont commis des forfaits sans en savoir les peines qu'ils en courraient.

À la question de savoir s'il est juste et pertinent d'enfermer les enfants en conflit avec la loi, pour les « rééduquer » ou les « réinsérer », de nombreux acteurs ont tenté de répondre depuis deux siècles, à commencer par les rédacteurs des premières lois pénales de 1791 qui ont indiqué que les mineurs condamnés à l'enfermement devaient être « conduits dans des maisons d'éducation » distinctes des prisons. Cette question est traversée de débats au cours desquels les acteurs en présence, dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse, prennent, à travers le temps, des positions semblables, que l'on peut donc analyser utilement d'hier à nos jours. Ces positions voient s'affronter les partisans de l'enfermement comme solution éducative, nécessité à la fois pour

protéger l'enfant et protéger la société ; et les partisans du « milieu ouvert », lequel, s'il ne s'applique pas à tous les mineurs de justice, doit néanmoins rester la panacée éducative. Dans ce débat, de manière récurrente, les premiers traitent les seconds d'« angélisme » et de « laxisme » et les seconds invoquent le « surarmement pénal » à l'égard des mineurs depuis une décennie. Mais au-delà de ces considérations morales, importantes, il semble nécessaire de bien considérer que les opposants à la solution prison n'ont jamais été de « doux rêveurs », mais au contraire de grands pragmatiques. Cette réflexion invite à repenser le sens des politiques pénales à l'égard des mineurs, où, finalement, la prison comme solution éducative n'est finalement pas le marqueur d'une volonté d'efficacité pénale, mais plutôt le signe d'un attachement marqué à une autorité (perdue) de l'État.

Cette hypothèse attache une importance primordiale à l'éducation comme moyen de prévenir la délinquance et faciliter la réinsertion sociale des mineurs ayant commis des infractions et comme outil pour inculquer des valeurs et promouvoir le développement personnel des enfants et l'égalité de chances. Elles constituent un complément utile aux dispositions de la CIDE et doivent être interprétées à sa lumière. Pendant plus de 60 ans, l'action du Conseil de l'Afrique sur les droits de l'enfant dans le domaine de l'éducation a aidé ses États membres à réaliser d'importants progrès dans la quête d'un objectif primordial : l'accès égal, pour tous, à une éducation de qualité. Cet effort inclut bien entendu la prise de mesures adaptées aux besoins et intérêts spécifiques des enfants dans des situations d'exclusion et de vulnérabilité (comme c'est le cas des mineurs infracteurs). L'éducation joue en effet un rôle essentiel dans la promotion de la démocratie, les droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que dans la prévention des violations des droits de l'homme et la prévention de la délinquance. L'éducation est de plus en plus souvent considérée comme un moyen de combattre la montée de la violence, du tribalisme, du racisme, de l'extrémisme, de la xénophobie, de la discrimination et de l'intolérance.

5.1.3. Interprétation et discussion de l'hypothèse de recherche n°3

La troisième hypothèse de recherche s'énonçait :

HR3 : la formation à un métier des détenus améliore la réinsertion sociale des détenus mineurs.

Cette hypothèse a été confirmée avec $R_{cal} = 0,261 > R_{lu} = 0,2173$. Cela peut se justifier

Nous avons vu plus haut que, selon Claude Besozzi, la réinsertion professionnelle est effectivement le meilleur moyen de parer à une éventuelle récidive de la part d'anciens

détenus. Nous avons également pu comprendre combien le support social et sa perception peut influencer le comportement d'un individu. Selon l'enquête menée sur le terrain, il est apparu que la réinsertion professionnelle des anciens détenus interviewés a pu avoir lieu grâce au dit support social. Il semblerait donc que ces deux concepts (réinsertion et support social) soient à considérer. Les réflexions ci-dessous ont pris naissance tout au long de ce travail. La notion de faisabilité, dépendant de divers éléments qui nous échappe, n'a pas été prise en compte.

Sur la base des informations recueillies, nous estimons qu'une forme d'activité professionnelle en prison est bénéfique. Cela permet aux détenus de prendre et maintenir un certain rythme autour de cette dite activité. Effectivement, au travers de notre enquête nous avons pu nous apercevoir que pour une partie d'entre eux leur journée était complètement déstructurée avant l'incarcération. Une forme d'activité permet également de maintenir et développer certaines compétences professionnelles. Et pour terminer, cela donne la possibilité à certains détenus de découvrir une profession.

Nous avons pu nous rendre compte de l'importance qu'a le support social dans le retour à une activité professionnelle après la libération. De ce fait, nous pensons que les prisons devraient privilégier un accompagnement vers une réinsertion sociale durant la période d'incarcération. Actuellement, en prison des moyens existent afin de permettre aux détenus de maintenir certains liens avec l'extérieur, notamment grâce aux visites. Cependant, comme nous avons pu le voir beaucoup d'entre eux sont passablement isolés et en conflit avec leur famille. Cela nous pousse à imaginer d'autres actions à mettre en place afin de permettre aux détenus de trouver d'autres sources de soutien. Pour cela, il pourrait être intéressant de créer des groupes de discussion pour les détenus qui pourraient alors aborder divers thèmes, notamment ce qui les a conduit en prison. La participation aux groupes devrait être facultative et un cadre bien défini devrait absolument être posé. Les groupes pourraient être dirigés par des professionnels ou d'anciens détenus qui en auraient les compétences.

Durant nos questionnaires, à plusieurs reprises il est ressorti que durant l'incarcération les détenus n'ont pas vraiment trouvé de soutien auprès de professionnels. Bien qu'il a clairement été dit par deux d'entre eux qu'ils n'étaient pas preneur nous pensons, toutefois, que les professionnels du social ont tendance à être beaucoup dans l'action. Nous pouvons supposer qu'une simple écoute active, sans que celle-ci soit systématiquement suivi de conseils, pourrait être bénéfique. Ou alors, peut-être, pourrions-nous envisager une prise en charge des détenus durant leur peine en fonction

de leur réseau relationnel ou favoriser le maintien des liens sociaux qui aurait le plus de chances d'éviter une récidive. Cela nécessiterait, de la part de l'ancien détenu, un travail d'analyse sur le support que son réseau lui apporte et la perception qu'il a de son dit réseau.

Pour terminer, au travers de nos interviews nous nous sommes aperçus que le patronage constituait une aide précieuse à la réinsertion professionnelle des anciens détenus. Peut-être pourrions-nous envisager un tel suivi pour chaque détenu. Nous sommes conscients des difficultés d'une telle prise en charge mais, sur la base de nos témoignages ainsi que nos découvertes théoriques, nous pensons qu'un suivi de la part de professionnels du social est une chose bénéfique à la réinsertion socioprofessionnelle.

Offrir aux détenus des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences et une expérience professionnelle les aides à rester à l'écart de la délinquance lorsqu'ils quittent la prison, contribuant ce faisant à la mission globale de l'administration pénitentiaire qui est de prendre part à la sûreté publique. Comme indiqué plus haut, de nombreuses études indiquent que dans nombre de pays, i) les détenus ont un faible niveau d'instruction et des compétences de base limitées ; et que ii) l'amélioration de ces aptitudes peut avoir une incidence positive sur les résultats obtenus en matière de récidive, de réinsertion sociale et d'emploi. Les programmes de réadaptation en milieu carcéral contribuent par conséquent à renforcer la sûreté des collectivités et à réduire le niveau de dépendance des anciens détenus.

L'offre d'activités utiles dans les établissements pénitentiaires contribue à rendre la vie du détenu en prison plus proche de celle qu'il avait au-dehors. On nomme cela le principe de « normalisation », dont l'application est expressément demandée à la Règle 5.1 des Règles Nelson Mandela. Consacrer suffisamment de temps à pratiquer une activité éducative ou professionnelle authentique ou des formes de travail productif constitue ce que les Règles Nelson Mandela appellent la « vie professionnelle normale », que les administrations pénitentiaires devraient s'efforcer de reproduire dans toute la mesure possible. Mener une vie active en prison peut contribuer à réduire le risque que les détenus souffrent de dépression, d'autres problèmes de santé mentale ou de limitations de la capacité des détenus de mener une vie autonome et indépendante (on parle alors d'institutionnalisation ou de dépendance acquise). Offrir des programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail dans les établissements pénitentiaires peut contribuer à l'ordre, à la sûreté et à la sécurité dans ces établissements et les aider à instaurer des environnements (plus) positifs. Les détenus qui se livrent à des activités

utiles risquent moins de devenir mécontents et de causer des problèmes. Cela peut être particulièrement le cas si des incitations et des privilèges sont associés à leur participation aux activités offertes, tels que des réductions de peine et une rémunération financière cette dernière étant une obligation dans le cas des programmes de travail. La réadaptation a pour conséquence que les détenus sont plus faciles à gérer et moins enclins à la violence. La sécurité et la réadaptation sont parfois perçues comme antagoniques, alors qu'en fait des programmes de réadaptation bien administrés renforcent la sécurité et le contrôle à l'intérieur des établissements pénitentiaires et même en dehors pour les anciens détenus.

5.1.4. Interpretation et discussion de l'hypothèse de recherche n°4

La quatrième hypothèse de recherche s'énonçait : l'encadrement psychologique influence la réinsertion sociale des détenus mineurs. Cette hypothèse a été infirmée avec $R_{cal} = 0,180 < R_{lu} = 0,2173$. Nous pouvons le justifier.

L'impact du soutien social perçu est une notion qui, à l'heure actuelle, est surtout connue dans le domaine médical. Celle-ci, peut sans mal être appliquée au domaine social et plus précisément au sujet qui nous intéresse. A ce stade, il est utile de préciser que la perception qu'a l'individu du soutien qu'il reçoit a un impact aussi, voire plus, important que l'aide qu'il reçoit réellement. « L'appréciation subjective de soutien fait référence à l'évaluation cognitive d'une personne à propos du soutien qu'elle estime recevoir d'autrui (Streeter et Franklin, 1992) » (In Beauregard, L., 1996). Le soutien social perçu ne désigne donc pas une caractéristique objective. C'est une notion complexe qui regroupe plusieurs dimensions, comme celui de la disponibilité, de la satisfaction à l'égard du soutien reçu, la perception selon laquelle les besoins sont comblés et enfin la confiance que le soutien sera disponible en cas de difficultés. La disponibilité perçue, par exemple, est le nombre de personnes qui, selon le détenu, seront présents en cas de difficulté. Le fait d'être convaincu de cela a pour effet d'atténuer l'impact du stress. Effectivement, la perception de l'appui dont l'individu dispose aura une influence supérieure à l'appui réel.

La satisfaction est, quant à elle, une notion qualitative du soutien social. Il s'agit, ici, de relations suffisamment intimes permettant compréhension, confidences et empathie. Au sein d'une famille, par exemple, la cohésion et un climat harmonieux représentera un soutien d'une extrême importance indépendamment du nombre et de la fréquence des contacts. Une relation privilégiée avec une personne significative permet de mieux supporter et gérer les situations de détresse. L'appréciation subjective peut porter sur divers types de soutien, tels que : l'aide matérielle, le support émotionnel ou

encore informationnelle. La façon de percevoir le support social serait lié à une expérience personnelle plutôt qu'à un ensemble d'observations objectives.

Le travail, en particulier, peut produire des ressources financières et autres à la fois pour les détenus qui prennent part à ces programmes et pour le système pénitentiaire. Il peut s'agir de ressources directes, par exemple lorsque les prisons cultivent elles-mêmes leurs aliments ou que le travail des détenus consiste à nettoyer et à entretenir la prison ; ou de ressources indirectes, par exemple lorsque les produits du travail des détenus sont vendus et une partie des bénéfices réinvestie dans le système pénitentiaire.

Les raisons exposées ci-dessus montrent pourquoi les systèmes pénitentiaires doivent investir dans les programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail. Elles indiquent que cela apporte des avantages non seulement aux détenus concernés, mais aussi à l'administration pénitentiaire et à l'ensemble de la société. Faire connaître les avantages et les bénéfices que l'on peut ainsi tirer de la réadaptation en milieu carcéral peut être un moyen utile de susciter et maintenir la volonté politique de réformer les établissements pénitentiaires et de gagner le soutien et la compréhension du public. D'aucuns peuvent s'opposer à la réadaptation, la jugeant trop laxiste pour les délinquants, alors que d'autres critiquent les programmes de travail, faisant valoir en particulier qu'ils permettent d'exploiter une main d'œuvre bon marché. Cependant, l'opinion générale est le plus souvent favorable à l'idée que c'est seulement la privation de liberté qui constitue la peine et que les prisons doivent offrir de réelles possibilités de rééducation.

Le présent document a pour objet d'offrir une feuille de route pratique aux administrations pénitentiaires pour les aider à élaborer des programmes et initiatives de ; réadaptation de haute qualité et viables (en plus grand nombre et diversifiés) dans leurs établissements pénitentiaires. L'expression « feuille de route » signifie que le présent document vise à offrir une série de mesures pratiques qui doivent être prises pour arriver à une destination particulière en l'occurrence un système pénitentiaire qui soit conforme aux règles et normes applicables, aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail ou qui fasse des progrès en vue de s'y conformer. Toutes les mesures décrites dans le présent document peuvent ne pas être également pertinentes pour tous les États Membres, mais le document vise à fournir des suggestions qui seront utiles à un large éventail de systèmes pénitentiaires et qui peuvent être adaptées en vue d'être utilisées dans différentes régions du monde.

Il va de soi que le point de départ réel pour chaque système pénitentiaire sera différent, car il en sera de même du niveau de ressources dont il dispose pour investir dans la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus. Les systèmes pénitentiaires qui relèvent du Ministère de la justice peuvent être plus orientés vers la réadaptation. Différents modèles d'incarcération peuvent accorder des rangs de priorité différents à la réadaptation. Les problèmes rencontrés dans la mise en place des activités de réadaptation peuvent varier également. Dans nombre de pays à faible revenu ou se relevant d'un conflit, les infrastructures pénitentiaires et les ressources en personnel peuvent paraître totalement insuffisantes pour faire des progrès. Dans les pays à revenu élevé, les exigences en matière de sécurité ou les attitudes hostiles du public peuvent entraver le renforcement des activités utiles. Dans toutes sortes de pays, la sur population carcérale peut être un obstacle à une réadaptation effective parce que des bâtiments conçus à l'origine comme des ateliers ou des classes ont été convertis en logements ; parce que le personnel est insuffisant pour superviser les activités des détenus ; ou simplement parce que l'offre de places dans les programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail est dépassée par la demande effective. Enfin, dans certains établissements pénitentiaires, les activités existantes, en particulier les programmes de travail, peuvent être organisés d'une façon qui contrevient aux règles et normes internationales et doivent par conséquent être revues.

Construire de nouveaux établissements pénitentiaires sans que cet investissement s'accompagne d'une réforme plus large de la justice pénale est rarement une solution à la surpopulation. Dans certaines situations, toutefois, « à construction de nouvelles structures d'accueil pourrait être nécessaire pour remplacer les infrastructures vieillissantes et fournir un espace et un niveau de vie convenables, dans le respect du droit national et international ». S'il existe une possibilité validée avec soin de planifier, concevoir et construire de nouveaux établissements pénitentiaires, les administrations pénitentiaires doivent veiller à ce qu'il y ait un espace physique, des infrastructures et du matériel suffisant pour assurer une réadaptation de haute qualité. Plus souvent, toutefois, le problème est de renforcer le régime pénitentiaire dans des installations qui sont archaïques et encombrées et qui ont besoin d'être rénovées et réparées des activités de modernisation qui elles-mêmes peuvent, si elles sont bien organisées, accroître les possibilités de réadaptation offertes aux détenus

5.2. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES POUVOIRS PUBLICS SUR DEUX POINTS

- **La nécessité d'une formation des agents de prisons spécialisés dans l'encadrement des détenus mineurs.**

Au Cameroun, les gardiens de prisons, quel que soit leur grade, reçoivent une formation qui consiste à leur apprendre à gérer tous types de prisonniers. Il y a une petite exception non approfondie qui appelle logiquement les femmes gardiennes de prison à s'occuper un peu plus des détenus de sexe féminin. Les enfants n'ont pas les mêmes besoins que les adultes. Les résultats de nos enquêtes ont montré que ces enfants trouvent les encadreurs méchants. Cela veut dire qu'il y a une inadéquation entre leur comportement et les aspirations des jeunes. Nous avons aussi vu, pendant nos investigations que nombreux jeunes, ex-détenus ont souffert de sévices corporel : ils ont été battu. Or, comme le dit Yves Balaam, l'emploi permanent du fouet témoigne d'une incapacité à convaincre autrement, à asseoir son autorité. Nous préconisons beaucoup plus l'emploi des moyens de persuasion non violents et plus efficaces, comme le dialogue permanent, le bon exemple... C'est à partir de la formation qu'ils auront suivi que les gardiens de prisons peuvent témoigner d'un peu plus de considération pour cette catégorie plutôt délicate de détenus. Cette formation devrait être empreinte d'humanité, de respect des droits de l'enfant en toutes circonstances. Un accent devrait aussi être mis sur le contrôle de la moralité de toute personne affectée à l'encadrement des enfants prisonniers.

- **Le caractère primordial de l'instauration d'une postcure effective**

L'enfant qui a purgé sa peine ne devrait pas se retrouver les mains vides, désemparé devant la porte du pénitencier qui vient de se refermer derrière lui. Très souvent ils redoutent de retourner chez lui, car le regard des autres le juge et le condamne ; pire encore, il y en a dont les familles ne veulent plus. C'est pour cela que les autorités devraient créer des centres d'accueil servant de lieux de transition entre la prison et la liberté retrouvée. On peut appeler cela, les "hommes semi-liberté". Plusieurs risques seraient ainsi minimisés. En effet, ces enfants seraient à l'abri des tentations malsaines qui pourraient les conduire à la récidive immédiate. Il ne serait pas non plus exposé aux conséquences néfastes du caractère grisant de la liberté retrouvée.

Les jeunes qui seront effectivement remis à leurs familles peuvent ainsi faire l'objet d'un suivi prolongé jusqu'à leur majorité. Des délégués les aident à retrouver la vie

normale, en leur facilitant les démarches que représente l'organisation de la vie d'un adolescent, par exemple sur le plan du travail et des loisirs, en les soutenant par des conseils.

Le Cameroun a besoin de centres d'accueil des enfants sortis de prison. Le gouvernement n'a encore pratiquement fourni aucun effort dans ce sens. Or, cette carence a une influence sur la hausse du taux de récidive qui selon des études faites en 1997 par Yves Balaam, est de 60%. Le foyer de l'Espérance, créée en 1972, ainsi que l'Arche de Noé, qui sont des institutions privées, et que nous avons visités ont pour but d'accueillir les enfants sortis de prison. La demande dans ce sens s'est relevée tellement forte que les responsables se sont trouvés incapables de la satisfaire, surtout ne bénéficiant pas de subventions de l'Etat, et que des dons se font parcimonieux.

Le gouvernement doit donc suivre l'initiative privée et réactualiser les centres déjà existants en les équipant et en les adaptant à l'évolution des problèmes sociaux, surtout sur le plan de l'emploi de ces enfants et de leur réhabilitation.

5.3. RECOMMANDATION A L'ENDROIT DES JEUNES DETENUS

Le détenu mineur ne doit pas se considérer comme une personne irresponsable. Il doit mettre en pratique l'éducation morale dont il bénéficie et s'amender. Et par-dessus tout, il doit avoir la foi en lui, croire en la possibilité de mener à nouveau une vie normale, de s'améliorer malgré le séjour douloureux en prison. S'il n'y parvient pas, tout ce qui a été entrepris tant dans le cadre carcéral qu'en dehors, resterait sans objet. Il ne sert à rien de vouloir relever un homme qui ne trouve pas de raison. Il s'agit donc de la réhabilitation du jeune détenu. Il est important qu'il ait l'habileté à concevoir une autre image de lui-même. Ce sont là les contours que doit épouser l'éducation reçue en prison.

5.4. RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES FAMILLES

De nombreuses familles au Cameroun, quand elles ne sont pas complètement analphabètes, sont assez ignorantes de la vie en dehors de leurs judiciaires, elles sont désemparées et ne peuvent être d'aucun secours pour leurs enfants. Cela devient dramatique lorsque ces enfants sont mineurs.

Il y a donc lieu de préconiser une éducation des familles à propos des démarches essentielles à entreprendre sur le plan des procédures tant administratives que judiciaires. Un minimum de savoir les aiderait à venir en aide à leurs enfants. Des entretiens d'ordre

psychologique proposeraient aux familles, un éventail de conseils sur les comportements à adopter et ceux à éviter afin de dédramatiser autant que faire se peut la situation. L'on devrait aussi initier les familles sur les droits de leurs enfants et sur la nécessité du respect de ceux-ci. Les familles ont le devoir de réadapter l'enfant à la sortie de prison et de l'aider dans les étapes de sa réinsertion. Nous pouvons donc pour terminer dire avec Jean Chazal " qu'élever le milieu, c'est élever l'individu".

CONCLUSION

La présente étude a porté sur l'évaluation de l'éducation en milieu carcéral et la réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun. Cette étude s'est principalement intéressée à la prison centrale de Yaoundé. La présente étude montre que de nombreux enfants qui peuplent les rues de la ville de Yaoundé sont d'anciens détenus qui, à la sortie de la prison, n'ont pas pu se fixer définitivement, et n'ont rien trouvé de mieux à faire que rejoindre leurs pairs dans la rue. Il s'agit donc de vivre dans la rue ou de retourner en prison. C'est à juste titre que nous nous sommes posé des questions sur l'effectivité de l'éducation en milieu carcéral dans la mesure où nous considérons que celle-ci devrait préparer le détenu à son insertion sociale une fois sorti de prison.

Après avoir fait l'état des travaux antérieurs sur divers points de notre étude, nous en sommes venue à formuler l'hypothèse générale selon laquelle, la réinsertion sociale des détenus mineurs est fonction de l'éducation dont ils bénéficient au cours de leur détention. Les hypothèses de travail qui devaient nous permettre de juger de la véracité de notre hypothèse générale étaient au nombre de cinq. À notre sens, la réinsertion des détenus mineurs est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels, comme variables de nos hypothèses, la formation intellectuelle, la formation citoyenne, l'accompagnement psychologique, la formation physique et sportive, la formation professionnelle reçues en prison.

Après leur vérification par le test statistique de corrélation **R** de Pearson, il nous a été donné de constater que sur les quatre hypothèses émises trois ont été confirmées. Ceci nous donne l'occasion de dire que la réinsertion sociale des mineurs est fonctions des facteurs de réinsertion que sont, l'encadrement intellectuelle, l'accompagnement psychologique, l'encadrement à l'éducation à la citoyenneté et l'encadrement professionnel.

Nous voudrions, à travers nos investigations, promouvoir d'une manière générale une efficacité toujours plus grandissante des mesures de réinsertion des détenus mineurs, tant à l'intérieure du milieu carcéral. Une section de la jeunesse camerounaise ne devrait pas être considérée comme sacrifiée. Nous en appelons donc à toutes les parties prenantes, afin que les efforts des uns et des autres conjugués, éloignent le risque de faire de nos centres de détention pour mineurs, des fabriques de récidivistes, accentuant la fonction criminogène de la prison. C'est le sens des quelques suggestions que nous avons formulées au terme de notre étude, pour faire évoluer la situation dans un sens positif.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alain Bouregba, « Les liens familiaux à l'épreuve du pénal », 2002, Collection : Hors collection Éditeur : ERES
- Alexis Carrel (1935). *L'Homme, cet inconnu*, Plon, 1935 [nb. Rééditions, dont Presses Pocket 1981].
- Bernard Guillaume (2003), *Penser la peine*, Paris, PUF.
- Blumer H. et Riot L. (2004). *Les problèmes sociaux comme comportements collectifs*
- Calverley A et Farrall S (2012) « Individu, famille et communauté : des sorties "ethnoculturelles" de la délinquance », in M. Mohammed (dir) "Les sorties de la délinquance: Théories, méthode, enquêtes" Paris, E. La Découverte.
- Cario, R., (2005). *Justice restauratrice, Principes et promesses*. Paris : éd. L'Harmattan.
- Chauvet A. (1998). Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 25 mars 1998. <https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/98/98032505.pdf>.
- Cliquennois G. et Chantraine G., (2009). *Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques, Sociétés contemporaines*. n° 75, p. 59-79.
- Crepin (C.), 2000. « *Les détenus et leur famille : les effets de l'incarcération* », Recherches et Prévisions.
- De Coninck, G., (1992). « *La famille du détenu, de la suspicion à l'idéalisation* ». *Déviance et société*, vol.6 n°1.
- Décret n 92/052 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun
- Durkheim E. (1922). *Education et sociologie*. PUF.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir, Naissance de la prison*. Paris : éd. Gallimard.
- François Courtine et Sylvie Châles (1998). « *Pratiques sportives et pratiques de santé en milieu carcéral* », *Prévenir*, n° 34.
- Garofalo R. (1890). *La criminologie, étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*. (2^eéd.) Félix Alcan.
- Guth S., (1994). *L'insertion sociale*. Paris : l'Harmattan, p. 292.
- Jacques Bourquin (1946). *Les problèmes de l'enfance délinquante*. Paris : Éditions familiales de France.
- Jacques Bourquin (1986), « *Sur la trace des premiers éducateurs de l'Éducation surveillée, 1936-1947* », *Cahiers du CRIV*, n° 2, Vauresson.
- Jean-Pierre Almodovar (1988). « *Le "psy", le juge et l'enfant* », *Cahiers du CRIV*, n° 4, Vauresson, janvier.

- Josse Breuvar, Andrée Algan, Jacques Selosse (1974). *Que deviennent-ils ?* Vaucresson, CEFRES.
- Kazemian L. et Farrington D.P. (2012) « Recherches sur les sorties de la délinquance : Quelques limites et questions non résolues », in M.Mohammed (dir) *“Les sorties de la délinquance: Théories, méthode, enquêtes”*. Paris : E. La Découverte.
- Kazemian, L. & LeBel, T. (2012). 11. Réinsertion et sorties de délinquance. Dans : Marwan Mohammed éd., *Les sorties de délinquance* (pp. 229-254). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.moham.2012.01.0229>"
- Lapeyronnie Didier. Cusson Maurice, (1984). Le contrôle social du crime. In : *Revue française de sociologie.*, 25-4. pp. 691-695.
- Le Caisne Léonore, (2000). *Prison : Une ethnologue en centrale*. Paris : Odile Jacob.
- Macaire F. (1979). *Notre beau métier. Manuel de pédagogie appliquée*. Les classiques africains.
- Mayer, R. & Laforest, M., (1990). *Problème social : le concept et les principales écoles théoriques*. Service social, 39(2), 13–43. <https://doi.org/10.7202/706475ar>
- Michel Foucault (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Olivier Galland (1998). « *Les valeurs de la jeunesse* ». Sciences humaines, n° 79.
- Pierre Bourdieu (1984). *Questions de sociologie*. Paris : Editions de minuit.
- Poirier Y., (octobre - novembre 1991). Regards croisés sur l'insertion. *Le magazine du réseau des Greta de Lorraine* n°4, info continue, 25 pages.
- Quirion, B. (2012). *Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu : Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada*. Déviance et Société, 3(3), 339-355. <https://doi.org/10.3917/ds.363.0339>
- Raynaud, P. (2011). Durkheim sur l'éducation. Dans : Raymond Boudon éd., *Durkheim fut-il durkheimien : Actes du colloque organisé les 4 et 5 nov. 2008 par l'Académie des Sciences morales et politiques* (pp. 173-184). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.boudo.2011.01.0173>"
- Regine Ngono Bounougou (2012). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles*. Droit. Université de Grenoble.
- Roussel Louis. Loubet del Bayle J.-L. (1979) : Introduction aux méthodes des sciences sociales. In: *Population*, 34^eannée, n°4-5, pp. 937-938.
- TanyiEbanga, M. (2008). Major theories of learning: The process of why, how and when we learn, Yaoundé: Africana Publications
- Vidon, G. (2002). Comment le terme de réhabilitation est-il apparu dans notre environnement culturel ? Dans : Jean-Paul Arveiller éd., *Pour une psychiatrie*

sociale (pp. 237-244). Toulouse, France : Érès.
<https://doi.org/10.3917/eres.arvei.2002.01.0237>"

Visher, C. A. (2006). "Effective Reentry Programs", *Criminology and Public Policy*, 5(2), 299-302.

Visher, C. A., L. Winterfield et M. B. Coggeshall. (2005). "Ex-offender Employment Programs and Recidivism: A Meta-analysis." *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 295-315.

Visher, C., N. LaVigne et J. Travis. (2004). *Returning Home: Understanding the Challenges of Prisoner Re-entry* (Version PDF). Maryland Pilot Study: Findings from Baltimore. Washington, D.C.: Justice Policy Center, Urban Institute.

ANNEXES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCES
SOCIALES ET EDUCATIVES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF SCIENCES OF
EDUCATION

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

QUESTIONNAIRE

Bonjour Madame/Monsieur

Dans le cadre de notre recherche en vue de la rédaction du mémoire académique en management de l'éducation à l'Université de Yaoundé I. Nous nous interrogeons sur la question de la place de l'éducation en milieu carcéral pour une insertion sociale des détenus mineurs. Nous vous proposons ce questionnaire élaboré à cet effet afin de recueillir et d'analyser vos avis sur la question. La confidentialité des réponses et l'anonymat des enquêtes sont garantis, et ces informations seront utilisées à des fins purement scientifiques.

Consentez-vous à répondre librement aux questions qui vont suivre ?

1. Oui 2. Non

Renseignements préliminaires

Sexe : Masculin Féminin

Foyer : Arche de Noé

Foyer Espérance

Prison centrale

- Quel est votre âge ?
- Pour quelle motif avez-vous été (êtes-vous) en prison ? _____
- Pendant combien d'années avez-vous été en prison/depuis combien d'année êtes-vous en prison ? _____

2. Avez-vous été jugé ? Oui 2. Non

- Où viviez-vous avant votre première arrestation ?

Chez mes parents (parents biologique) ;

Chez mon tuteur ; seul ; chez un ami ;

Dans la rue

1. À quel niveau scolaire étiez-vous avant votre arrestation ?

Primaire ; secondaire ; supérieur

Consigne : Faire une croix dans la case qui correspondant à votre réponse (oui / non)
 Veuillez lire attentivement chacune des propositions ou questions ci-dessous et indiquez votre opinion vis-à-vis de chacun des énoncés présentés en utilisant l'échelle simplifiée de Likert suivante :

1. Totalemment en Désaccord (TD)	2. En Désaccord (D)	3. En Accord (A)	4. Totalemment en Accord (TA)
----------------------------------	---------------------	------------------	-------------------------------

I- ENCADREMENT SCOLAIRE (INTELLECTUELLE) REÇUES EN PRISON	TD	D	A	TA
Q1 : La prison a une école où est dispensé des cours				
Q2 : Les cours dispensés à la prison tiennent compte du programme d'enseignement défini par les Ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaire.				
Q3 : La prison a une bibliothèque contenant des livres de lectures, libre d'accès à tous les prisonniers				
Q4 : à la prison vous avez des moments de lecture très régulièrement				
Q5 : vous avez accès aux informations de la radio, de la télévision et/ou de la presse papier				
Q6 : vous pratiquez les jeux d'ordre intellectuel dans les prisons ou la réflexion tels que les échecs, les jeux des mots, les jeux de construction, etc.				
Q7 : vous recevez les cours sur le développement personnel pendant votre formation en prison.				
Q8 : après votre passage à l'école de la prison vous avez désormais le goût de la lecture et de l'apprentissage.				
Q9 : Je connais les différentes filières et débouchés liés à l'étude que j'ai fait en prison				
Q10 : Je peux établir la différence entre une filière et un débouché				
Q11 : Je maîtrise la portée de cette filière d'étude				
Q12 : La prison donne des enseignements sur les droits, libertés et devoirs des citoyens ou rappelle-t-elle ceux-ci aux prisonniers.				
Q13 : La prison donne des enseignements sur la civilité ou encourage les prisonniers à la pratique de la civilité telle que la politesse à l'égard des autres				
Q14 : la prison donne des enseignements sur la solidarité et encourage les prisonniers à la pratique de la solidarité telle que venir en aide aux autres ou aider l'autre à réaliser une tâche.				
Q15 : La prison donne des enseignements sur le civisme ou encourage les prisonniers à la pratique du civisme tel que le respect, l'attachement et le dévouement pour son pays ou pour sa collectivité.				
Q16 : La prison offre aux détenus une formation en secourisme				
Q17 : la prison donne des cours sur l'estime de soi				
ENCADREMENT PSYCHOLOGIQUE REÇUES EN PRISON				
Q18 : la prison m'a permis d'être un peu plus poli qu'avant				
Q19 : la prison m'a permis de maîtriser et respecter la devise de mon pays				
Q20 : la prison m'a permis de désormais respecter les droits des autres citoyens.				
Q21 : la prison m'a appris à gérer mieux les conflits avec les autres.				
Q22 : la prison m'a appris l'esprit d'initiative et de patriotisme.				

Q23 : Les prisonniers sont écoutés par des accompagnateurs (psychologues, religieux, ou une personne quelconque qui entretient régulièrement des causeries avec les détenus				
Q24 : Les prisonniers ont le droit d'intégrer les activités de groupe				
Q25 : Les prisonniers ont le droit de causer entre-eux.				
Q26 : La prison offre aux détenus une formation en tricotage et/ou en couture				
Q27 : La prison offre aux détenus une formation en menuiserie				
Q28 : La prison offre aux détenus une formation en peinture ou en décoration				
Q29 : La prison offre aux détenus une formation en coiffure.				
Q30 : La prison offre aux détenus une formation en cordonnerie ou en fabrication de chaussures				
Q31 : La prison offre aux détenus une formation en informatique, en cuisine ou en esthétique				
Q32 : La prison donne la possibilité aux prisonniers de pratiquer un sport collectif tel que le football, le handball, le basket-ball ou le volley-ball				
Q30 : Je développe des compétences qui me permettent de mieux m'orienter après mon séjour en prison				
Q31 : La prison donne la possibilité aux prisonniers de pratiquer l'athlétisme (courses, sauts, marche).				
Q32 : La prison donne la possibilité aux prisonniers de pratiquer la gymnastique				
Q33 : Nous effectuons de temps en temps des travaux manuels				
avez-vous été accepté de votre entourage une fois sorti de la prison ?	C	D	T	A
Q34 : j'ai été bien reçu par les membres de ma famille.				
Q35 : J'ai été bien reçu par mes anciens amis.				
Q36 : J'ai été bien reçu par mes voisins qui m'ont déroulé le tapis rouge				
Quels est l'apport de la formation reçue en prison pendant votre séjour ?				
Q38 : la formation intellectuelle reçue en prison me permet de continuer mes études.				
Q39 : la formation professionnelle reçue en prison me permet de m'auto-employer				
Q40 : la formation reçue en prison me permet de travailler dans une société				
Q41 : la formation à la citoyenneté me permet d'être polie, respectueux avec tout le monde.				
Une personne ayant un réseau social nombreux et diversifié a plus de chances de développer des compétences sociales qui l'aideront à retrouver et à maintenir un emploi				
Q43 : Un ancien détenu, sortant de peine, bénéficiant d'un réseau varié et composé majoritairement de personnes actives aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément.				
Q44 : Le réseau social d'un individu influence de façon déterminante son comportement et ses choix.				
Q45 : les personnes que vous fréquentez vous aide à réintégrer professionnellement la société.				
Q46 : il était facile de retrouver une activité professionnelle après la prison				
Q47 : il était difficile de retrouver une activité professionnelle après la prison				
Q48 : vous qualifiez votre entourage de sociable.				
Q49 : je me sens intégré dans la société après ma libération car j'ai trouvé un emploi et je suis accepté par mes proches.				

TABLES DE MATIERE

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VI
RESUME	VII
ABSTRACT.....	IX
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE :	3
CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE.....	3
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUE L'ETUDE	4
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
1.1.1. Sur le plan international	5
1.1.2. Sur le plan national	6
1.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	9
1.3. CONSTAT	10
1.4. PROBLEME.....	11
1.5. OBJECTIFS DE L'ETUDE	13
1.5.1. Objectif général.....	13
1.5.2. Objectifs spécifiques	13
1.6. QUESTIONS DE RECHERCHE.....	13
1.6.1. Question principale	13
1.6.2. Questions spécifiques.....	14
1.7. FORMULATION DES HYPOTHESES	14
1.7.1. Hypothèse générale	14
1.7.2. Hypothèses secondaires.....	15
1.8. INTERET DE L'ETUDE.....	15
1.8.1. Sur le plan social.....	15
1.8.2. Sur le plan scientifique	15
1.8.3. Sur le plan psychologique	16
1.8.4. Sur le plan pédagogique	16
1.9. DELIMITATION DE L'ETUDE	16

1.9.1.	Sur plan spatial.....	16
1.9.2.	Sur plan temporel.....	16
1.9.3.	Sur le plan thématique.....	16
1.10.	DEFINITION DES CONCEPTS CLES DE L'ETUDE.....	17
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE ET INSERTION THEORIQUE		22
2.1.	REVUE DE LA LITTERATURE	23
2.1.1.	Mission des prisons au Cameroun	23
2.1.2.	Classification des prisons au Cameroun.....	23
2.1.3.	Organisation des prisons au Cameroun.....	24
2.1.4.1.	Réinsertion socioprofessionnelle	25
2.1.5.	L'insertion est à considérer sous deux aspects :	26
2.1.5.1.	Réinsertion sociale	26
2.1.5.2.	Rupture de la trajectoire professionnelle	27
2.1.6.	Les différentes notions	29
2.1.6.1.	La marginalisation.....	29
2.1.6.2.	Déshumanisation et infra-humanisation	30
2.1.6.3.	Insertion/ Réinsertion	30
2.1.7.	Les notions d'exclusion/ disqualification/désinsertion sociale.....	31
2.1.7.1.	Incarcération et réhabilitation	32
2.1.7.2.	Le phénomène de la postcure.....	33
2.1.7.3.	La rééducation.....	34
2.1.8.	Rentabilité à long terme : effets de réduction du cout de la récidive.....	36
2.1.8.1.	Réduction de la violence	37
2.1.8.2.	Les effets positifs sur les enfants dont les parents ont été incarcérés.	37
2.2.	THEORIES EXPLICATIVES	38
2.2.1.	Le constructivisme	39
2.2.1.1.	Piaget et le constructivisme	39
2.2.2.	Le socioconstructivisme	40
2.2.2.1.	Bruner et le socioconstructivisme	40
2.2.2.2.	Les aspects socio- affectifs	41
2.2.2.3.	Les aspects cognitifs.....	41
2.2.2.4.	Effet du processus d'étayage	41
2.2.2.5.	Lev Vygotski et le socioconstructivisme.....	41
2.2.3.	La motivation.....	42

2.2.3.1. La motivation du detenu	42
2.2.4. La theorie de l'etiquetage social (Labeling theory) Howard Saul Becker, 1980.....	45
2.2.5. La theorie de l'identite sociale de Tajfel et Turner.....	47
2.2.5.1. Categorisation sociale et discrimination intergroupe	47
2.3. STATUT SOCIAL ET STRATEGIES DE CHANGEMENT :	50
DEUXIEME PARTIE :	52
CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE.....	52
CHAPITRE 3 : PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ENQUETE	53
3.1. TYPE DE RECHERCHE	53
3.2. SITE DE L'ETUDE.....	53
3.2.1. Justification du choix du site de l'etude.....	53
3.2.2. Présentation du site de l'etude	54
3.3. POPULATION DE L'ETUDES	54
3.4. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLON	55
3.4.1. Les techniques d'echantillonnage	55
3.4.2. Les techniques probabilistes.....	55
3.4.3. Les techniques non probabilistes ou empiriques	55
3.4.4. Echantillons	56
3.5. PRESENTATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNEES ET JUSTIFICATION.....	56
3.5.1. Technique de collectes des donnees : l'enquete par questionnaires	57
3.5.2. L'élaboration du questionnaire	57
3.5.3. Instrument de collecte des donnees : deroulement de l'enquete	59
3.5.3.1. La pre-enquete	59
3.5.3.2. Le pre-test.....	59
3.5.3.3. Présentation du questionnaire	59
3.5.3.4. Administration du questionnaire : collecte des données proprement dite..	60
3.6. DIFFICULTES RENCONTREES	61
3.7. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES	61
3.7.1. L'analyse des données quantitative	61
3.7.2. Les logiciels à utiliser	62
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	65
4.1. Présentation des résultats et analyse descriptives.....	65

4.2.	ENCADREMENT PROFESSIONNELLE REÇUES EN PRISON	78
4.3.	VERIFICATION DES HYPOTHESES ET ANALYSE INFERENTIELLE DES DONNEES.....	81
4.3.1.	Rappel des hypothèses de recherche.....	82
4.3.2.	Vérification de la première hypothèse de recherche (HR1)	82
4.3.3.	Vérification de l'hypothèse de recherche (HR2).....	84
4.3.4.	Vérification de l'hypothèse alternative n° 3 :.....	87
4.3.5.	Vérification de l'hypothèse de recherche n° 4 :	89
	CHAPITRE V : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	92
5.1.	INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS	92
5.1.1.	Interprétation et discussion de l'hypothèse de recherche N°1	92
5.1.2.	Interpretation et discussion de l'hypothèse de recherche n°2	94
5.1.3.	Interpretation et discussion de l'hypothèse de recherche n°3	95
5.1.4.	Interpretation et discussion de l'hypothèse de recherche n°4	98
5.2.	RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES POUVOIRS PUBLICS SUR DEUX POINTS	101
5.3.	RECOMMANDATION A L'ENDROIT DES JEUNES DETENUS.....	102
5.4.	RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DES FAMILLES	102
	CONCLUSION.....	103
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105
	ANNEXES.....	109
	TABLES DE MATIERE	113